



1.2

PLU - Boissy-sous-Saint-Yon

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement – Rapport de présentation partie 2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2019

Le Maire – Maurice Dorizon

| | | | |
|----------------------------------------|------|---------------------------------------|------|
| Introduction | p.3 | | |
| Population | p.7 | Fonctionnement biologique | p.40 |
| Age de la population | p.8 | Continuité écologique – SRCE | p.41 |
| Ménages | p.9 | Nature en ville | p.42 |
| Logements | p.10 | Occupation du sol et foncier | p.43 |
| Occupation du parc | p.11 | | |
| Accès au logement | p.12 | Paysage d’inscription | p.47 |
| Niveau de confort du parc de logements | p.13 | Paysage communal | p.48 |
| Construction neuve et point mort | p.14 | Paysage – interface des espaces bâtis | p.50 |
| | | Paysages protégés | p.51 |
| Population active et emploi | p.17 | | |
| Activités économiques | p.18 | Paysages bâtis – lecture historique | p.55 |
| Commerces et services | p.19 | Paysages bâtis – trames parcellaires | p.57 |
| Activités agricoles | p.20 | Paysages bâtis – implantations | p.58 |
| | | Paysages bâtis – hauteur du bâti | p.59 |
| Déplacements et mobilités | p.25 | Paysages bâtis – typologie du bâti | p.60 |
| Maillage viaire | p.26 | Paysages d’entrée de bourg | p.63 |
| Mobilité et stationnement | p.27 | Patrimoine | p.64 |
| Transports collectifs | p.28 | | |
| Mobilités et circulations douces | p.29 | Energie | p.69 |
| Equipements | p.30 | Eau potable | p.70 |
| | | Gestion des eaux usées | p.71 |
| Géologie et sous-sol | p.33 | Déchets | p.73 |
| Boisements | p.34 | Risques naturels | p.75 |
| Milieux aquatiques et humides | p.35 | Risques et nuisances industriels | p.76 |
| Espaces naturels – ZNIEFF | p.37 | Nuisances sonores | p.77 |
| Espaces naturels – Natura 2000 et ENS | p.39 | | |

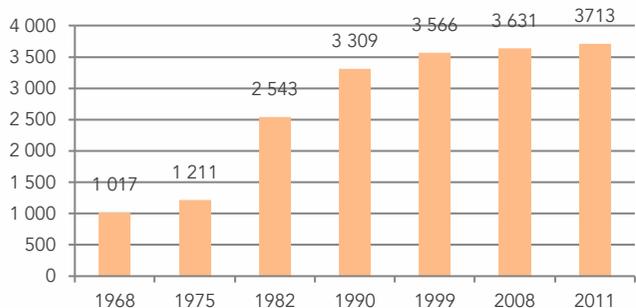


- La révision du PLU de Boissy-sous-Saint-Yon s'inscrit dans la volonté municipale de marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la vie de la commune.
- Les objectifs initiaux affichés dans la délibération de prescription du 30 mai 2014 visaient :
 - Une meilleure rationalisation de l'urbanisation au sein du territoire de façon plus cohérente et plus humaine en répartissant de façon intelligente la densification du tissu urbain dans les secteurs les plus appropriés ;
 - La relecture des densités minimales imposées sur certains secteurs urbains et la réduction de la part de logements sociaux applicable aux programmes d'urbanisation ;
 - La relecture de la délimitation de la zone UYi au regard des enjeux de vitrine de la route nationale ;
 - L'intégration des nouvelles dispositions de la loi ALUR.
- L'élaboration du PLU s'est inscrite dans un processus de concertation avec les habitants assurée par :
 - La mise à disposition, en Mairie, d'un cahier de concertation destiné à recueillir les observations et propositions,
 - La mise à disposition, en Mairie, d'un dossier de concertation mis à jour en fonction de l'avancement des études,
 - L'affichage et la diffusion via le bulletin municipal d'informations,
 - L'organisation de réunions publiques et de permanences tenues par Monsieur le Maire.
- A travers la révision, il s'agit de définir les objectifs du développement communal pour les quinze prochaines années en assurant la cohérence des projets et l'adéquation entre l'urbanisme et l'aménagement de la commune et les évolutions des attentes des habitants et des entreprises.

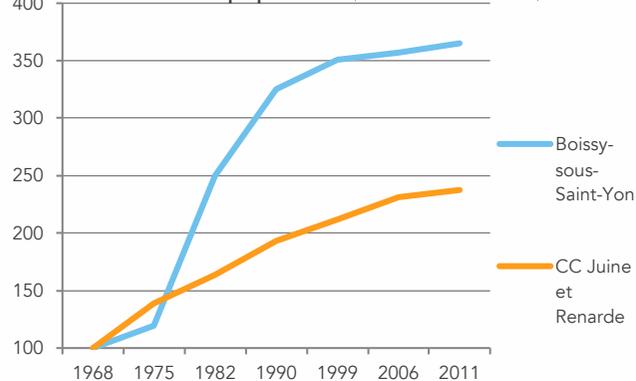


HABITANTS ET LOGEMENTS

Evolution de la population communale entre 1968 et 2011



Évolution de la population (base 100 = 1968)



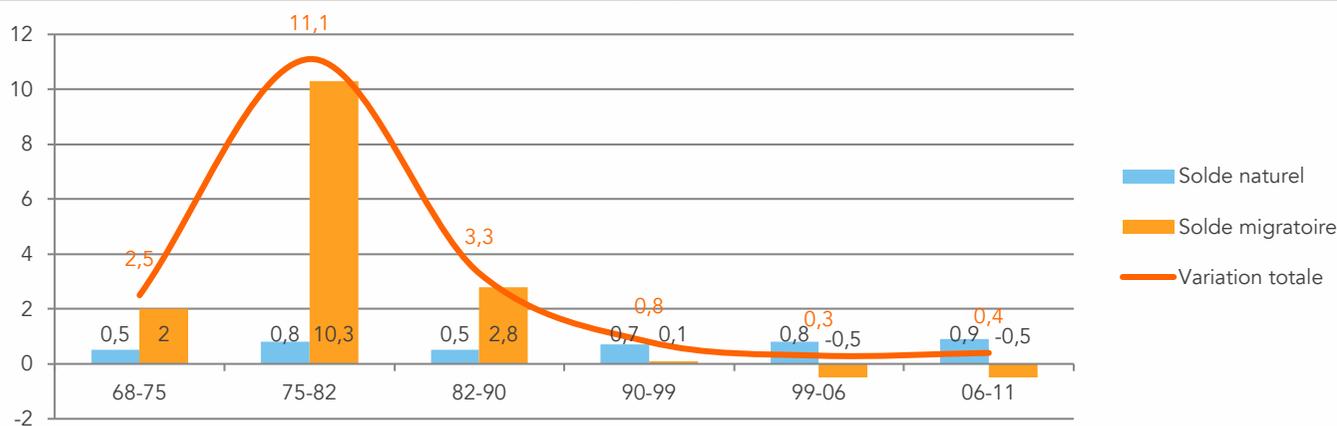
Population entre 1968 et 2011

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 | 2011 |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Boissy-sous-Saint-Yon | 1 017 | 1 211 | 2 543 | 3 309 | 3 566 | 3 631 | 3 713 |
| CC entre Juine et Renarde | 11 504 | 16 001 | 18 858 | 22 234 | 24 411 | 26 627 | 27 231 |

Indicateurs d'évolution démographique entre 1968 et 2011

| | 68-75 | 75-82 | 82-90 | 90-99 | 99-06 | 06-11 |
|--------------------------------------------|--------|---------|--------|-------|-------|-------|
| Gain de population | 194 | 1332 | 766 | 257 | 65 | 82 |
| Taux de croissance intercensitaire | 19,08% | 109,99% | 30,12% | 7,77% | 1,82% | 2,26% |
| Rythme annuel de nouveaux habitants | 28 | 190 | 96 | 29 | 9 | 16 |
| Taux de croissance annuel moyen | 2,53% | 11,18% | 3,35% | 0,83% | 0,26% | 0,45% |

Variation démographique entre 1968 et 2011



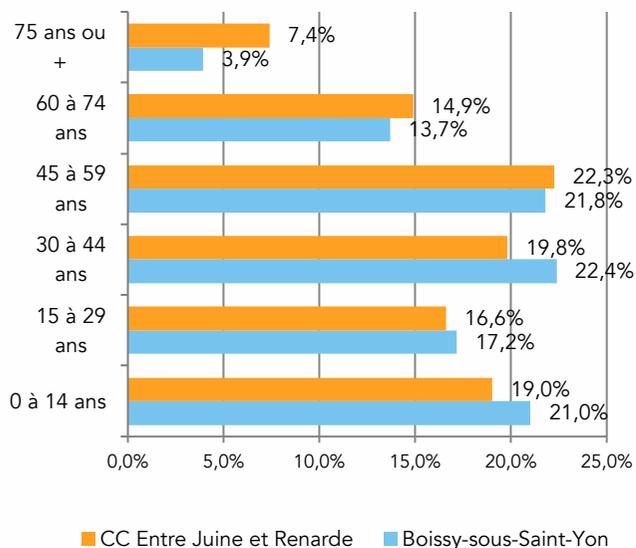
Une croissance démographique qui s'est stabilisée depuis les quinze dernières années

- En 2011, la population communale atteint 3 713 habitants.
- La croissance de la population est continue depuis 1968.
- Sur la période 75-90, le niveau de croissance a été très nettement supérieur à celui observé sur le territoire de la Communauté de communes de Juine et Renarde : entre 1975 et 1990 la population communale a été multipliée par 2,5 contre 1,5.
- Depuis 1990 le rythme de croissance démographique s'est ralenti, la population communale croît faiblement de 3 500 à 3 700 habitants.

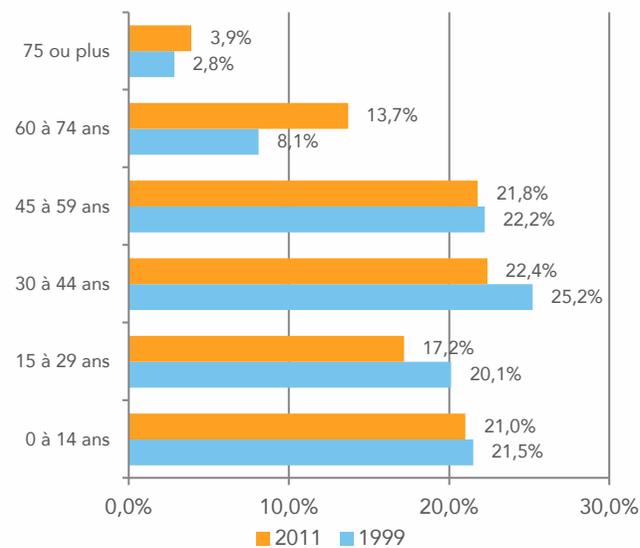
Une croissance démographique aujourd'hui assurée par le solde naturel

- Si les périodes de forte croissance démographique sont liés à l'accueil de nouveaux habitants, depuis la période 1990-1999, les gains de population sont liés au solde des naissances.
- Le solde des entrées et des sorties est déficitaire depuis les années 2000.

Répartition de la population par tranches d'âges



Evolution de la répartition de la population par tranches d'âges

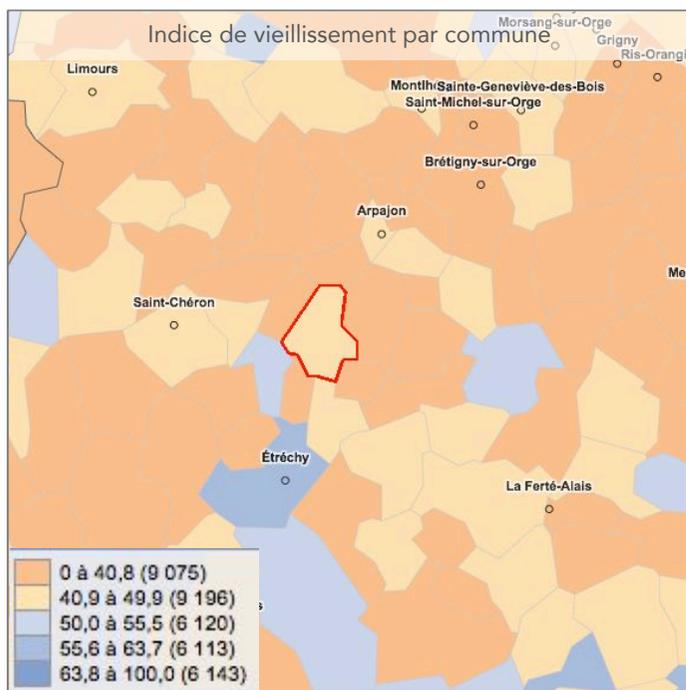


Une population communale plutôt jeune

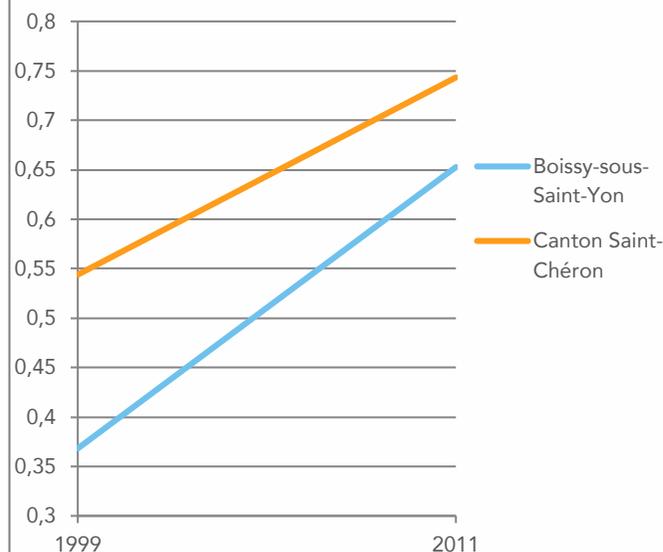
- Un indice de vieillissement parmi les plus faibles (0,65 vs 0,75 pour la CCA).
- Une population communale dominée par les tranches d'âges intermédiaires (30-59 ans) : 44,2%.

Une tendance au vieillissement entre 1999 et 2011

- Une progression nette du poids des tranches d'âges supérieures (au-delà de 60 ans), de 10,9% à 17,6%.
- Un indice de vieillissement qui augmente fortement (plus fortement que celui observé à l'échelle du canton, mais Boissy-sous-Saint-Yon présente un profil démographique plus jeune).



Evolution de l'indice de vieillissement



Indice de vieillissement en 2011 :

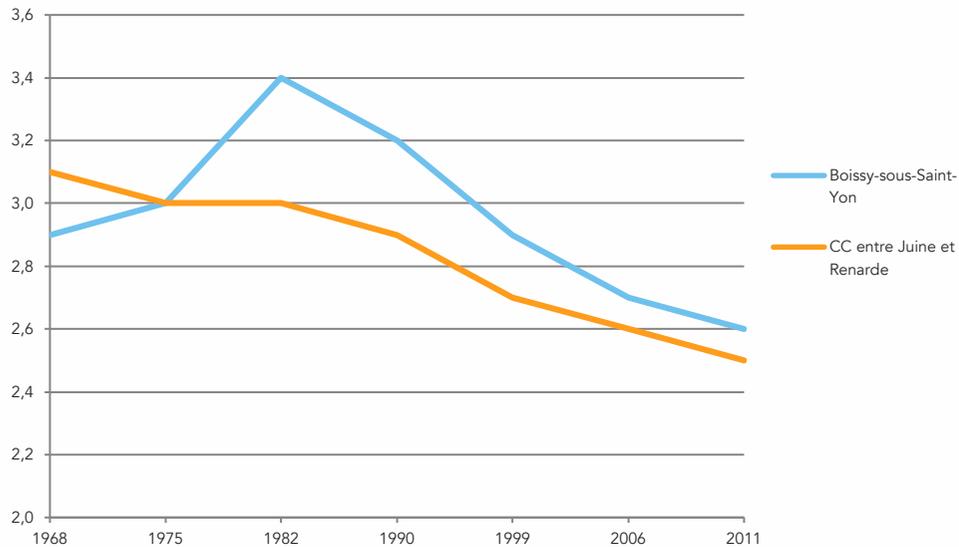
- Boissy-sous-Saint-Yon = 65
- Canton de Saint-Chéron = 74

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

source : INSEE

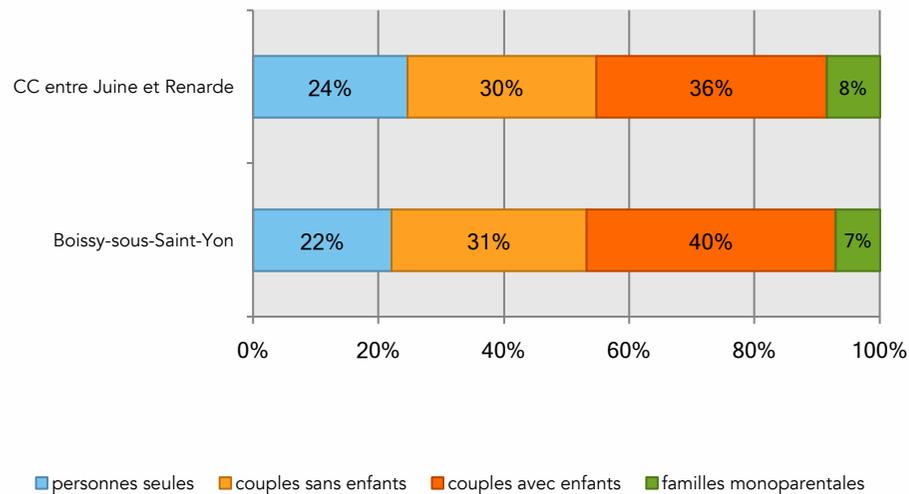
Evolution de la taille moyenne des ménages



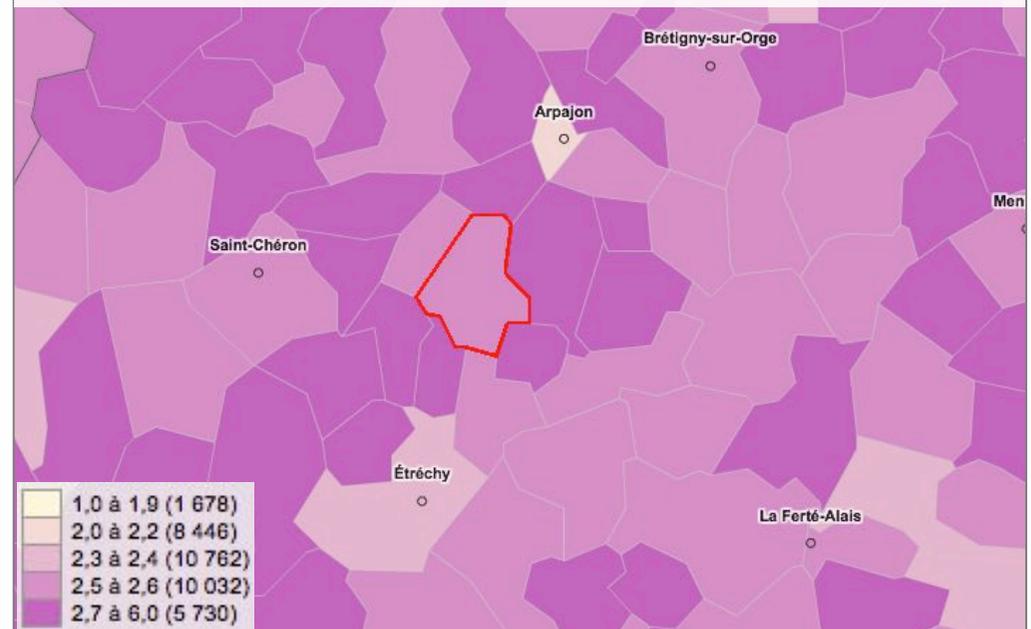
Une prédominance de petits ménages

- En 2011, Boissy-sous-Saint-Yon compte 3 689 ménages.
- La répartition des ménages en fonction de leur composition laisse apparaître une légère prédominance des ménages sans enfant (53% des ménages sont des personnes seules ou des couples sans enfant). Cette caractéristique est proche de la situation existante à l'échelle de la Communauté de communes entre Juine et Renarde.
- En moyenne, la taille des ménages résidant sur la commune est de 2,6 personnes par ménage. Ce ratio est quasi identique à celui observable à l'échelle de la communauté de communes.
- L'évolution de la taille moyenne des ménages laisse apparaître une diminution progressive du nombre de personnes par ménage depuis 1982. Cette diminution correspond à un phénomène de desserrement des ménages en lien avec le vieillissement tendanciel de la population communale.

Typologie des ménages

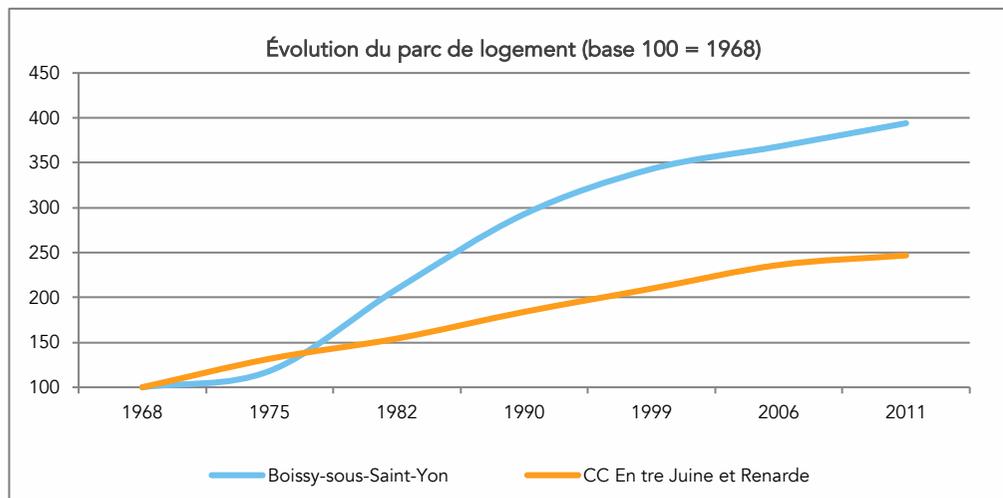
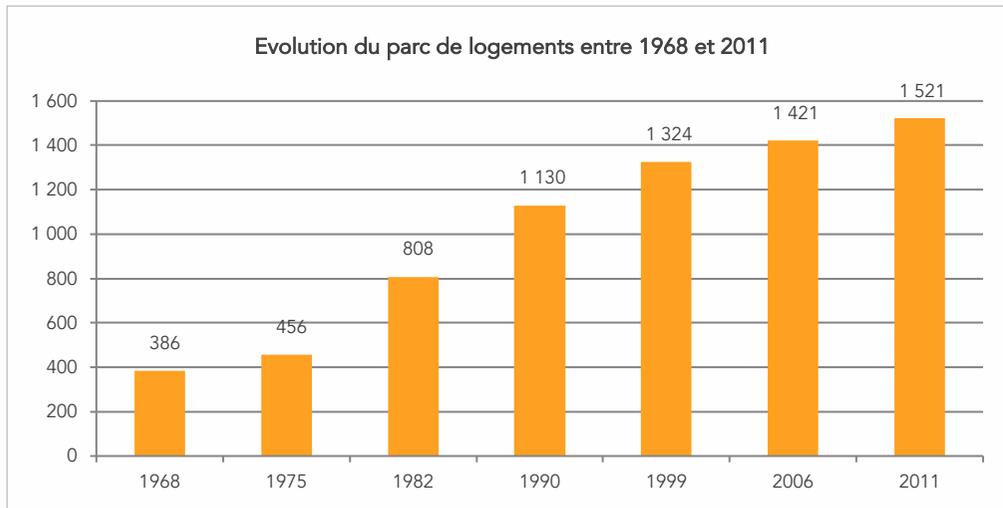


Nombre de personnes par ménages



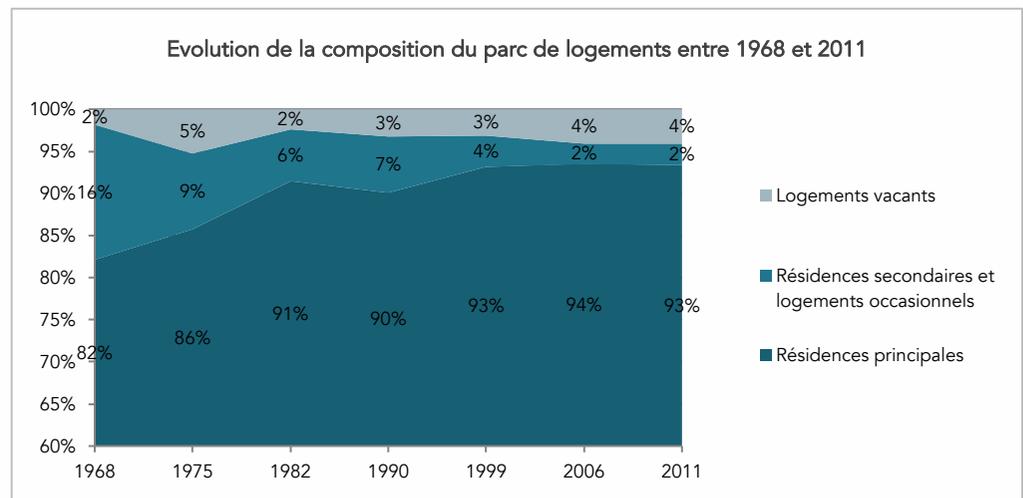
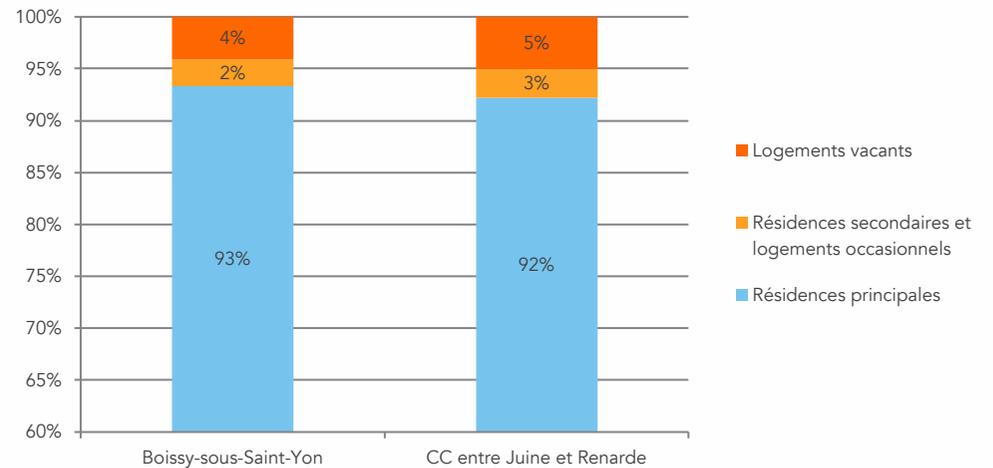
Evolution du parc de logements, un léger ralentissement de la croissance

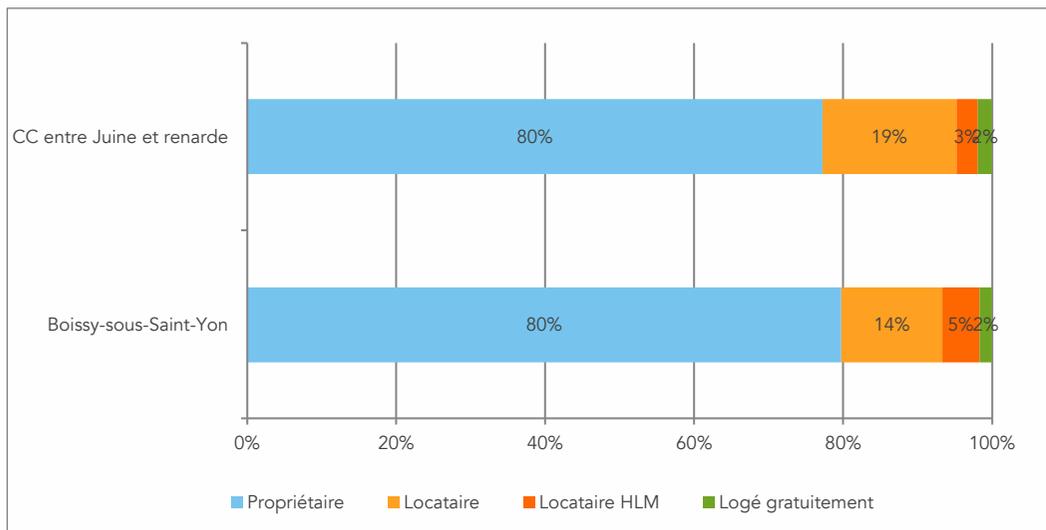
- En 2011, la commune de Boissy-sous-Saint-Yon comptait 1 521 logements.
- La croissance du parc s'est opérée de façon continue mais irrégulière depuis 1968.
- Depuis 1999 la croissance du parc de logements s'est ralentie tout en conservant un rythme proche de celui observé à l'échelle de la communauté de communes Juine et Renarde (entre 1999 et 2011 les taux de croissance annuelle sont respectivement de +1,16%/an et +1,22%/an).



Composition du parc de logements : des résidences principales très largement dominantes, un parc plutôt tendu

- La majorité des logements présents sur la commune sont des résidences principales (93%).
- La composition du parc de logements de Boissy-sous-Saint-Yon est proche de celle observée sur la communauté de communes entre Juine et Renarde.
- La composition du parc de logements est relativement stable depuis les années 2000 et témoigne d'une vacance contenue (4%).



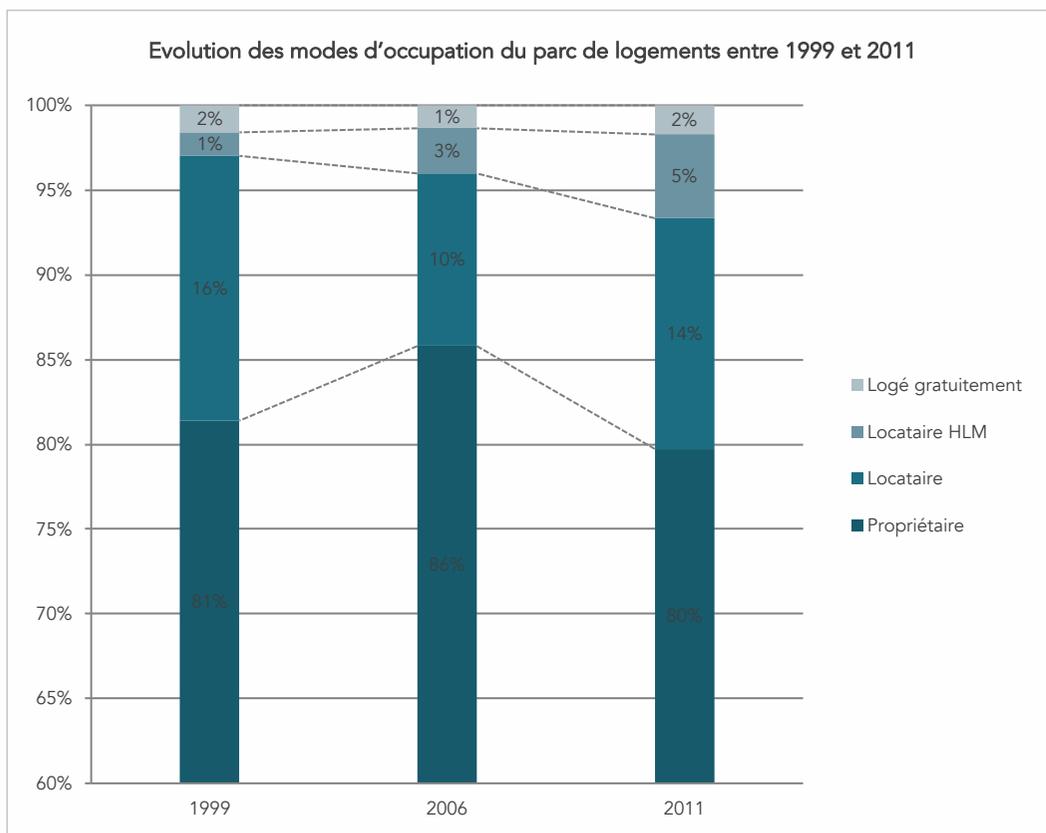


Un parc de logements principalement occupé par leurs propriétaires

- 80% des logements sont occupés par leur propriétaire.
- Ce taux est le même que celui observable sur la communauté de communes.
- Si la part des logements proposés à la location paraît faible, la part des logements sociaux atteint toutefois 5% (contre 3% à l'échelle de l'intercommunalité).

Une diversification du parc de logements en cours

- Depuis 2006, le parc de logements présent sur la commune de Boissy-sous-Saint-Yon a connu une forte diversification.
- La part des logements occupés par leur propriétaire a retrouvé le poids qu'il occupait en 1999 (soit 80%) au profit des logements locatifs privés et des logements locatifs sociaux qui ont connu une forte croissance de leur poids dans le parc (5% du parc en 2011).



La production de logements sociaux et l'article 55 de la loi SRU

(source : Porter à connaissance de l'Etat)

- La commune de Boissy-sous-Saint-Yon n'est pas actuellement soumise à l'obligation d'un seuil minimal de production de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU car elle n'est pas située ni dans le périmètre de l'agglomération parisienne (unité urbaine de Paris) et ni dans un EPCI de plus de 50 000 habitants comptant une commune de plus de 15 000 habitants.
- Jusqu'en 2012 elle était située dans le périmètre de l'agglomération parisienne et était donc soumise à l'article 55 de la loi SRU. L'actualisation de ce périmètre l'a exclu de l'unité urbaine de Paris et donc des dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

- Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement fixe un objectif de 140 logements par an pour la Communauté de communes « Entre Juine et Renarde ».

L'accueil des gens du voyage

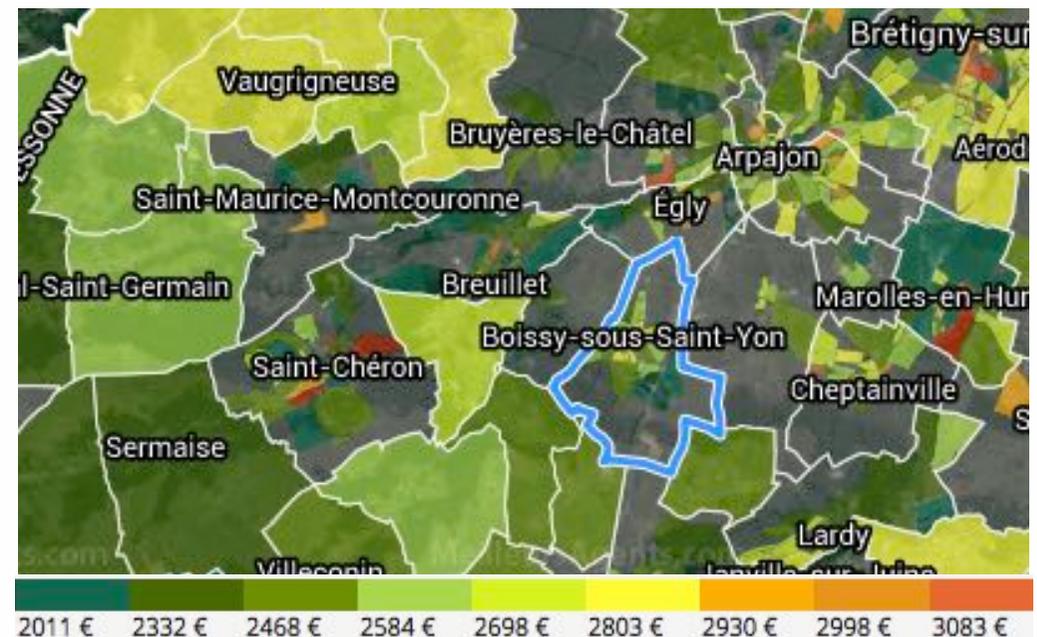
- Conformément à la loi du 5 juillet 2000, le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été adopté le 15 octobre 2013 par arrêté préfectoral signé conjointement par le Préfet et le président du Conseil départemental.
- Depuis 2017, la communauté de communes Entre Juine et Renarde est en charge de créer des aires d'accueil. L'une d'elles se trouve à Lardy, et une est en projet à Etréchy.
- Pour ce qui concerne les populations sédentaires implantées sur la commune, le PDALPD prévoit les différentes solutions qui peuvent être envisagées selon les cas :
 - Soit l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones non constructibles occupées depuis de nombreuses années par ces familles,
 - Soit l'échange de parcelles,
 - Soit la réalisation de projets d'habitat adapter pour lesquels des financements publics peuvent être obtenus.

Un niveau de prix immobilier proche de celui des communes voisines

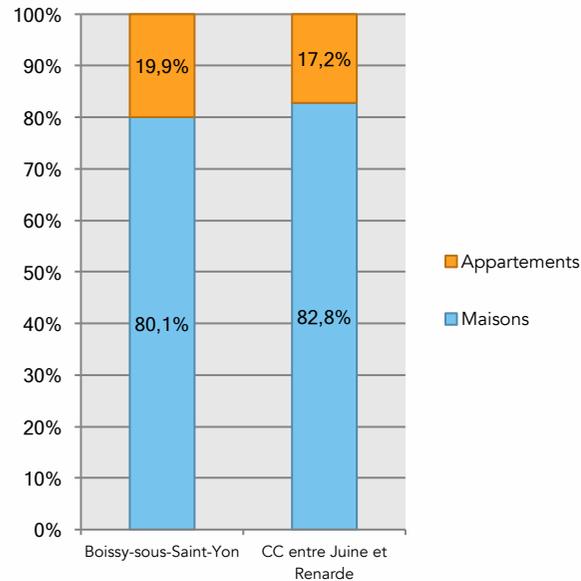
- Le prix immobilier à Boissy-sous-Saint-Yon au 1er avril 2015 est de 2 584 €/m² en moyenne, tous types de biens confondus.
 - Prix m² moyen pour les appartements : 2 684 € (entre 1984 € et 3222 € en fonction des zones).
 - Prix m² moyen pour les maisons : 2 560 € en moyenne (avec une fourchette variant entre 1 892 € et 3 073 €).



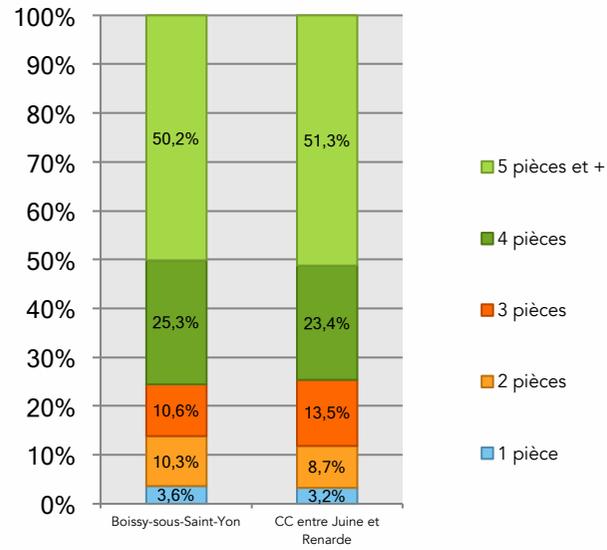
Prix immobiliers (source : meilleureagent.com)



Typologie des logements



Résidences principales selon le nombre de pièces



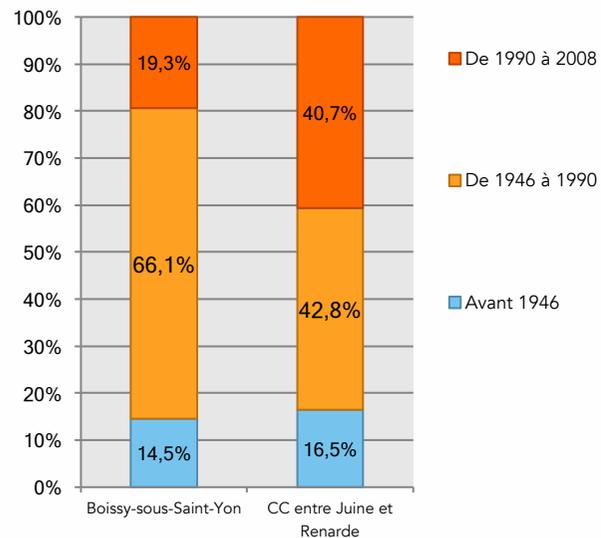
Un parc dominé par les maisons et des logements plutôt grands

- La part des maisons par rapport aux appartements est identique entre la commune et la communauté de communes Entre Juine et Renarde.
- 75,5% des logements présents sur la commune comptent au moins 4 pièces.

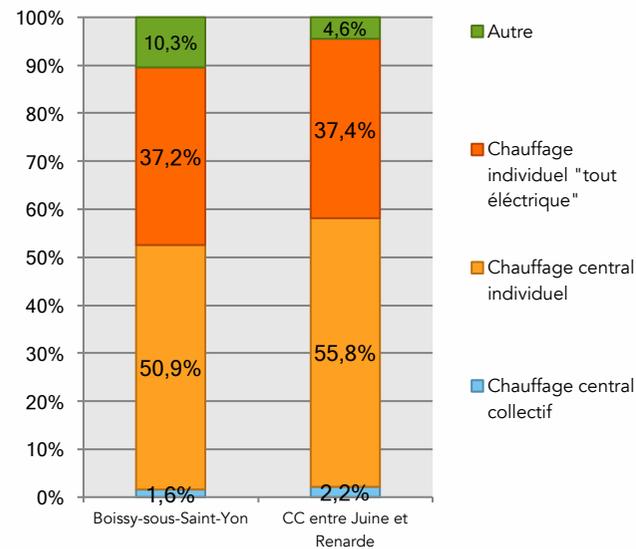
Un parc récent

- Près de 20% du parc de logements a été créé au cours des 25 dernières années. Notons que ce taux est, en 2015 supérieur au regard des nouvelles réalisations effectuées depuis 2008.

Date d'achèvement des résidences principales



Niveau de confort des résidences principales



Un niveau de confort marqué par la typologie du parc

- Le mode de chauffage collectif est quasiment inexistant dans le parc présent sur la commune. Cet état correspond à l'importance des maisons dans le parc de logements.

Evolution des permis de construire entre 1999 et 2012



Une activité constructive ralentie

- Entre 1999 et 2012, la commune de Boissy-sous-Saint-Yon a enregistré une moyenne annuelle de :
 - 10 permis de construire pour des constructions neuves
 - 3 permis de construire pour des interventions sur des constructions existantes (extension, réhabilitation,...).
- En 2004 la commune a enregistré 29 permis de construire. Depuis cette date et, hormis un regain en 2008, le nombre de permis a connu une diminution continue.
- Les interventions sur les constructions existantes sont très faibles (hormis en 2003) sur toute la période observée.

L'analyse des phénomènes de consommation des logements – le calcul du point mort

- Le point mort représente le niveau de production de logements nécessaire à l'équilibre démographique.
- Son calcul intègre l'évaluation de plusieurs phénomènes impactant l'occupation du parc et les besoins en logements :
 - Le renouvellement, c'est à dire l'effet des destructions (démolitions, regroupement,...) et des créations (division, changement de destination,..) sur le stock global de logements,
 - La variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants,
 - Le desserrement des ménages qui se traduit tendanciellement par une diminution du nombre de personnes par logement.

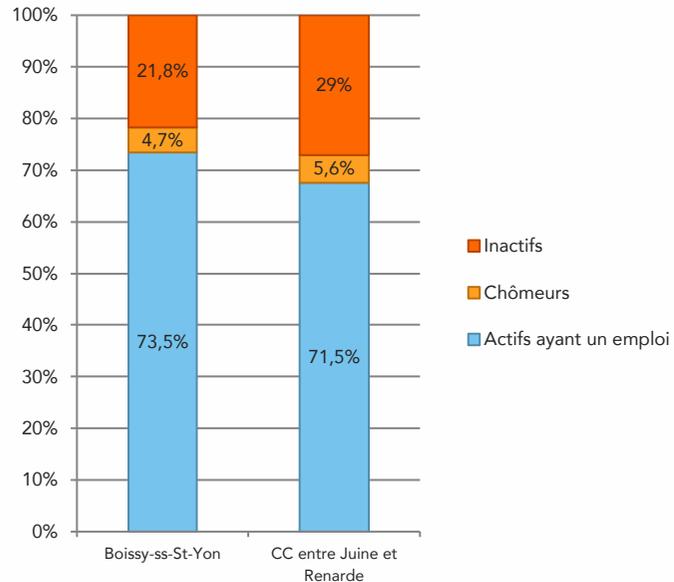
Calcul du point mort

| | 1999-2006 | 2006-2011 | 1999-2011 |
|-----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Renouvellement | -14 | -41 | -55 |
| Variation Résidences secondaires | -14 | 4 | -10 |
| Variations logements vacants | 15 | 5 | 20 |
| Desserrement | 90 | 64 | 154 |
| Point mort | 77 | 32 | 109 |
| Construction neuve | 83 | 59 | 142 |

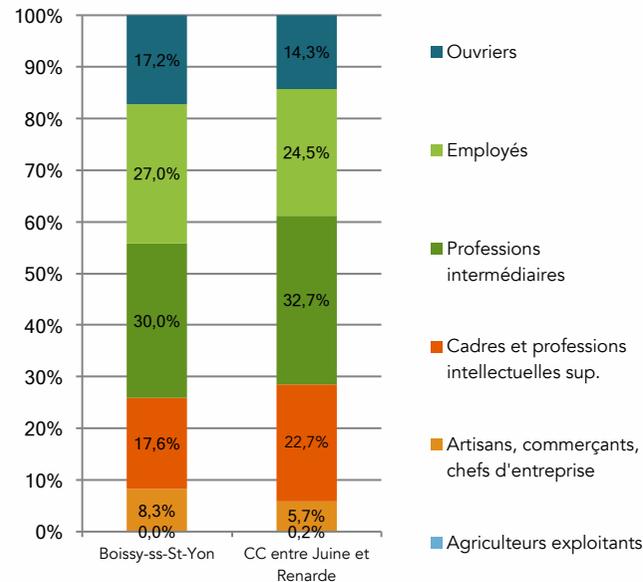


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Population des 15 à 64 ans selon activité



Population active de 15 à 64 ans selon la CSP



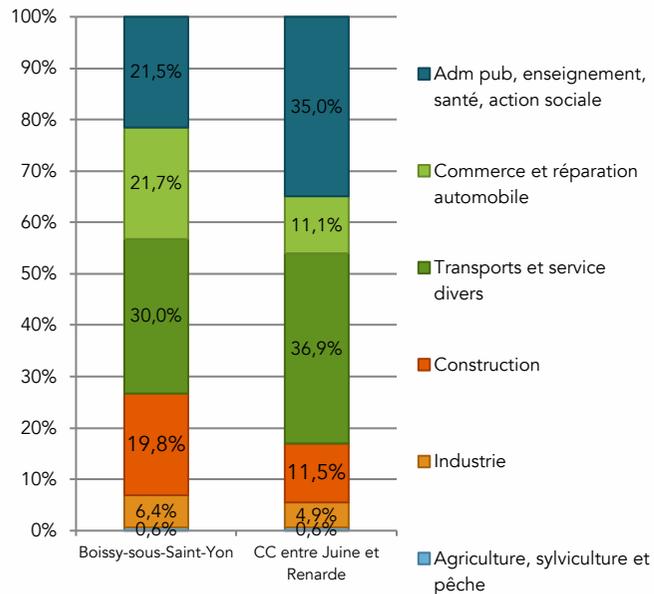
Une population résidente plutôt insérée sur le marché de l'emploi

- En 2011, la population active représentait 78,2% (73,5%+4,7%) de la population âgée de 15 à 64 ans (67,1% de l'ensemble de la population de plus de 15 ans).
- Ce niveau d'activité est légèrement supérieur à celui observé à l'échelle de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde.
- De plus, le niveau de chômage est légèrement inférieur à celui observé au niveau de la Communauté de communes.
- La composition de la population active résidente par catégorie socioprofessionnelle sur la commune est très proche de celle observée à l'échelle intercommunale.

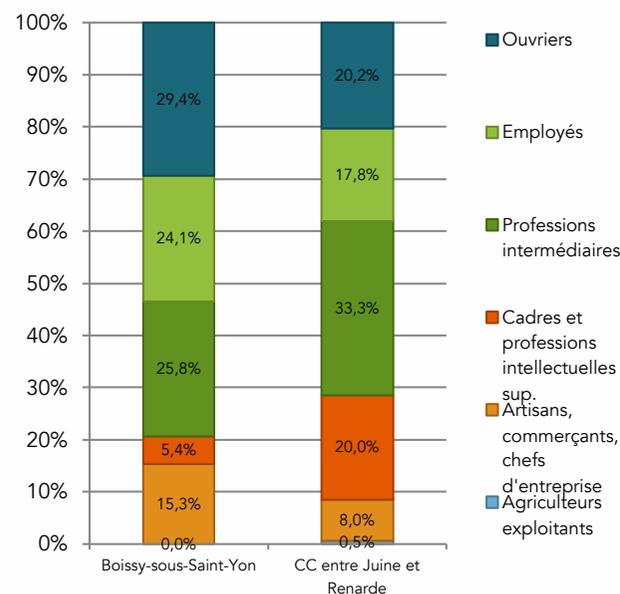
Un niveau de l'emploi conforté

- En 2011, 600 emplois étaient recensés présents sur la commune (contre 511 en 2006).
- L'évolution de l'indicateur de concentration de l'emploi de 32,4% en 2011 contre 28,9 % en 2006, montre que la progression de l'emploi a été plus soutenue que la progression de la population active résidente.

Répartition des emplois par secteur d'activité



Répartition des emplois par CSP



Une offre d'emploi marquée par le tissu artisanal

- Les emplois relevant des catégories « cadres et professions intellectuelles » et « professions intermédiaires » sont moins représentées qu'à l'échelle de la communauté de communes. Ceci au profit d'emploi « d'ouvriers » et « artisans, commerçants, chefs d'entreprises ».
- L'offre en emplois liés au secteur public et au secteur de la construction est plus importante qu'à l'échelle intercommunale.

ACTIVITES ECONOMIQUES

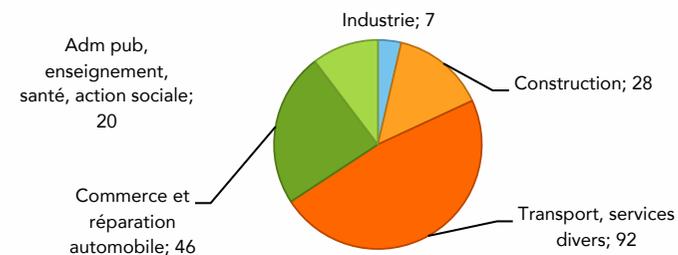
-  ● Activités artisanales et industrielles
-  ● Activités de commerces et services



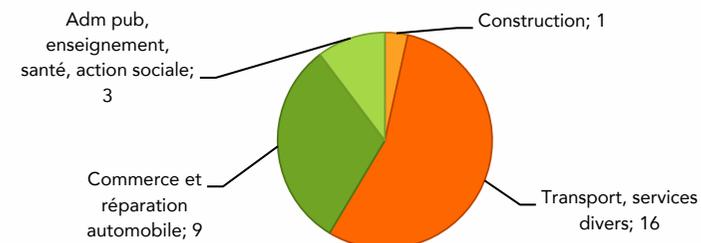
La RN20, un axe économique qui se renforce

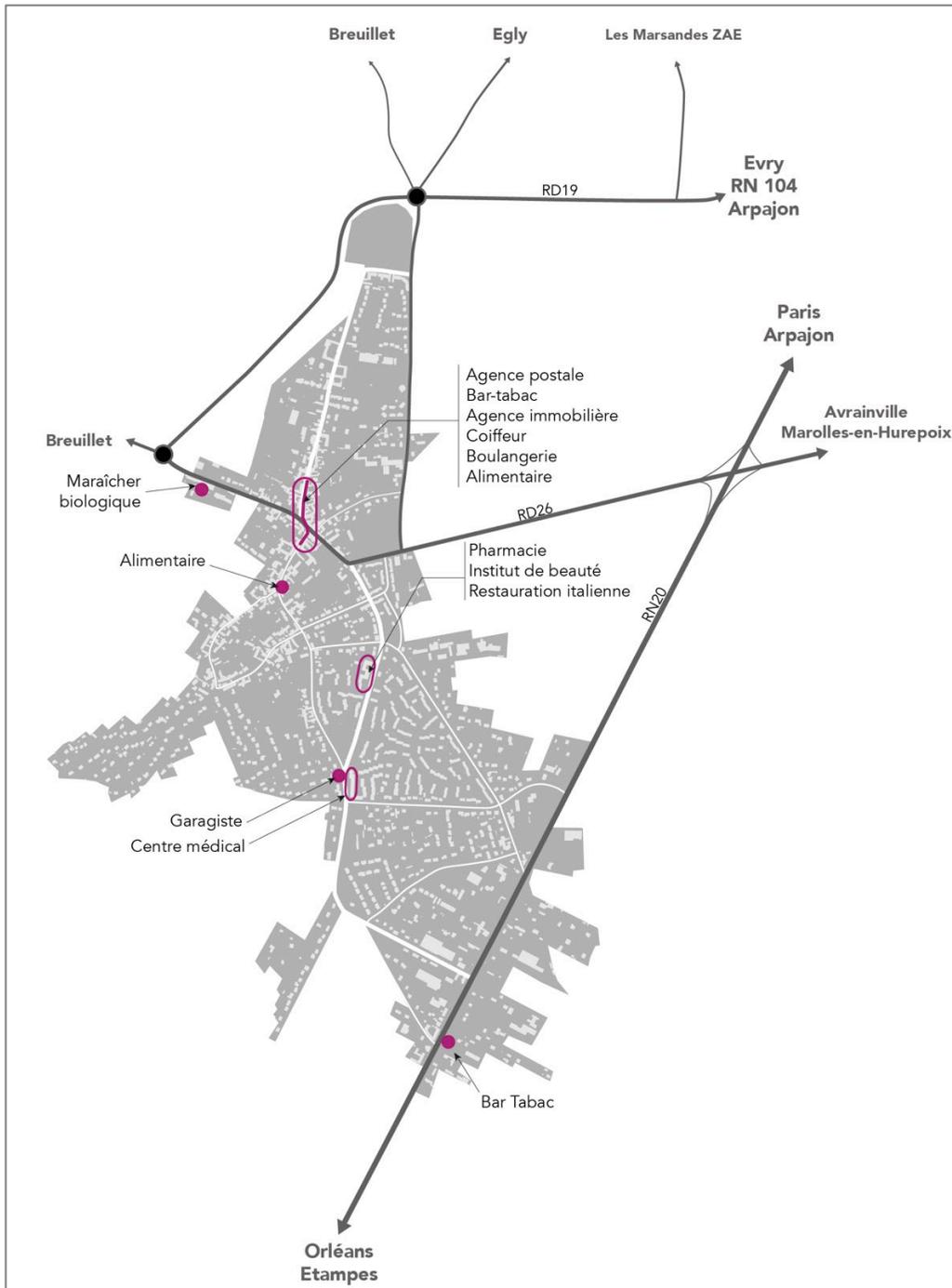
- 193 entreprises sont recensées sur la commune de Boissy-sous-Saint-Yon en 2013 (source INSEE). 29 nouvelles immatriculations ont été enregistrées en 2013, dont 16 dans le secteur « transports et services ».
- La majeure partie des entreprises ont une activité dans le secteur des transports et services (48% des établissements).
- Les entreprises sont principalement implantées dans le centre-bourg (activités à caractère commercial, services à la personne), ou aux abords de la RN20 (activités artisanales notamment liées au secteur automobile).
- Il n'existe pas de zone d'activités en tant que tel sur le territoire de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon. Cependant, la Zone des Marsandes (sur la commune d'Avrainville) jouxte Boissy-sous-Saint-Yon au niveau de l'entrée/sortie de la RN20. La zone couvre une superficie de 14 ha et dispose d'une disponibilité foncière de 5 ha.
- La commune est concernée par un projet d'extension d'activités économiques actuellement implantées sur la commune de Mauchamps.

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013



Créations d'établissements par secteur d'activités en 2013





Une offre de proximité répartie en deux pôles

- Boissy-sous-Saint-Yon dispose de la gamme de commerces de proximité comprenant boulangerie (2), coiffeur, bar-tabac, commerces alimentaires de proximité (2), esthéticienne, ainsi qu'une pharmacie.
- Les commerces et services s'organisent autour de deux pôles :
 - Le premier autour de la place Charles de Gaulle, le long de l'axe Nord-Sud rue de Chatre et rue du Puits Grés. Entre mars 2015 et avril 2018, la place accueillait un marché de producteurs le samedi midi.
 - Le second pôle est situé dans un centre commercial situé rue Pasteur. Cet espace comprend 4-5 cellules en partie disponibles. Cet espace commercial est conforté par la présence d'un pôle médical situé en face du cimetière ainsi que par la présence d'un garage automobile.
- D'autres commerces sont présents le long de la RN20 (bar-tabac). Ces commerces ne s'adressent pas directement aux habitants.
- Les surfaces commerciales alimentaires (GSM) les plus proches sont situées à Arpajon et Breuillet. Les habitants de Boissy-sous-Saint-Yon bénéficient également des services, restaurants et commerces spécialisés (Aubade, La Pataterie, Mc Donalds, Poivre Rouge, France Menuiserie,...) présents sur la zone des Marsandes le long de la RN20 sur la commune d'Avrainville.



Commerces du centre-bourg



Commerces aux abords de la RN20



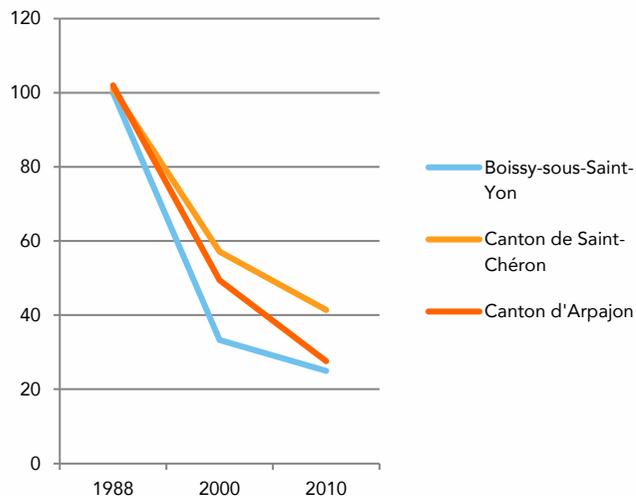
Centre commercial de la rue de Pasteur



Pôle médical de la rue de Pasteur

Evolution du nombre d'exploitations (indice base 100 = 1988)

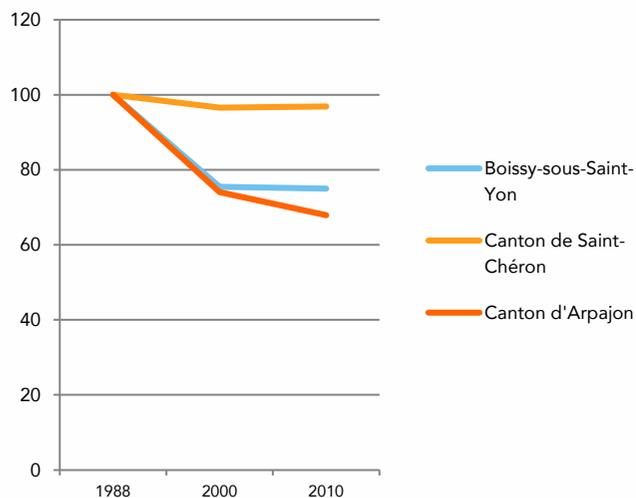
Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles



- La superficie de la commune est de 804 ha, l'espace rural (agriculture et forêt) en représente 78% (données du PAC).
- La SAU bénéficiaire des aides de la politique agricole commune s'élève à 633 ha principalement de grandes cultures (données du PAC).
- 20 agriculteurs cultivent des parcelles dans la commune (données du PAC).
- 3 exploitations agricoles ont leur siège.
- Selon le RGA, le nombre d'exploitations connaît une diminution continue depuis les dernières années. En passant de 12 exploitations en 1988 à 3 en 2010, le nombre d'exploitation a été divisé par 4. Ce rythme de diminution a également été observé sur le canton d'Arpajon, alors que sur le canton de Saint-Chéron la diminution a été moins forte.

Evolution de la surface agricole utile (indice base 100 = 1988)

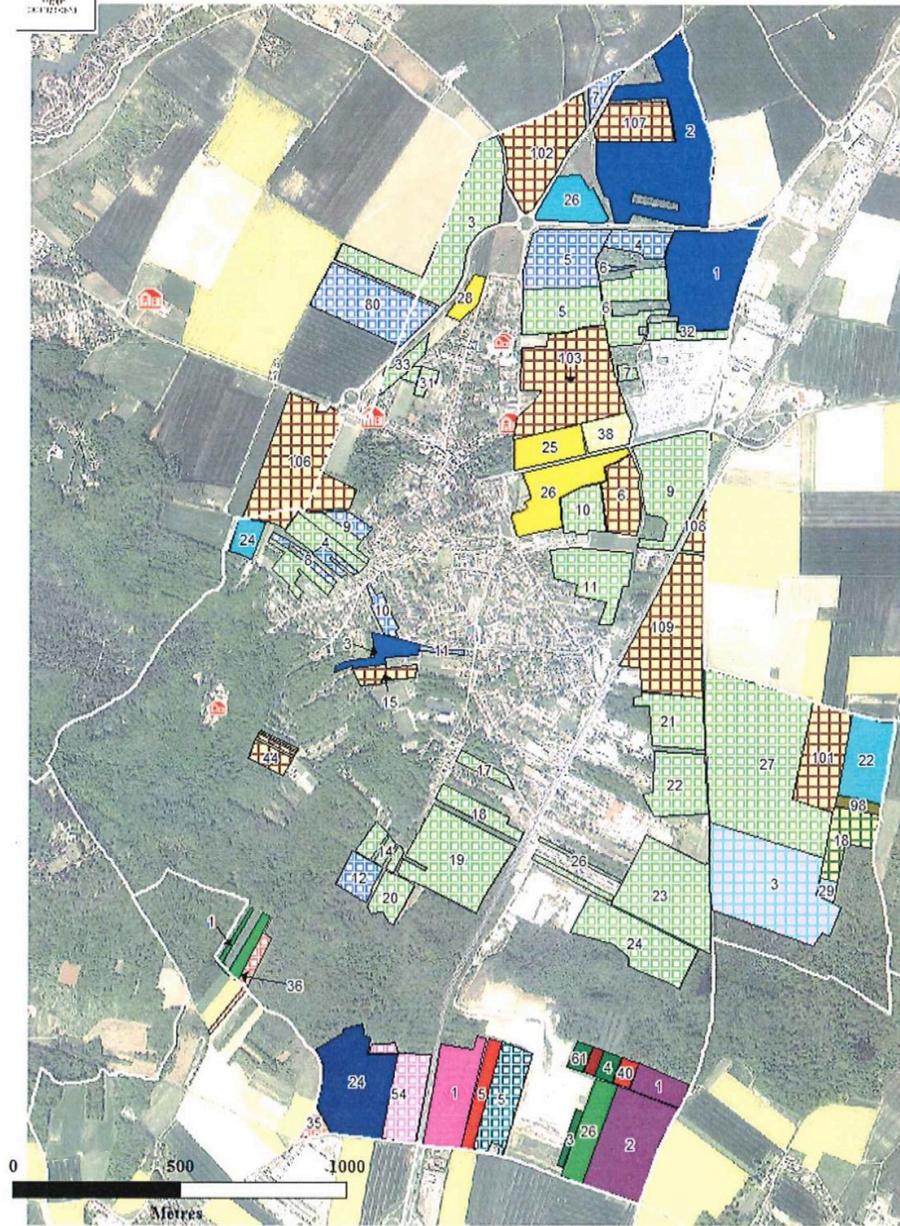
Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles



| Evolution du nombre d'exploitations (source RGA) | 1988 | 2000 | 2010 |
|--------------------------------------------------|------|------|------|
| Boissy-sous-Saint-Yon | 12 | 4 | 3 |

- A la diminution du nombre d'exploitations, a été associée une diminution de la SAU qui s'est opérée dans une moindre mesure (diminution d'un 1/5 des surfaces exploitées), marquant ainsi un phénomène de concentration des terres. Ici encore, la diminution a été plus forte pour les exploitations présentes sur le canton d'Arpajon que sur le canton de Saint-Chéron où l'activité semble avoir mieux résister.

RECENSEMENT DES ILOTS DECLARES A LA PAC ANNEE 2013 SUR LA COMMUNE BOISSY SOUS ST YON



Sources: BDORTHO PHOTO IGN/BD CARTO UGN/DDT 91-SEA Extraction Isis 2013
Réalisation: DDT 91-SPAU-BCT-SIG
24/07/2014

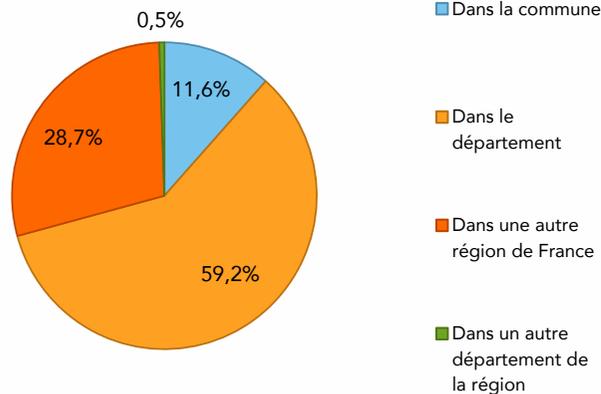
Carte des circulations agricoles (source : PLU 2014) et des points de blocage (source commune de Boissy-sous-Saint-Yon)



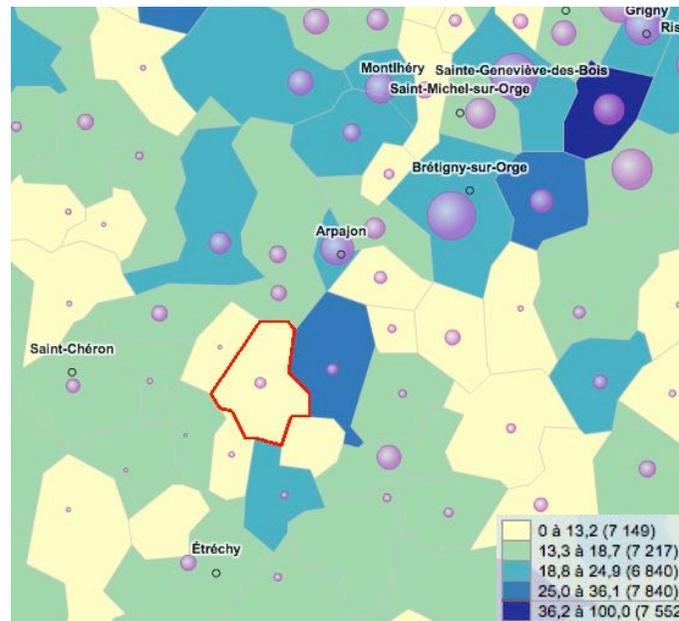


MOBILITÉS

Lieu de travail des actifs ayant un emploi



Part de la population active travaillant dans la commune de résidence et nombre d'emplois par commune (2011)



- 12,1% des actifs résidant à Boissy-sous-Saint-Yon travaillent dans la commune. Ce taux peut paraître faible au regard de la situation de communes avoisinantes mais est en rapport avec la faiblesse de l'offre d'emplois sur la commune.

- Boissy-sous-Saint-Yon est proche de pôles d'emploi actifs tels que Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Fleury-Mérogis mais encore Evry, Massy, Orsay ou encore le centre de recherche du CEA-DAM Ile de France à Bruyères-le-Châtel, et le centre d'essais Renault à Lardy.

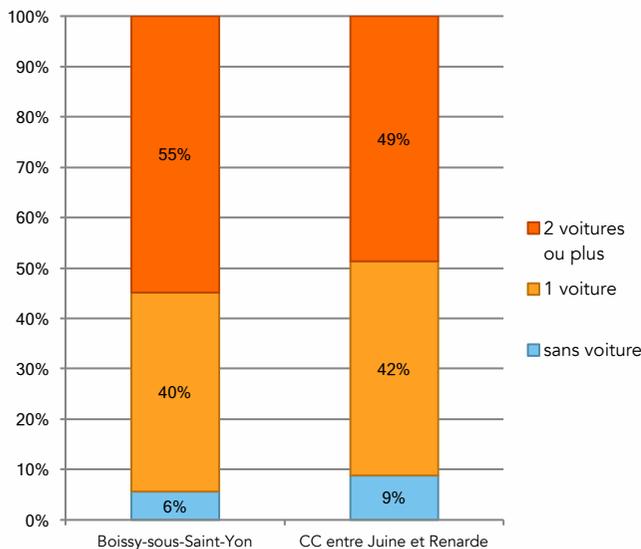
- D'autres motifs de déplacement doivent également être pris en compte, tel que l'accès aux gares, aux établissements scolaires et aux centres commerciaux qui sont inexistantes sur la commune et génèrent des besoins en déplacement.

- Les ménages de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon présentent un taux important de motorisation voire de bi-motorisation, correspondant à ceux observables sur la communauté de communes Entre Juine et Renarde.

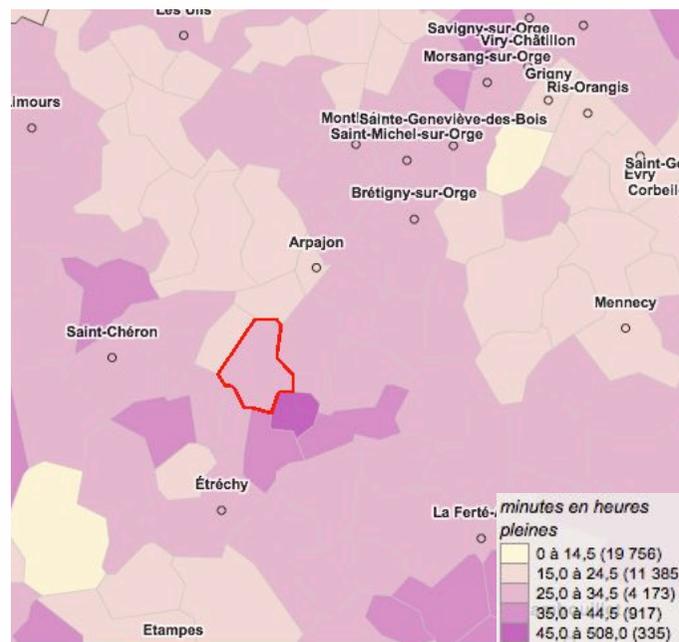
- Les besoins en déplacements de la population associés à une offre en solutions alternatives à la voiture sont les principales explications à cette situation.

- Le temps de déplacement domicile-travail médian est de 28,5 minutes en heures pleines.

Equipelement automobile des ménages



Temps médian de trajet domicile-travail (2011)



MAILLAGE VIAIRE

↔ Voies de traverse et de desserte

↔ Voies structurantes

↔ Voies secondaires



« La RN 20 fait l'objet d'un projet de requalification urbaine, économique et de développement durable, autour d'un site propre de transport en commun porté par Ile-de-France mobilités qui reliera Arpajon-sud à Massy RER-TGV. Ce projet a été défini dans le cadre d'un plan directeur porté par le syndicat mixte RN 20. A terme de nouvelles liaisons douces devraient permettre, aux habitants de Boissy-sous-Saint-Yon, de rejoindre la station Arpajon-Sud »

Les RN 20 et RD 19 : deux infrastructures majeures du sud Essonne qui traversent et desservent les territoires de la CCA et de Boissy-sous-Saint-Yon

- La RN 20, qui relève de la catégorie 1, assure une liaison vers le nord du département (notamment vers la Francilienne et Massy) et vers le sud de l'Essonne (Etampes, Angerville et, au-delà, vers le Loiret). Il s'agit d'une ancienne route nationale d'intérêt local (RNIL).
- La RN 20 relie Paris et Orléans, c'est un axe de portée nationale aménagée en 2x2 voies dont l'accès n'est possible sur la commune qu'à l'échangeur du secteur des Marsandes et par des bretelles à sens unique : du bourg vers la RN 20 rue Salvadore Allende et de la RN 20 vers la zone du Bas de Torfou.
- La RN 20 est à l'origine de rupture de continuité de parcours à l'échelle communautaire et communale. Le quartier du Bas de Torfou connaît des coupures de continuité des déplacements Est-Ouest. Plus généralement, le franchissement de la RN 20 est complexe, peu sécurisé pour l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, agriculteurs, piéton, etc.).
- La RD 19 relève de la catégorie 2. Elle permet de rejoindre Breuillet, à l'ouest et la zone d'activités de la Croix-Blanche ainsi que la Francilienne, à l'est, en passant notamment par Brétigny-sur-Orge.
- La RD 19, dans sa séquence communale, n'est pas à l'origine d'enclavement. C'est un axe routier de traverse très emprunté (6 300 v/j) qui contourne l'Ouest des espaces bâtis. Elle permet de regagner à l'est la RN 20, le sud de la ZAE des Marsandes et la francilienne. A l'Ouest, elle relie la commune aux villages et aux gares RER de la vallée de l'Orge.
- Deux fois moins empruntée (3 000 v/j), la RD 26 est la voie principale d'accès au centre-bourg. Elle dessert la ZAE des Marsandes, au niveau de l'échangeur de la RN 20, ainsi que la gare de Marolles-en-Hurepoix et les communes du plateau de l'Hurepoix.
- La maille viaire locale est organisée par les rues de Châtre et Jean Moulin. Les rues la Fontaine, Pasteur et Salvadore Allende sont les axes Nord-Sud qui organisent les secteurs résidentiels entre le centre bourg et la RN 20.

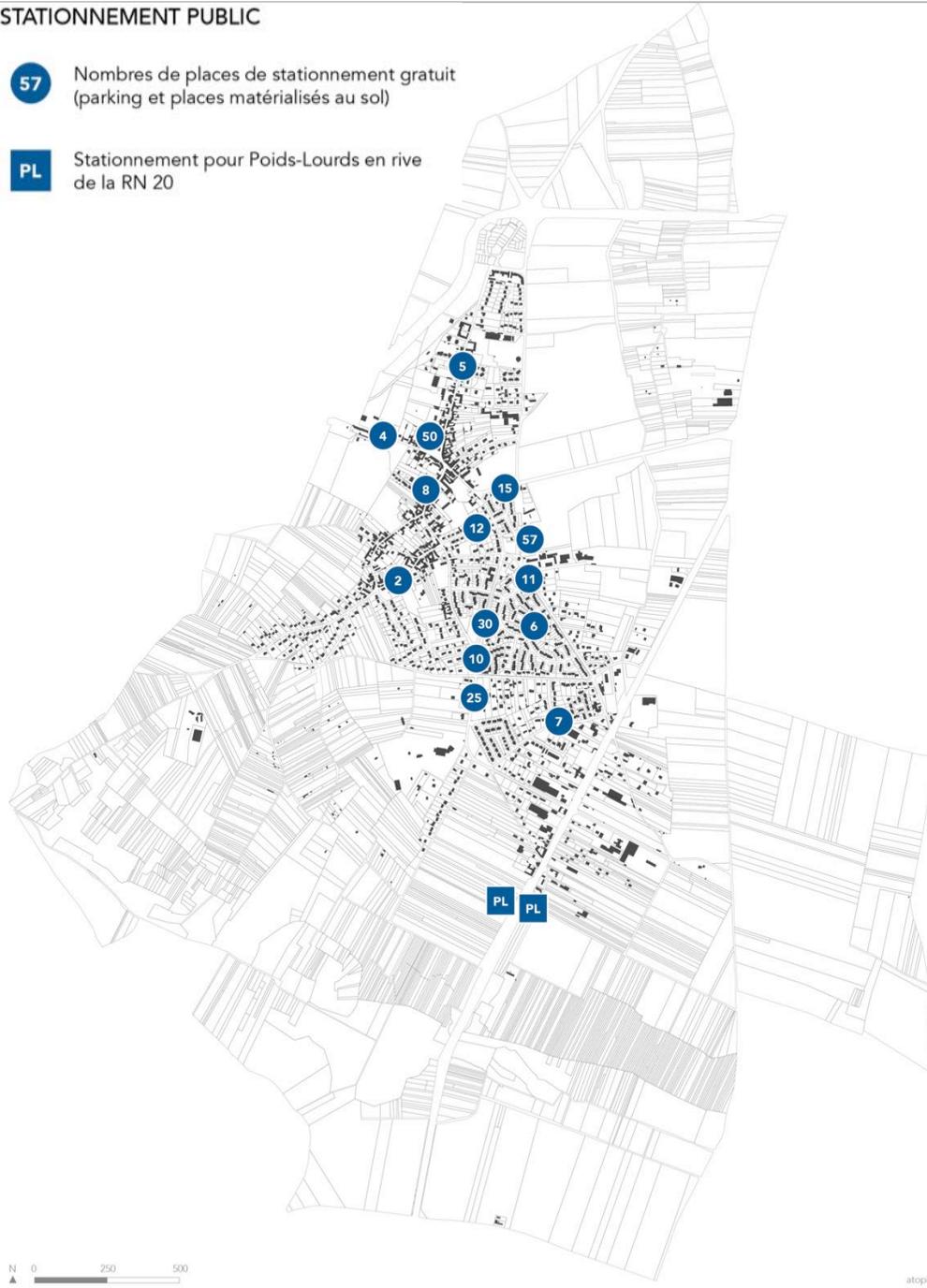
Projet RN 20

Le Conseil départemental de l'Essonne, les collectivités locales traversées ou fortement impactées par la RN 20 ont décidé de définir un projet d'aménagement de la RN 20 (site propre pour TC, boulevard urbain). Les collectivités ont convenu que l'élaboration d'un schéma de cohérence de la RN 20 se ferait dans le cadre d'un syndicat mixte d'études. Ce syndicat a été créé par arrêté préfectoral le 16 juin 2009. Il est composé du Conseil départemental de l'Essonne, et des Communautés d'Agglomération Cœur d'Essonne et Paris Saclay. A terme, de nouvelles liaisons douces devraient permettre aux habitants de Boissy-sous-Saint-Yon de rejoindre la station d'Arpajon-sud.

STATIONNEMENT PUBLIC

57 Nombres de places de stationnement gratuit (parking et places matérialisés au sol)

PL Stationnement pour Poids-Lourds en rive de la RN 20



Une offre conséquente mais des besoins croissants

- Pour répondre aux besoins en stationnement de nombreuses places gratuites sont proposées : places matérialisées sur la chaussée, aires de stationnement dédiées (cf. carte de localisation du stationnement). Au total, quelques 235 places gratuites sont disponibles sur la commune.
- Le secteur du Bas de Torfou connaît des difficultés spécifiques. Hormis les deux parkings poids lourds, le stationnement est peu organisé. De nombreux véhicules stationnent sur les voies d'accélération.

Contraintes techniques, financières et contraintes de site aidant (cœur villageois dense, faibles disponibilités foncières) une partie du stationnement s'effectue en dehors des espaces dédiés (stationnement sur la voirie) et génère potentiellement des conflits d'usage mesurés notamment dans le cœur le village.

- La commune ne propose pas encore de services et d'offre alternatives aux déplacements carbonés (borne de recharge électrique, services et aires de covoiturage). En sud Essonne, ces équipements sont encore peu présents mais en développement : le Conseil départemental de l'Essonne a développé un site de covoiturage, mène une politique d'aménagement d'aire de covoiturage...

Mobilité et Personne à Mobilité réduite

- Pour satisfaire aux besoins d'adaptation du cadre de vie à l'ensemble de la population y compris aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées, Boissy-sous-Saint-Yon a réalisé le projet de Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagement des Espaces Publics.

TRANSPORTS COLLECTIFS

TC routier

→ Ligne 68-05

● Arrêt

RER ligne C

--- Distance - Temps aux gares RER



Transports en commun routiers et ferrés

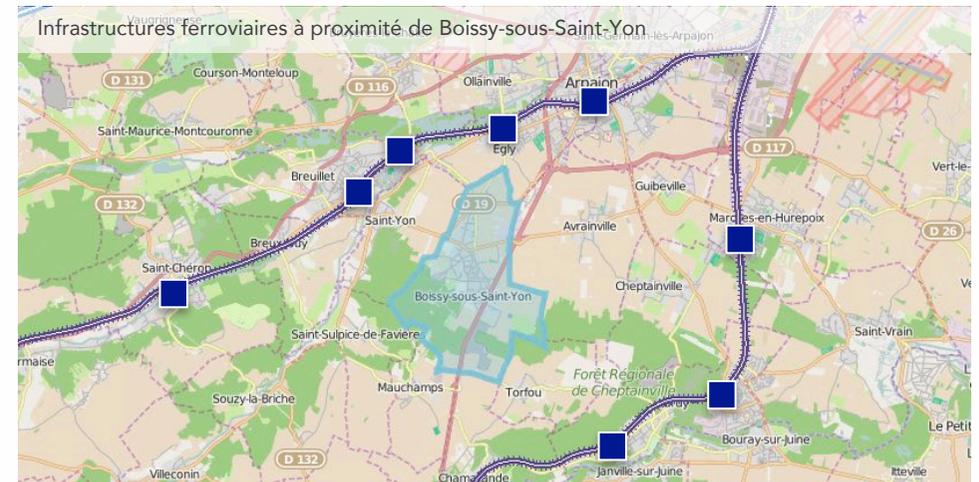
- Boissy-sous-Saint-Yon est concernée par une offre en transports collectifs assez limitée et concentrée en lien avec les besoins de rabattement vers les gares, les établissements scolaires, les équipements.

Transports urbains Ormont, une offre de rabattement

- Boissy-sous-Saint-Yon est desservie par la ligne de bus 68.05 des transports Ormont qui assure 5 arrêts sur la commune. La ligne assure un rabattement vers la gare RER d'Arpajon (principal pôle gare de la communauté de communes) et les établissements scolaires (lycée Cassin et LEP Belmondo à Arpajon, collège Camus à La Norville).
- Le service de la ligne est assuré entre 5h30 et 17h30, sauf dimanche et jours fériés. Les cadences de desserte sont concentrées aux heures de pointes (créneaux scolaires). En journée, l'offre de service est faible.

RER C

- La commune prend place à l'interface des branches Est et Ouest du RER C. Cette position, lui assure un accès à un réseau de gares.
- Cependant, l'effet de coupure de la RN 20 tend à orienter les usagers du RER vers la branche Ouest (pôle d'échanges communautaires Breuillet-Bruyères, pôles d'échanges locaux de Breuillet Village et d'Egly). La gare de Marolles-en-Hurepoix, (branche Est) demeure cependant bien accessible par la RD 26.



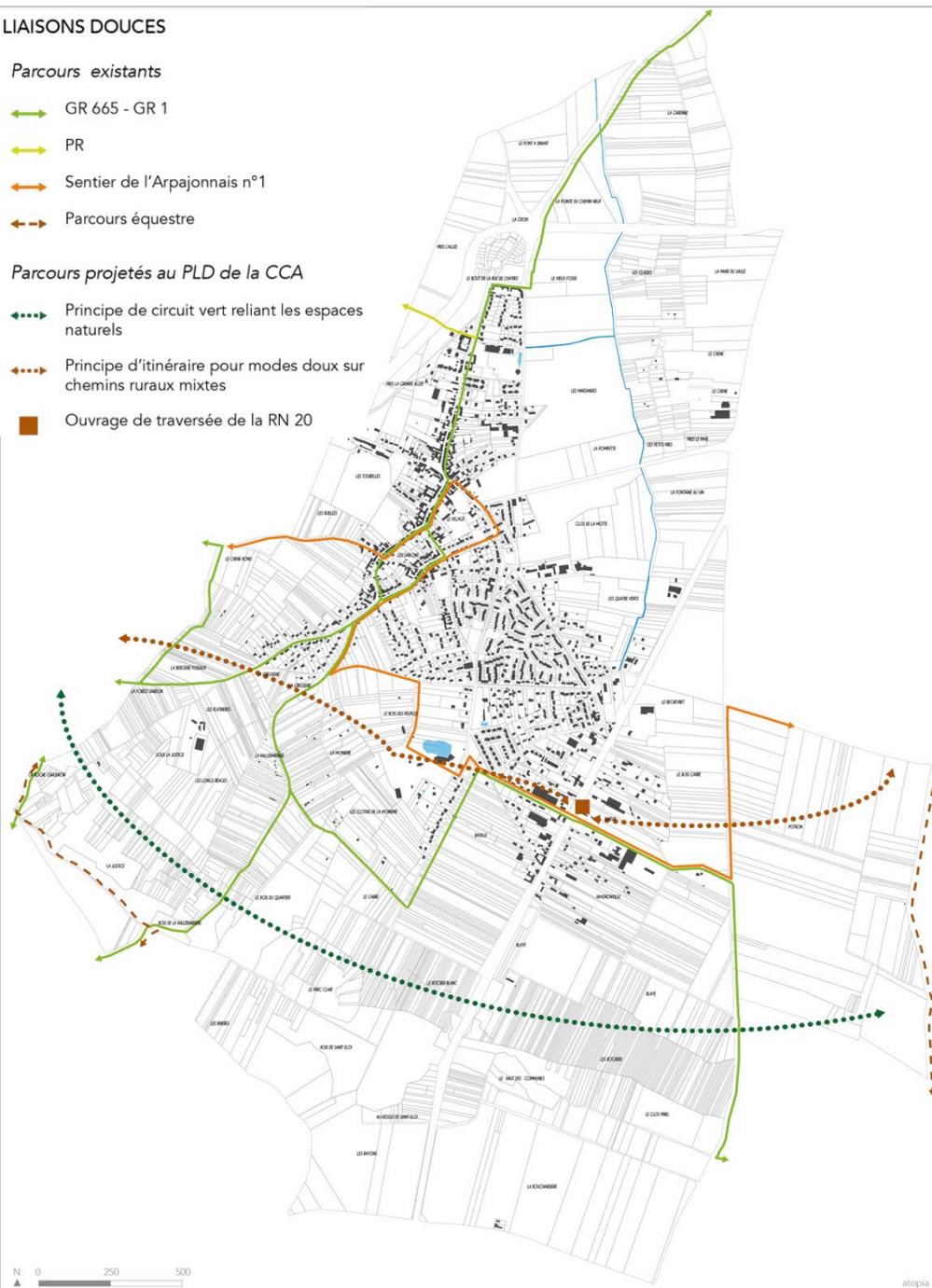
LIAISONS DOUCES

Parcours existants

-  GR 665 - GR 1
-  PR
-  Sentier de l'Arpajonnais n°1
-  Parcours équestre

Parcours projetés au PLD de la CCA

-  Principe de circuit vert reliant les espaces naturels
-  Principe d'itinéraire pour modes doux sur chemins ruraux mixtes
-  Ouvrage de traversée de la RN 20



Un partage de la voirie et une sécurisation de l'espace public

- Boissy-sous-Saint-Yon développe un espace public à usage mixte où cyclistes et automobilistes se partagent la voirie. Des aménagements ponctuels répondent aux enjeux de sécurité et de pacification de la rue : marquage au sol, ralentisseur, rétrécissement, sens unique, instauration d'une limitation de circulation à 30km/h sur le réseau communal aggloméré.
- Les abords du groupe scolaire, avenue Bréchet, font l'objet de mesures de restriction de circulation et de stationnement des véhicules pour sécuriser l'entrée et la sortie des écoles.
- La RN 20, axe régional et départemental stratégique, dans sa traversée de Boissy-sous-Saint-Yon et du secteur aggloméré du Bas de Torfou ne fait l'objet d'aucun aménagement spécifique en matière de mobilités douces.

Un réseau de chemins de randonnées et de loisirs amené à se renforcer

- Boissy-sous-Saint-Yon est traversé par un réseau de liaisons de randonnées qui inscrit la commune dans un maillage d'intérêt communautaire et régional : GR 665, GR 1, sentier pédestre de l'Arpajonnais. Les chemins ruraux et agricoles communaux complètent l'offre des chemins balisés.
- Des liaisons communautaires Est-Ouest définies au Plan Local de Déplacements de l'ancienne Communauté de communes de l'Arpajonnais étaient projetées sur la séquence du coteau boisé de Boissy-sous-Saint-Yon (circuit vert) et entre Avrainville – Saint-Yon, via le Bas de Torfou. La réalisation du Plan Local de Déplacements de la communauté Entre Juine et Renarde est envisagé.

EQUIPEMENTS

Scolaires et péri-scolaire

- A** Ecole publique **B** Ecole privée
- C** Halte-garderie

Culturels, sportifs, loisirs, associatifs

- D** Mille Club
- E F G** Stades
- I** Tennis
- K L** Foyers
- H** Centre sportif et culturel
- J** Bibliothèque
- M** Club modelisme
- N** Centre équestre (privé)

Santé

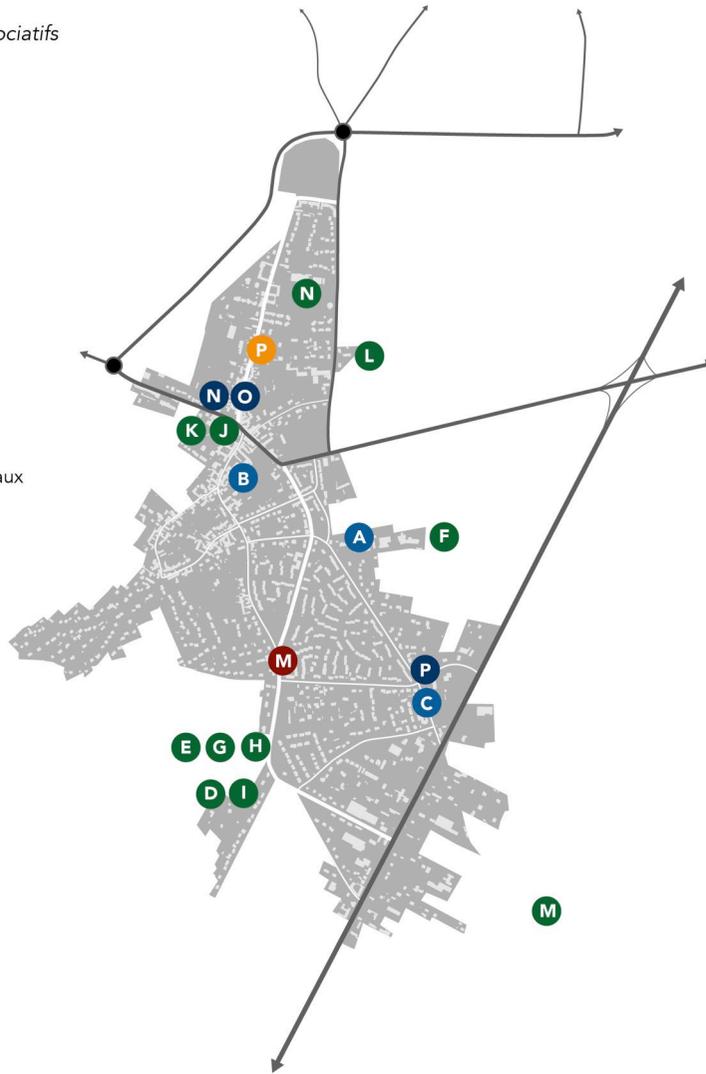
- M** Maison médicale

Communaux

- N** Mairie **O** Grange aux Anneaux
- P** Ateliers municipaux

Publics

- P** La Poste



Equipements publics

- Boissy-sous-Saint-Yon dispose d'une large gamme d'équipements de proximité tant sur le plan sportif, socioculturel ou scolaire.
- Cette offre répond au dynamisme associatif de la commune. Vingt sept associations sont actives dans les domaines :
 - Du sport : équitation, badminton, taekwondo, gymnastique, danse, football, vélo, tennis, judo,...
 - De la vie sociale et culturelle : bibliothèque scolaire, paroisse, parents d'élèves,...

Equipement scolaires

- Boissy-sous-Saint-Yon possède une école publique (école Saint-Lubin) et une école privée (Thomas Becket). Les effectifs de l'école privée viennent principalement des communes voisines.
- L'école Saint-Lubin propose un groupe scolaire complet pour l'ensemble des classes de la maternelle et du primaire. L'école compte, en 2016-2017, 6 classes maternelles et 10 classes de primaire, un restaurant scolaire et un centre de loisirs.
- Depuis 2010 les effectifs sont décroissants à l'école Thomas Becket.
- Ceux de Saint-Lubin sont à la hausse depuis 2010. Une recomposition partielle du groupe scolaire a été engagée : extension du centre de loisirs, création nouvelle classe élémentaire et d'une salle de restauration pour les maternelles.

Evolution des effectifs scolaires Ecole Thomas Becket (source : école)

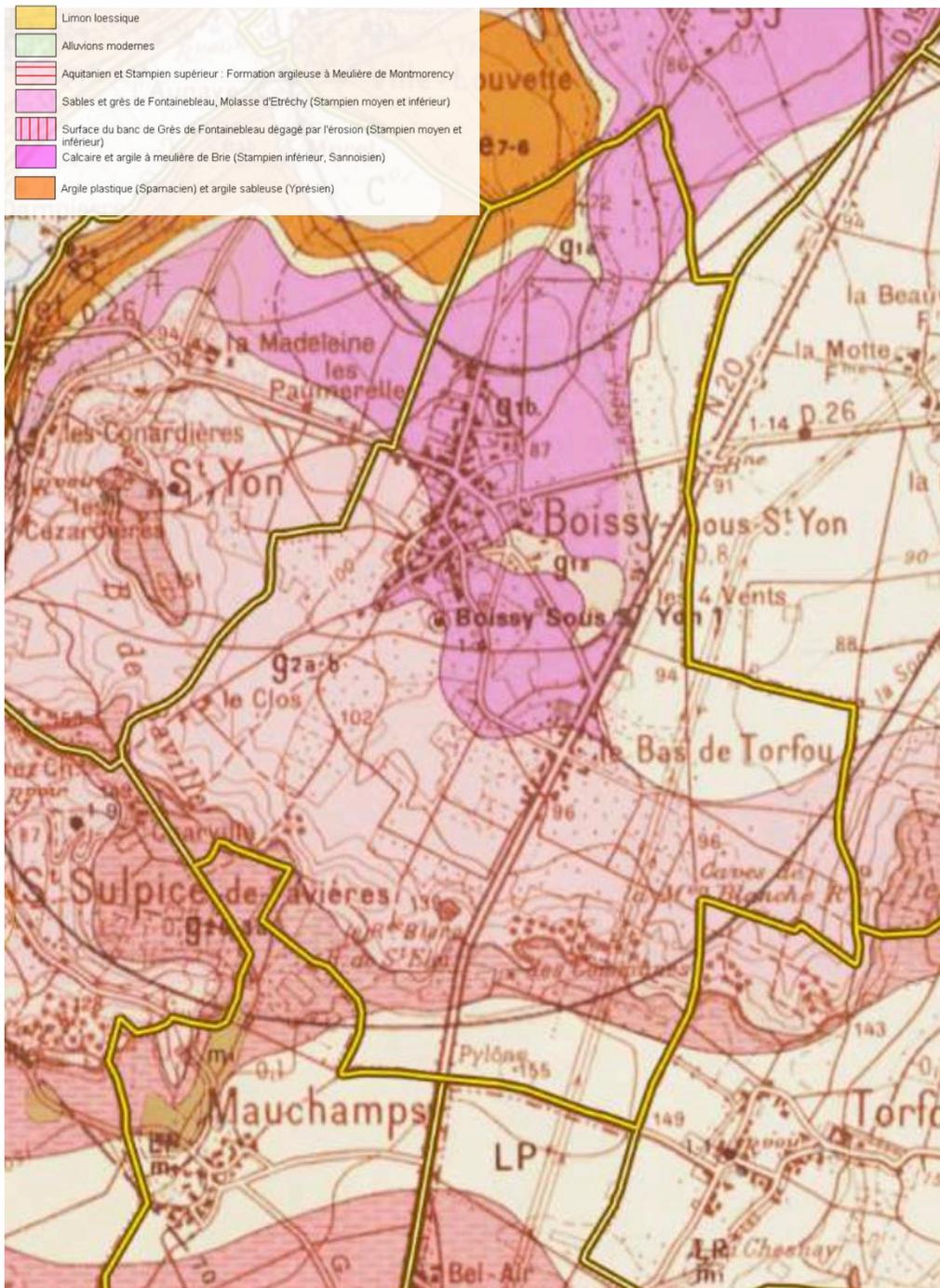
| | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Maternelle | 70 | 49 | 61 | 65 | 73 | 43 | 36 |
| Elémentaire | 127 | 126 | 115 | 118 | 132 | | |

Evolution des effectifs scolaires Saint-Lubin (source : commune)

| | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Maternelle | 137 | 149 | 152 | 160 | 183 | 161 | 152 |
| Elémentaire | 222 | 252 | 253 | 237 | 246 | 264 | 264 |



SOCLE NATUREL



Géologie

- La commune est située sur l'entité géologique de l'Hurepoix en limite du plateau beauceron.
- Le plateau beauceron est composé de calcaire d'Etampes et de calcaire de Beauce.
- Le Nord du territoire communal repose sur des argiles plastiques et argiles sableuses (en orange). Le bourg de Boissy-sous-Saint-Yon s'étale sur des calcaires et argiles à meulière de Brie (en rose). Plus au Sud, les sables et grès de Fontainebleau occupent l'espace. Le Sud et l'Est de la commune sont recouverts de limon des plateaux. Ces limons ou loess d'origine éolienne ont recouvert le plateau lors des périodes interglaciaires du quaternaire. Ce sont des sols relativement profonds, possédant une très bonne qualité agronomique, en particulier grâce à leur rétention en eau.

Pédologie

- Les argiles plastiques sont caractérisées par des prairies humides, des aulnaies-peupleraies à grandes herbes mêlées de Saules et évoluant par drainage vers la chênaie-charmaie. Les sols sont en général très peu évolués. Cependant, les horizons de surface peuvent être très humifères et les horizons profonds marqués par une hydromorphie plus ou moins prononcée.
- Les calcaires et argiles à meulière de Brie sont caractérisés par de vastes surfaces planes où se développent des sols bruns lessivés avec des traces discontinues d'hydromorphie profonde.
- Les grès et sables de Fontainebleau constituent le substrat le plus original du bassin parisien, ils peuvent être en place ou former des chaos sur les pentes. Dans ce dernier cas (celui de Boissy-sous-Saint-Yon), les blocs sont à peu près dépourvus de végétation phanérogame, les lichens et les mousses occupent les parois et les fissures sont colonisées par le polygone.
- La carrière est exploitée par la SECM – Société Exploitation Carrières Matériaux

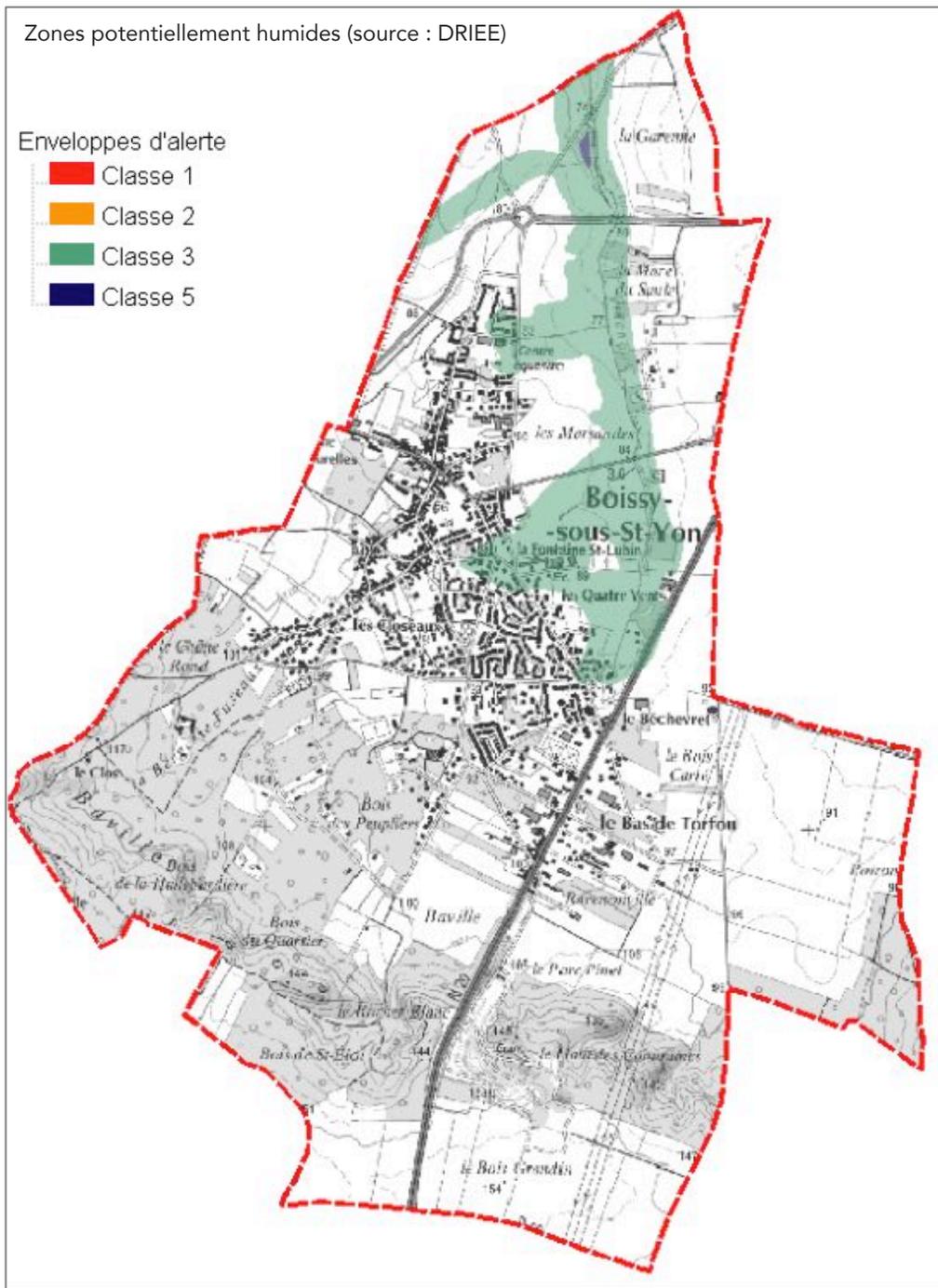
Boisements (source : Institut national de l'information géographique et forestière)



- Les principaux boisements présents sur la commune sont situés sur les coteaux, dont deux espaces majeurs sont facilement identifiables, celui constitué par les bois des Peupliers, du Quartier, de Saint-Eloi et de Bavielle et le second, de l'autre côté de la RN 20, le bois le Haut des Communes.
- Ces boisements sont essentiellement constitués de feuillus climaciques du bassin parisien et les plantations de résineux y sont secondaires. Ils abritent différentes formations végétales spontanées et relativement homogènes quant à la nature des espèces les composants. On distingue ainsi :
 - La Chênaie-charmaie oligotrophe : ce groupement est considéré en région parisienne comme climacique (l'évolution est à un stade ultime compte tenu des conditions stationnelles). La strate arborescente est dominée par le chêne pédonculé, le chêne sessile, le charme, la strate arbustive, assez pauvre est représentée pour l'essentiel par le Noisetier, le Cornouiller, le Fusain, le Sureau noir et l'Aubépine épineuse. La strate herbacée est quant à elle surtout envahie par de nombreuses graminées, le Lierre, la Ronce, le Clématie, la Grande ortie. La physionomie de ce groupement est celle due à un traitement sous futaie. Il ne présente pas de valeur écologique particulière.
 - L'ormie rudérale: ce groupement est lié à la dégradation du milieu par la pression anthropique : piétinements, dépôts d'ordures...Il se développe sur des sols à forte teneur en nitrates. Ce phénomène s'observe en lisière de parcelles agricoles dans les petits boisements. La strate arborescente est caractérisée par l'Orme et l'Erable, la strate arbustive est composée d'espèces nitrophiles comme le Noisetier et le Robinier. L'ensemble de ces boisements ne présente pas une grande diversité faunistique.
- Les bois de Bavielle situés sur les franges Sud-Ouest des espaces bâtis sont fréquentés par les promeneurs. La présence du GR1 – GR655 permet un accès aisé aux différents secteurs du massif.

Zones potentiellement humides (source : DRIEE)

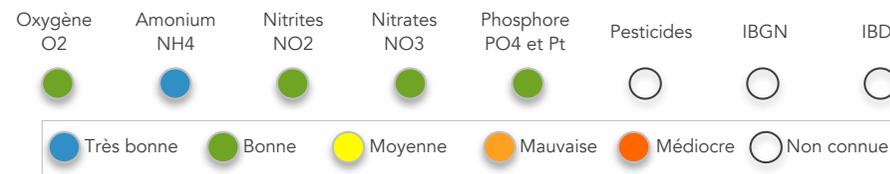
Enveloppes d'alerte



Réseau hydrographique

- L'hydrographie de la commune est peu développée et uniquement constituée du ru de « la Vidange » d'une longueur de 3,7 km. Il démarre de la commune et se jette dans l'Orge au niveau de Bruyères-le-Châtel. Le régime du fossé est directement lié aux conditions climatiques. Il connaît un débit plus ou moins fort au printemps et en automne, avec des périodes d'étiage en été.

- Qualité des eaux de la Vidange (source : DRIEE, ASN, 2012)



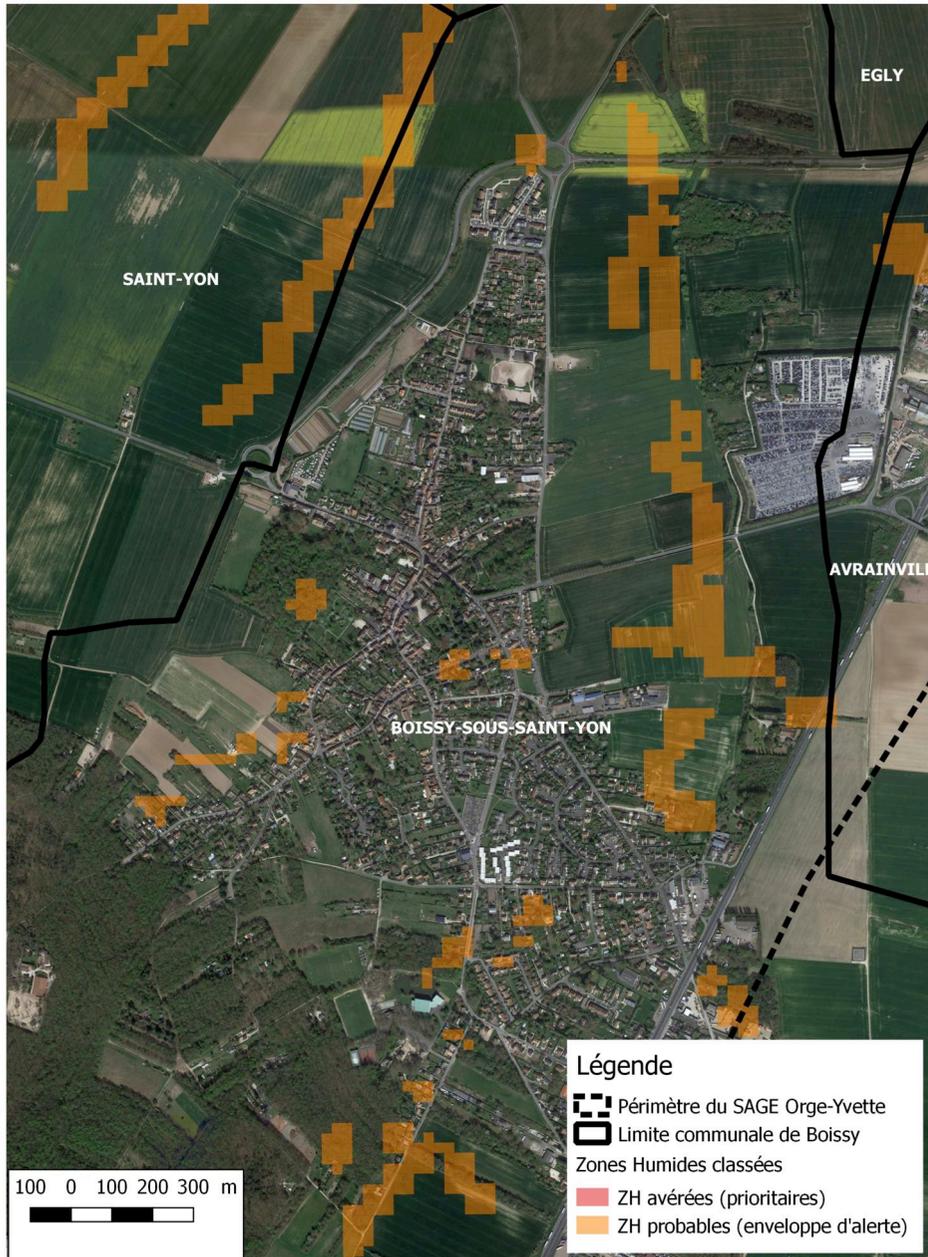
Zones humides

- Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique.
- Sur la commune, les zones potentiellement humides identifiées par la DRIEE sont situées le long de la Vidange et classées en type 3. Il s'agit de zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Nappes souterraines

- Le territoire communal est concerné par une nappe aquifère principale groupant les réservoirs du Stampien et du Sannoisien. L'eau souterraine circule dans toute la masse constituée par les sables de Fontainebleau, la Molasse d'Etréchy et la formation de Brie. Les niveaux argileux qui existent parfois vers la base des sables de Fontainebleau ne retiennent que des niveaux d'eau suspendus sporadiques, d'importance négligeable. La vallée de l'Essonne détermine un drainage très marqué de cette nappe, avec un écoulement général vers le confluent de l'Essonne et de la Juine.

Carte des zones humides avérées et probables
Commune de Boissy-sous-St-Yon - SAGE



- Légende**
- Périmètre du SAGE Orge-Yvette
 - Limite communale de Boissy
 - Zones Humides classées
 - ZH avérées (prioritaires)
 - ZH probables (enveloppe d'alerte)

Sources : IGN BD Satellite - ZH SCE/CLE 2018

Zones humides avérées et zones humides prioritaires

La carte des zones humides avérées et probables ci-contre précise l'état de connaissance à la date d'approbation du PLU de Boissy-sous-Saint-Yon.

La Commission Locale de l'Eau a lancée fin 2015 une étude d'inventaire des zones humides afin de préciser et d'actualiser les enveloppes définies par le SAGE (version de 2014) et par la DRIEE.

Elle identifie les zones humides probables et leur enveloppe d'alerte.

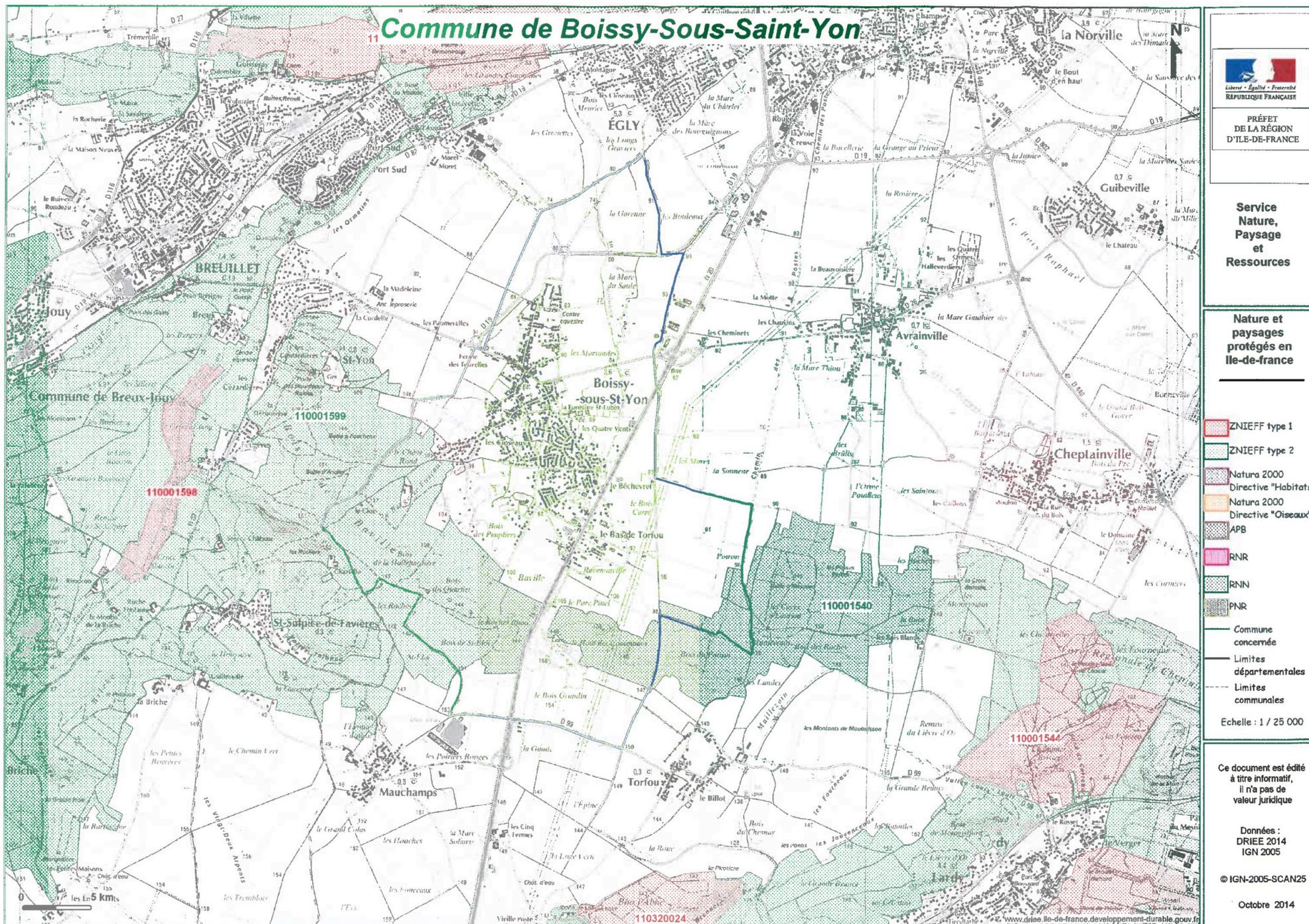
Sur la cartographie ci-contre, aucune zone humide avérée (identifiée comme prioritaire) n'est recensée sur le territoire communal par la Commission Locale de l'Eau du Sage Orge – Yvette. En l'absence de zones humides avérées sur le territoire communal, le PLU n'a pas nécessité de les identifier d'un zonage spécifique au règlement graphique du PLU (type Nzh ou Zh) et de définir des prescriptions particulières au règlement littéral du PLU.

Les zones humides probables doivent être a minima identifiées dans l'Etat initial de l'Environnement du rapport de présentation du PLU.

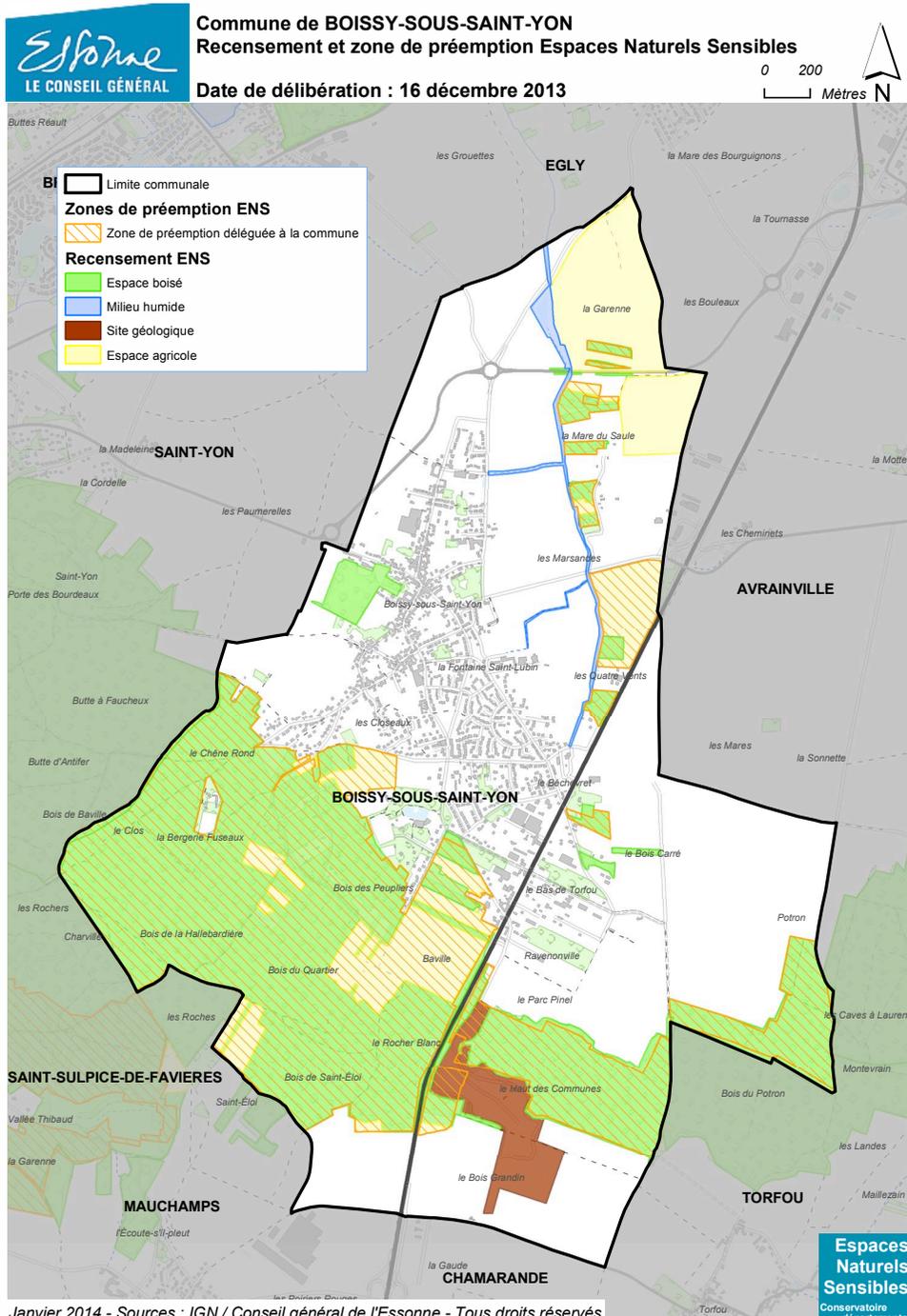
Dans les zones humides probables et selon les dispositions ZH2 du SAGE « Prise en compte des ZH dans les projets d'aménagement », les porteurs de projets doivent procéder à une caractérisation de ces zones selon les critères définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, pour confirmer ou infirmer la présence de zone humide avant toute modification d'usage du sol.

NOTA : La CLE a informé la commune que le secteur des Closeaux a été répertoriée comme une zone humide avérée au titre de la pédologie. Les espèces botaniques hydropiles sont présentes sur un taux de recouvrement peu représentatif mais remarquable sur certaines zones du terrain (maillage de joncs présents sur le site).

CLE Orge-Yvette - Carte ZH avérées et probables - Inventaire SCE Environnement / Juin 2018



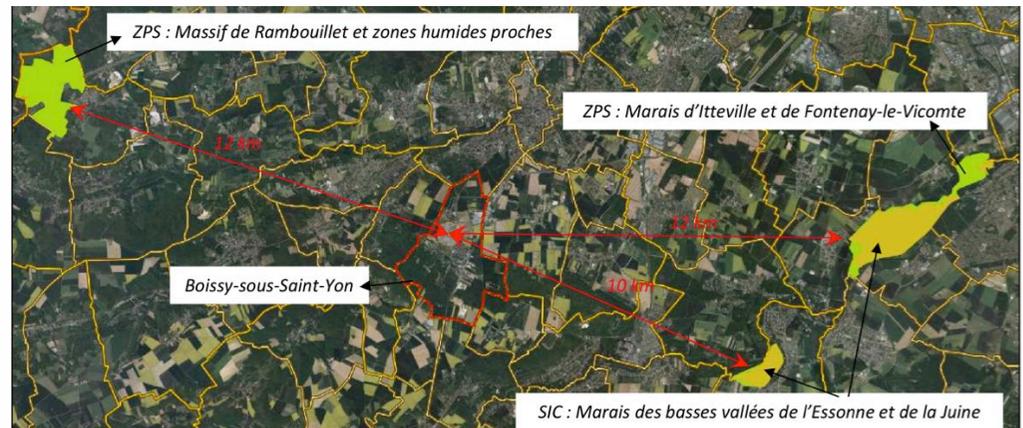
- La commune de Boissy-sous-Saint-Yon est concernée par deux ZNIEFF de type II : « Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents » recouvrant les bois des Peupliers, du Quartier, de Saint-Éloi et de Baille, et « Vallée de la Juine d'Étampes à Saint-Vrain » recouvrant le bois le Haut des Communes.
- Dans les deux cas, les espaces du territoire communal concernés par l'inventaire ZNIEFF sont boisés. Ils correspondent à des espaces périphériques au cœur des ZNIEFF dont l'intérêt repose principalement sur les milieux associés aux vallées.
- La ZNIEFF « Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents »
 - Cette zone couvre une superficie de 5 321 ha et concerne le cours de l'Orge et les milieux attenants. Le périmètre initial a été restreint pour ne conserver que les zones d'intérêt.
 - L'intérêt de la ZNIEFF est tant floristique que faunistique. Elle regroupe plusieurs plantes déterminantes dont certaines protégées au niveau national et au niveau régional, et des espèces faunistiques déterminantes dont plusieurs protégées. Ce cortège floristique s'enrichit fréquemment d'espèces considérées comme très rares à assez rares.
 - Les cours d'eau de cette ZNIEFF ont un rôle important puisqu'ils abritent une population de Truite et de Lamproie de Planer. Les habitats rivulaires (cariçaias, roselières, cladiaies) sont favorables à la reproduction de nombreuses espèces faunistiques dont les odonates telles que le Calopteryx virgo qui est une espèce déterminante ZNIEFF et dont le statut est « très rare » dans l'Essonne.
- La ZNIEFF « Vallée de la Juine d'Étampes à Saint-Vrain »
 - Le périmètre englobe plusieurs boisements qui sont utilisés pour le déplacement de la faune dont l'arc boisé constitué par le bois du Potron (qui concerne Boissy-sous-Saint-Yon), le bois des Roches, la forêt régionale de Cheptainville, le bois de Mongriffard, le bois de Panserot, et le bois l'Abbé. Cette zone occupe 2 755 ha dans laquelle 100 espèces déterminantes pour le classement en ZNIEFF ont été observées.
 - Le fond de vallée se démarque par sa richesse en zones humides composées de marais, de prairies humides, de roselières, d'étangs et canaux et de boisements humides. Les coteaux de la vallée présentent également des habitats remarquables malgré une urbanisation et un développement d'infrastructures importants. Les milieux diversifiés vont de la pelouse sur sables xériques jusqu'à la hêtraie calcicole, formation forestière rare en Essonne et en Île-de-France.



Janvier 2014 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés

Sites Natura 2000

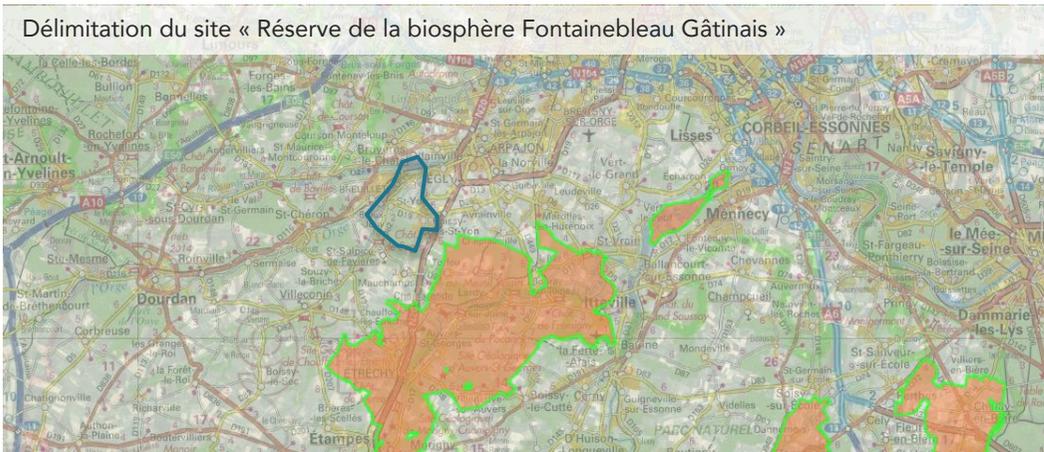
- La commune n'est pas concernée directement par un site Natura 2000. Les plus proches se situent sur les communes d'Itteville, Fontenay-le-Vicomte et Angervilliers à plus de 10 kilomètres à vol d'oiseau. Il s'agit des sites :
 - ZPS : Massif de Rambouillet et zones humides proches
 - ZPS : Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
 - SIC : Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- L'éloignement important de ces sites par rapport à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon permet de conclure à l'absence d'incidences sur ces sites.



Espaces Naturels Sensibles et Zones de préemption

- Les zones de préemption au titre des ENS sont des périmètres définis par délibération du Conseil départemental, suite à une phase de concertation. Au sein de ces périmètres, le département peut réaliser des acquisitions foncières en priorité sur toute autre personne morale ou physique. Le droit de préemption peut également être délégué aux communes, ce qui est le cas à Boissy-sous-Saint-Yon.
- Les ENS soumis au droit de préemption concernent principalement les espaces boisés de la commune : les bois de Baville et les boisements situés le long de la Vidange.

Délimitation du site « Réserve de la biosphère Fontainebleau Gâtinais »

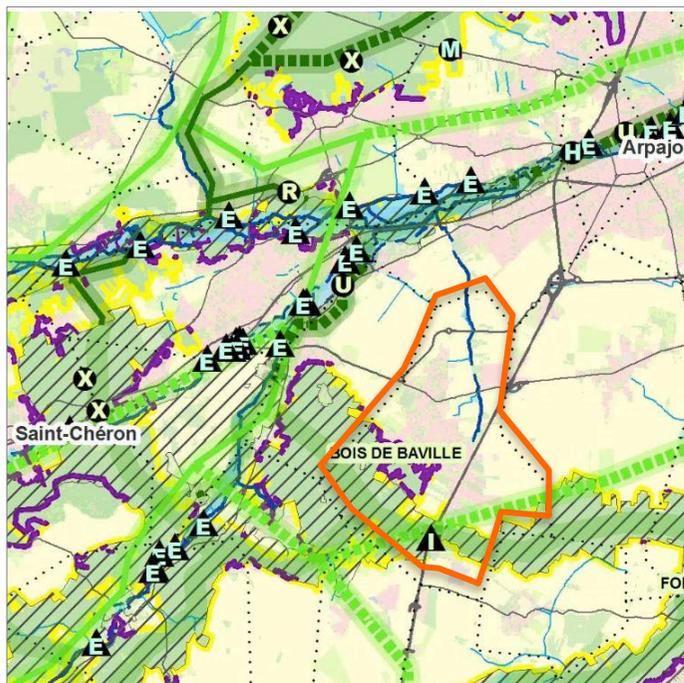


Un environnement biologique riche

- La commune de Boissy-sous-Saint-Yon se situe à l'interface de plusieurs espaces à forte valeur biologique :
 - Le Parc naturel régional du Gâtinais Français et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
 - Le site « Réserve de la Biosphère Fontainebleau Gâtinais » (UNESCO),
 - Des vallées structurantes à l'échelle régionale : l'Orge, à l'Ouest, et la Juine, à l'Est, confère à l'espace dans lequel s'inscrit la commune une fonction d'interface et de connectivité inter-vallées.
- Cette situation met particulièrement en avant le rôle d'articulation la fonction d'échanges biologiques Sud-Est / Nord-Ouest qu'assure le territoire communal.

Espaces naturels d'intérêt régional





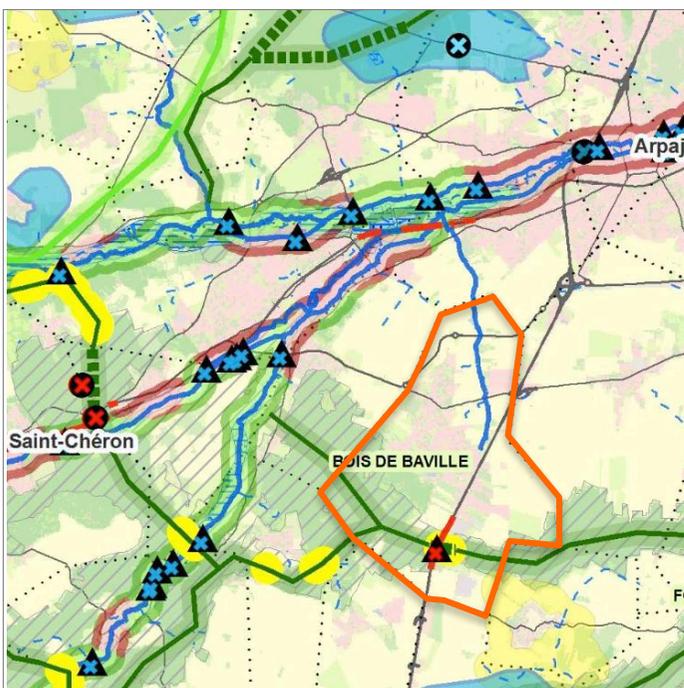
Carte des composantes de la Trame verte et bleue d'Ile de France (source : DRIEE)

| CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES | | ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS | |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réservoirs de biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité | Obstacles des corridors arborés | <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures fractionnantes |
| Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France | <ul style="list-style-type: none"> Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France | Obstacles des corridors calcaires | <ul style="list-style-type: none"> Coupures urbaines |
| Corridors de la sous-trame arborée | <ul style="list-style-type: none"> Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité | Obstacles de la sous-trame bleue | <ul style="list-style-type: none"> Obstacles à l'écoulement (ROE v3) |
| Corridors de la sous-trame herbacée | <ul style="list-style-type: none"> Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite | Point de fragilité des corridors arborés | <ul style="list-style-type: none"> Routes présentant des risques de collisions avec la faune Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation Passages prolongés en cultures Clôtures difficilement franchissables |
| Corridors et continuum de la sous-trame bleue | <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau et canaux fonctionnels Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares Corridors et continuum de la sous-trame bleue | Points de fragilité des corridors calcaires | <ul style="list-style-type: none"> Coupures boisées Coupures agricoles |
| | | Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue | <ul style="list-style-type: none"> Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport |

- Les enjeux de continuité écologique identifiés sur la commune de Boissy-sous-Saint-Yon par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) reposent principalement sur les espaces boisés situés au Sud du territoire communal.
- Ces boisements constituent un réservoir de biodiversité et sont identifiés comme corridors fonctionnels à préserver.
- Ils sont traversés par la RN20 qui constitue un élément fragmentant ces continuités boisées.
- Le cours d'eau de la Vidange est identifié comme un cours d'eau fonctionnel à préserver ou à restaurer.



Cortège de bosquets associé à la Vidange



Carte des objectifs de la Trame verte et bleue d'Ile de France (source : DRIEE)

| CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER | | ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT | |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Principaux corridors à préserver | <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée | Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée | <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés |
| Principaux corridors à restaurer | <ul style="list-style-type: none"> Corridors alluviaux multitrames Le long des fleuves et rivières Le long des canaux Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain Le long des fleuves et rivières Le long des canaux | Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue | <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport |
| Réseau hydrographique | <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer | ÉLÉMENTS À PRÉSERVER | |
| Connexions multitrames | <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames | AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques | <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés |



Lisières des Bois de Baviille (Bois des Quartiers)



La Vidange

MILIEUX TERRESTRES DE NATURE ORDINAIRE (hors milieux forestiers et espaces cultivés)

- Milieux arborés
- Milieux herbacés anthropisés
- Milieux herbacés cultivés
- Espaces ouverts urbanisés
- Alignements arborés
- Bandes enherbées



N 0 250 500

atopia

- Le tissu bâti de Boissy-sous-Saint-Yon laisse apparaître une trame d'espaces végétalisés qui se compose de jardins privés, de parcs et jardins publics, de parcelles à vocation agricole cultivées ou pâturées, d'espaces arborés,...
- À l'échelle du territoire communal des enjeux sectorisés apparaissent :
 - La partie Sud assure l'interface avec les espaces boisés d'intérêt régional (ZNIEFF), les espaces boisés intégrés à la trame bâtie assurent une transition espaces forestiers / espaces urbanisés. Les milieux arborés et les espaces de vergers revêtent, à ce titre, un intérêt particulier.
 - La partie Ouest, assure la transition avec les espaces agricoles ouverts. La transition éco-paysagère est assurée par les espaces herbacés cultivés ou pâturés.
 - La partie Est est marquée par une interface franche entre espaces bâtis et espaces cultivés matérialisée par la rue Jean Moulin. Le cours de la Vidange est accompagné d'un cortège de milieux herbacés (bandes enherbées) et de bosquets qui rythment sa rive Est.



Square rue Benjamin Moloise



Parc rue de l'Ormeteau

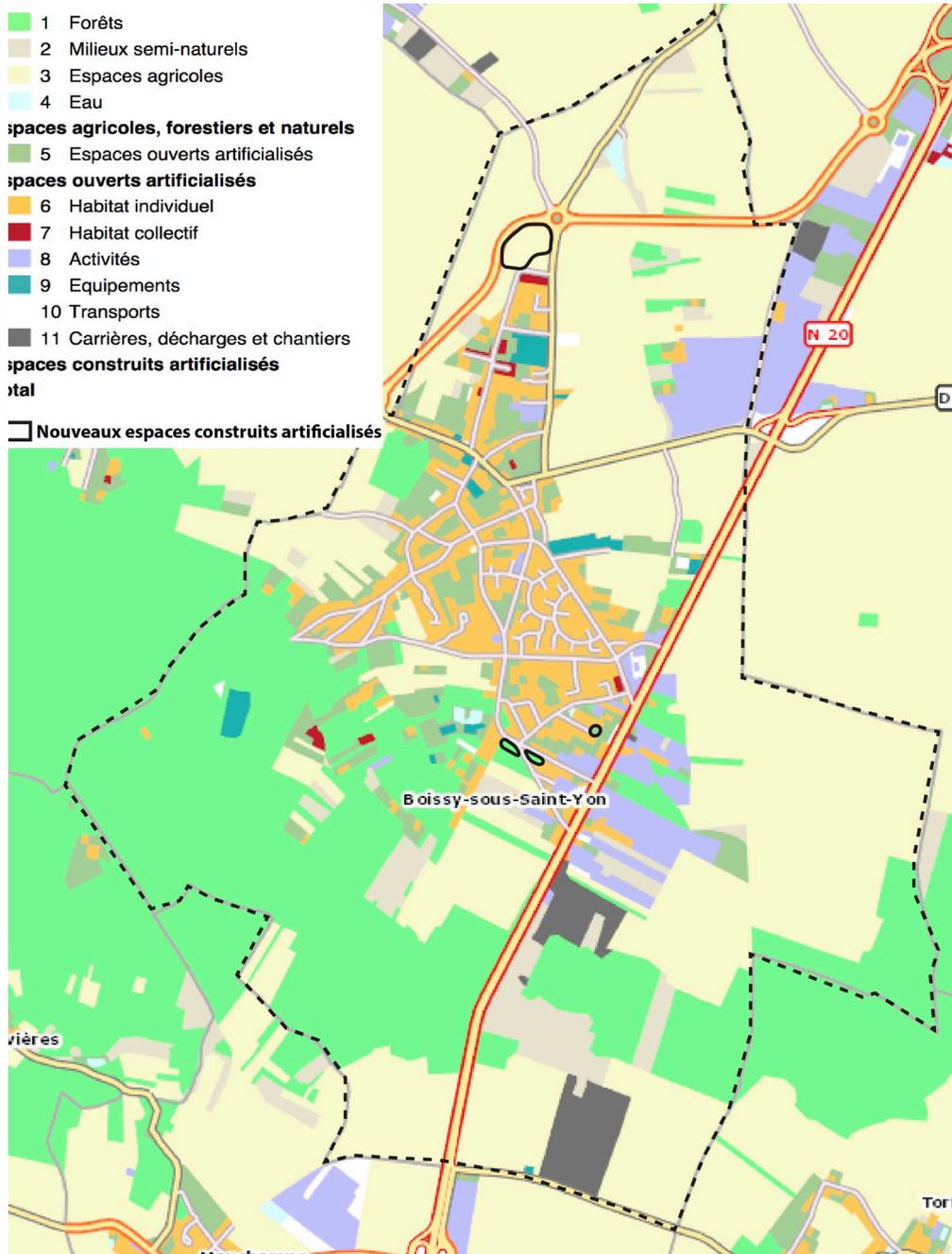


Une mare en milieu urbanisé



Les abords de la Vidange au Nord de la commune

MOS 2012 et actualisation des espaces construits artificialisés en 2015



Analyse de la consommation foncière

- Au rapport de présentation du PLU approuvé le 4 mars 2014, l'analyse de la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles sur la période 1999 – 2008 réalisé par l'IAU indiquait :
 - une réduction contenue des espaces forestiers et boisés : - 0,77 ha
 - une réduction notable des espaces agricoles : - 29 ha
 - une hausse des espaces urbanisés à vocation d'activités : + 9,32 ha notamment au profit de l'extension de la zone logistique automobile),
 - une progression des espaces « autre rural » : + 16,2 ha liées en grande partie à l'extension de la carrière d'extraction de matériaux
 - une progression de l'habitat individuel et collectif (+ 3 ha et + 0,6 ha).
- Depuis 2012, l'occupation du sol sur la commune n'a que très faiblement évolué. Les surfaces d'espaces construits artificialisés à vocation d'habitat ont progressé de 3 hectares. Cette artificialisation a conduit à la mutation d'espaces agricoles et boisés en espace bâti :- 2,2 ha d'espaces agricoles (opération résidentielle les Mésanges), - 0,6 ha d'espaces boisés (opérations d'habitat individuel), - 0,2 ha d'espaces ouverts artificialisés (habitat individuel).

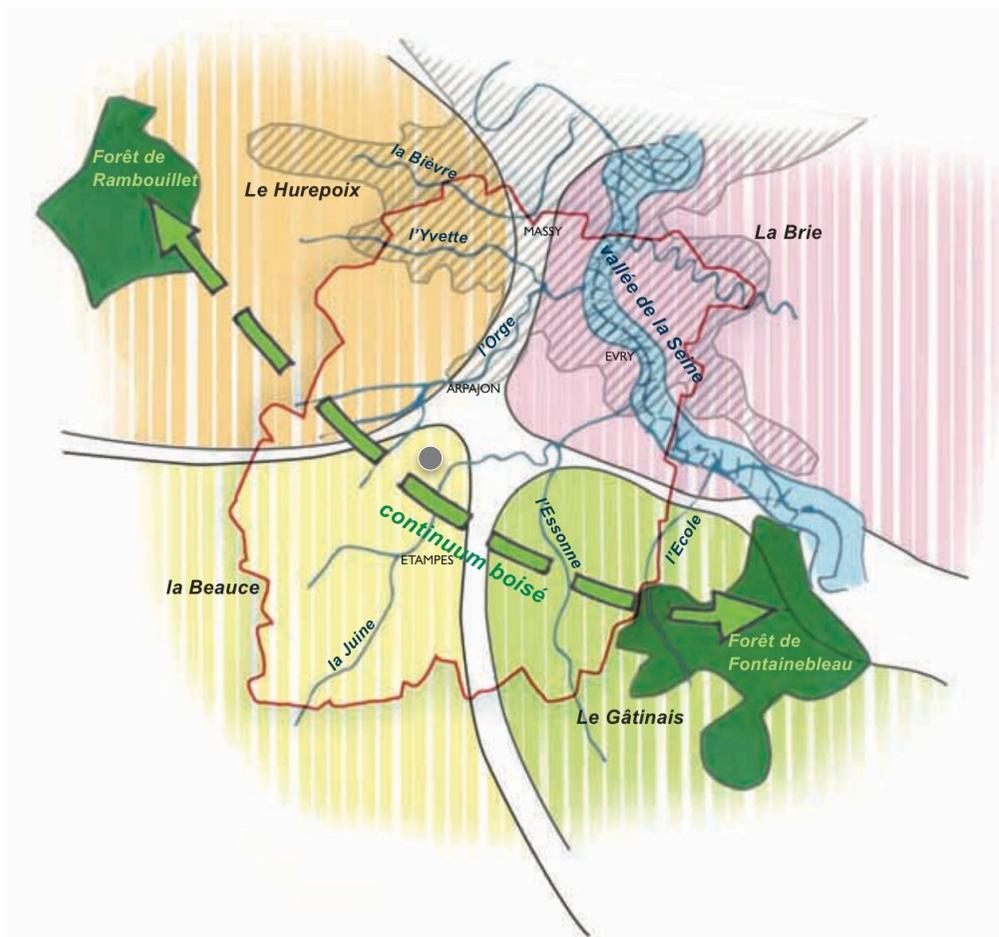
Espaces construits artificialisés (habitat et activités) entre 1999 et 2015

| | | 1999-2008 | 2008-2012 | 2012-2015 | 1999-2015 |
|-----------|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Habitat | Surfaces bâties artificialisées | + 3,6 ha | +1,02 ha | +3ha | 7,62 ha |
| | Nb de logements construits (PC) | 108 | 34 | 101 | 243 |
| | Ratio logt/ha | 30 logt/ha | 33 logt/ha | 34 logt/ha | 32 logt/ha |
| Activités | | +9,32 h | +0,37 ha | 0 ha | +9,69 ha |



COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Un paysage d'inscription à la rencontre de la Beauce et de la Brie (source : Guide des Paysages Urbains et Naturels de l'Essonne CAUE91)



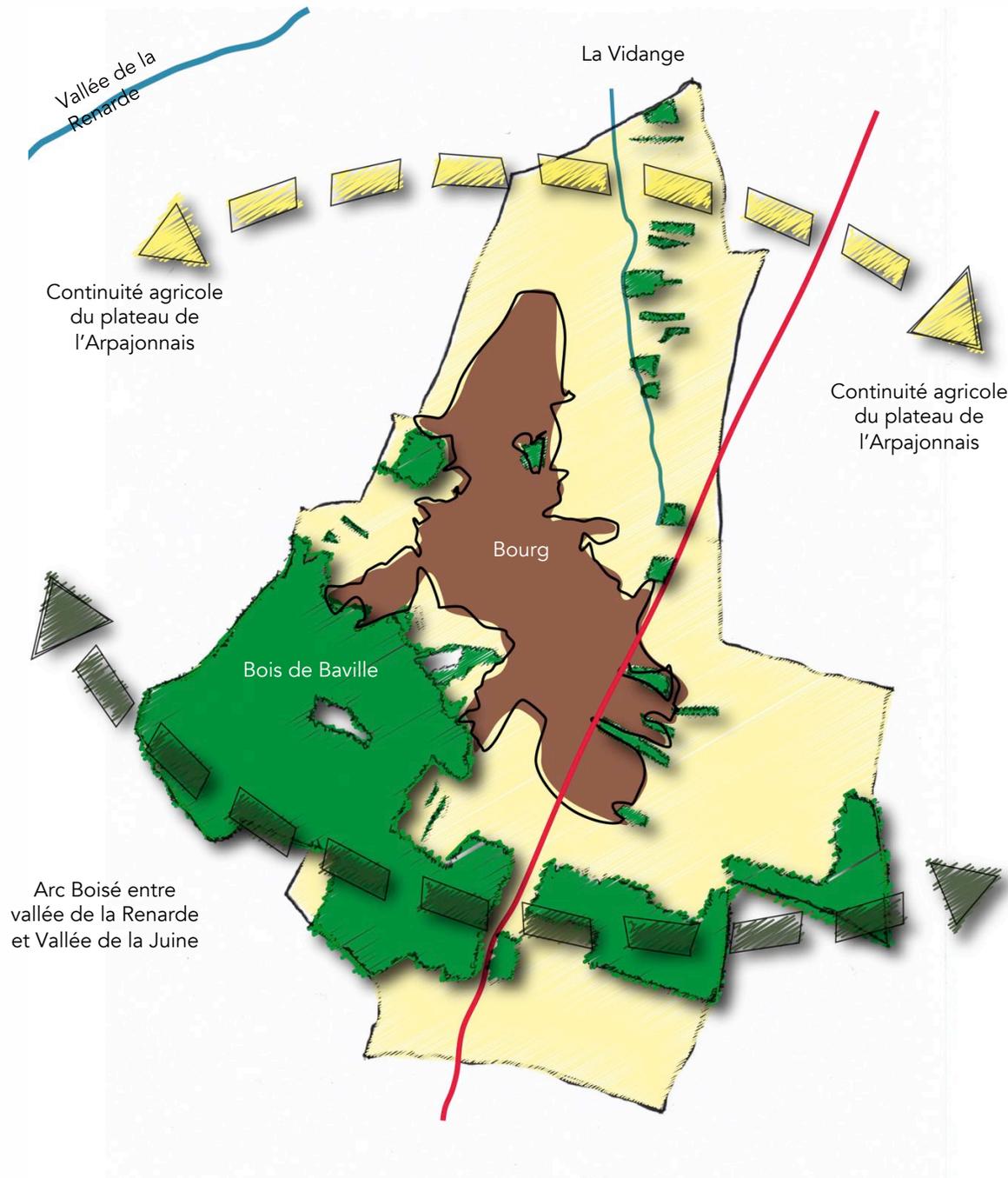
● Boissy-sous-Saint-Yon

Un paysage d'inscription entre Beauce et Brie

- Une première lecture élargie du paysage d'inscription de Boissy-sous-Saint-Yon fait apparaître la rencontre des deux grands plateaux : la Beauce au Sud et la Brie au Nord. Le plateau haut, la Beauce, délimité par une ligne coteaux raides et boisés, surplombe un plateau plus bas, la Brie. Cette ligne de coteaux boisés délimite également deux territoires, deux pays historiques : la Beauce et la Brie.
- Sur le territoire de la Beauce, au passage de la vallée de la Rémarde à l'Ouest de Boissy-sous-Saint-Yon, le plateau se divise en deux ensembles distincts : les plateaux du Hurepoix au Nord et les plateaux de la Beauce au Sud. Le plateau Sud est à nouveau subdivisé en deux parties : la Beauce essonnoise très plate et très étendue jusqu'à la vallée de la Juine et la Beauce-Gâtinais.
- En se juxtaposant, les deux plateaux forment une ligne de coteaux qui s'allonge en arc de cercle. Ces plateaux sont largement entaillés par la vallée de la Seine et par ses vallées affluentes : l'Essonne, la Juine, l'Orge, la Rémarde...

Un paysage de plateau et de coteau (source : Guide des Paysages Urbains et Naturels de l'Essonne CAUE91)





Paysage de coteau boisé et de plateau cultivé

- Dans un large quadrant Nord – Nord-Est, le plateau de l'Arpajonnais prend en écharpe l'enveloppe bâtie de Boissy-sous-Saint-Yon. Vaste et faiblement animé à l'Est de la RN20, le plateau s'anime vers l'Ouest. Le cours de la Vidange marque une inflexion topographique marquée et soulignée par une végétation de ripisylve. Cette légère dépression annonce l'arrivée sur le village.
- Plein Sud, se déroulent les contreforts du coteau boisé du bois de Baille qui forment l'arrière-plan paysager de la commune et plus largement des marches du plateau agricole de l'Arpajonnais entre vallée de la Juine et vallée de la Renarde.
- Le coteau annonce le seuil entre les paysages agglomérées du Centre-Essonnes et les paysages ruraux du Sud Essonne. Dominant le plateau agricole de l'Arpajonnais, il forme un repère paysager d'importance et une transition paysagère tangible. C'est en effet, la première commune au Sud d'Arpajon où le regard porte loin, l'horizon se dégage et où les rives de la RN 20 ne sont plus urbanisées de façon continue et laissent apparaître des espaces agricoles.

Lisières agricoles et lisières forestières

- Au Sud, les limites urbanisées prennent, en partie, appui sur la lisière boisée. Les limites entre espaces bâtis et espaces boisés sont floues. Les tissus pavillonnaires s'adosent aux boisements, quelques constructions éparses et cabanes isolées investissent les franges boisées. Si l'absence de limite bâtie franche perturbe la lecture du grand paysage, elle témoigne de l'attractivité des boisements dans les choix de développement de l'urbanisation et de la volonté de préserver les grandes pièces agricoles au Nord de la commune.
- Les franges agricoles au Sud du village, apparaissent comme une succession de pièces cultivées enkystées entre parcelles bâties, parcelles boisées. Les opportunités foncières ont entamées le glacis agricole entre pied de coteau boisé et le village.





Les interfaces grand paysage et enveloppe bâtie

Implanté sur la plateau agricole ouvert de l'Arpajonnais, le bourg de Boissy-sous-Saint-Yon développe des paysages d'interface entre les espaces agricoles et les espaces bâtis.

Le paysage agricole de grande culture, caractéristique du plateau de l'Arpajonnais, dévoile largement et sans filtre l'enveloppe bâtie du bourg notamment sur la façade Est du village depuis la RN 20 jusqu'à la RD 19. Associé au mouvement topographique du plateau, le tissu bâti se perçoit pleinement. Les relations entre le village et ses espaces ouverts sont marquées par un maintien de la qualité de l'équilibre entre les pleins et les vides, des jeux d'échelle (immensité des espaces ouverts et échelle contenue des ensembles bâtis).

A l'Ouest, en rive droite de la RD 19, se développe un paysage discret de petite culture, de maraîchage et de pâturage. Ici dominent les paysages de grandes cultures qui se déroulent en direction des vallées et le coteau boisé dominant le village de Saint-Yon.

Au-delà de la RN 20, les franges arrières du Bas de Torfou sont de nature hétéroclite, peu soignées et peu entretenues s'ouvrent un plateau agricole ouvert caractéristique de l'Arpajonnais.

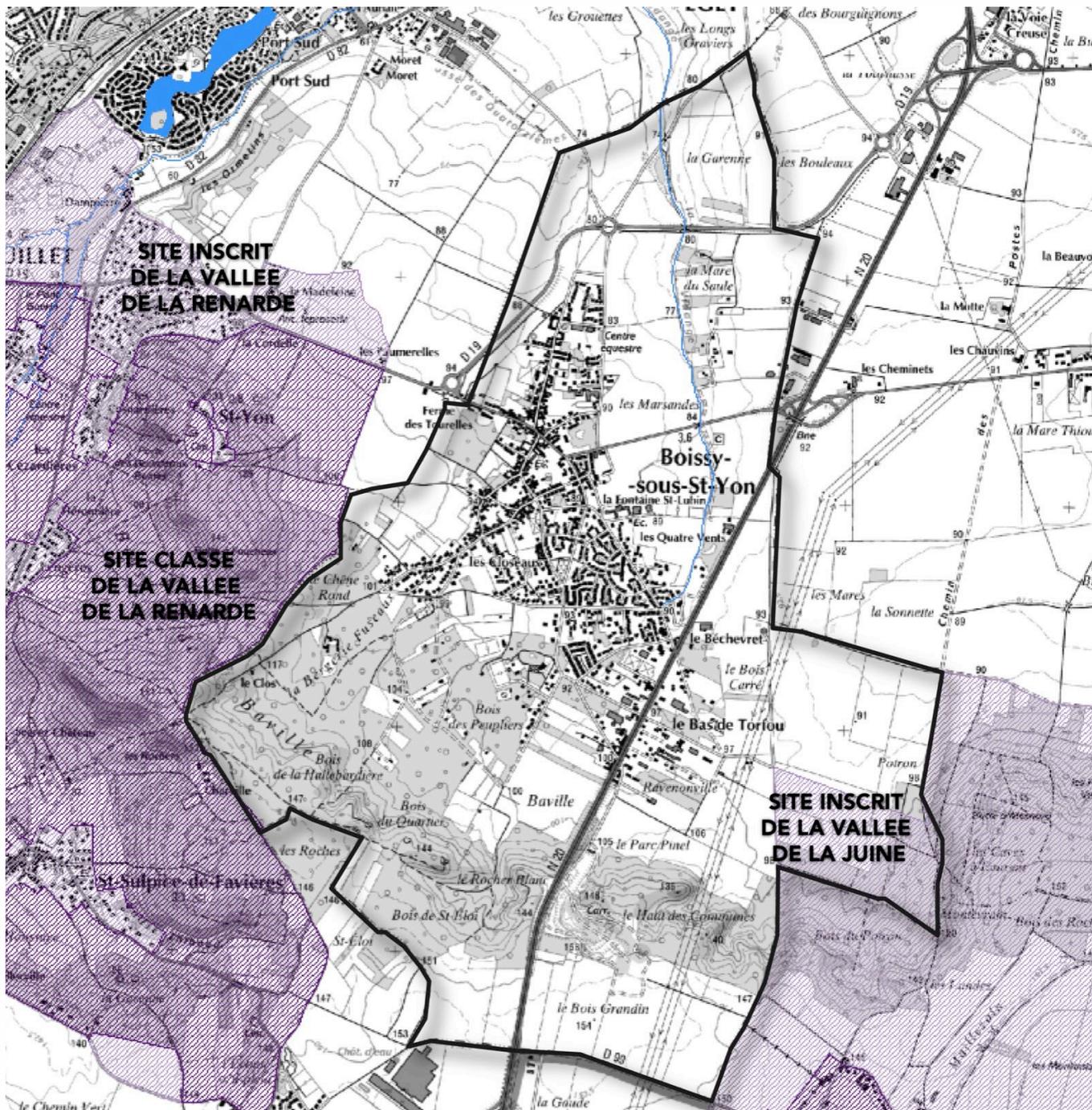
Au Sud, les interfaces bâties et espaces non bâtis sont une succession d'ambiance et de paysage : lisière boisée habitée, clairière cultivée, lisière agricole ouverte sur des ambiances de grande cultures rythment la séquence en pied de coteau boisé.

Les remises boisées et la végétation ripisylve

Le revers du cours de la Vidange, dans sa traversée, développe sur sa rive droite une succession de remises boisées. Véritables marqueurs du paysage, ces bosquets donnent de l'épaisseur à la végétation ripisylve qui signale la présence du cours d'eau dans le grand paysage.

Au-delà de sa fonction éco-paysagère qui marque l'inflexion du plateau cultivé, cette succession de boisement masque imparfaitement les activités d'entreposage de la ZAE des Marsandes.

La présence du cours de la Fontaine Saint-Lubin est plus discrète dans le grand paysage. Son tracé est souligné par un végétation herbacée rase au milieu des champs.



Le site classé de la Vallée Renarde et le site inscrit de la Vallée de la Juine cadrent une large séquence des coteaux boisés Sud de la commune.

- Aux franges Ouest de Boissy-sous-Saint-Yon, sur une séquence du coteau surplombant le plateau agricole, se déploient les fronts boisés du site classé de la Vallée de la Renarde.

La vallée de la Renarde se distingue par son caractère rural bien que située à proximité de la zone densément urbanisée du Nord de l'Essonne. Le site présente une grande richesse d'unités paysagères remarquables : vallée dotée de nombreux festons, biefs destinés à alimenter les moulins et à irriguer les prairies, couverts forestiers de grande valeur.

L'occupation du sol a historiquement respecté les caractéristiques naturelles du site : champs ouverts sur les "plateaux", petits champs clos à proximité de la rivière, marécages, prairies, alignements d'arbres, fronts boisés dessinant les limites visuelles du site. Le patrimoine urbain des bourgs et des villages lui donne une plus-value.

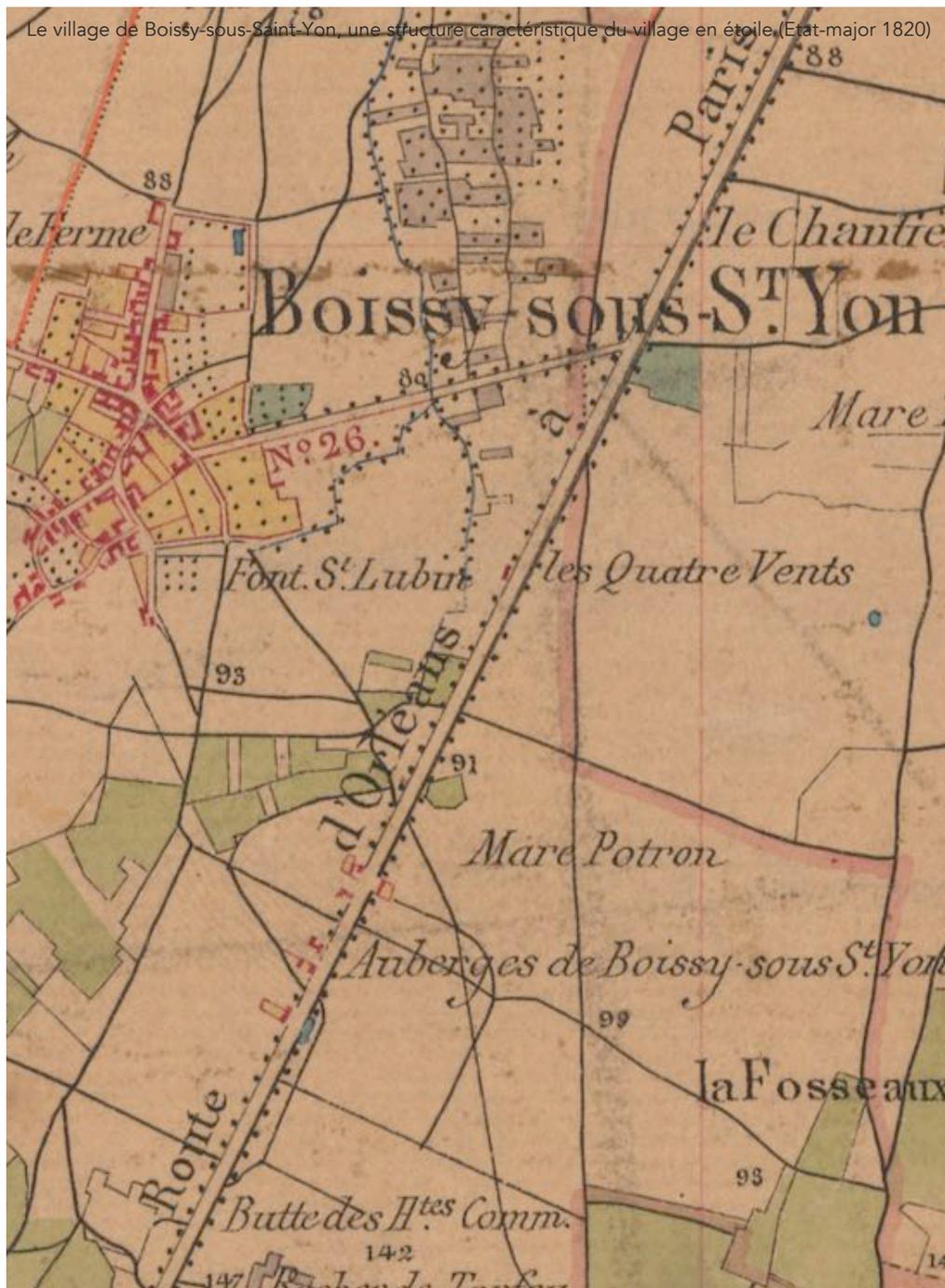
- Plein Est, une infime séquence agricole et boisée de la commune est concernée par la site inscrit de la Vallée de la Juine. Elle s'inscrit dans la succession des paysages de coteaux boisés qui forment un promontoire entre plateau agricole de l'Hurepoix et vallée rurale de la Juine.

Le site de la Vallée de la Juine est remarquable par la grande variété de ses paysages : plateaux agricoles, coteaux boisés, fonds de vallée humide, vallée sèche alliée à la présence d'un patrimoine architectural noble. Si la Vallée de la Juine présente une unité fortement ressentie localement et revendiquée, elle constitue pour la commune un paysage de marge.



ESPACES BÂTIS

Le village de Boissy-sous-Saint-Yon, une structure caractéristique du village en étoile. (Etat-major 1820)



Le noyau villageois

- Le cœur historique de Boissy-sous-Saint-Yon présente une organisation initiale de village en étoile.
- Les constructions anciennes développent un front bâti quasi continu de part et d'autre des deux axes orientés Nord-Sud (rues de Châtres et de l'Ormeteau) et Est-Ouest (rues de La Fontaine et Courtânesse). Le centre villageois s'organise autour de la place du Général de Gaulle. Principal espace de respiration du centre villageois, les extrémités de la place sont flanquées de l'église et de la mairie.
- Dans le cœur villageois ancien, à l'arrière des constructions, une première ceinture d'espaces non bâtis prend place. Les anciens vergers et les petites cultures de proximité laissent aujourd'hui place à des jardins, des potagers, des jardins d'agrément. D'anciens hauts murs de clôture en pierre ceinturent les espaces en creux et les grandes propriétés de rapport créant un effet d'enceinte et de continuité bâtie d'une grande qualité.
- Le long de la route d'Orléans, l'actuel secteur du Bas de Torfou est à l'origine constitué d'un tissu bâti lâche et discontinu en rive gauche de la route d'Orléans. Sur la carte, la toponymie « Auberges de Boissy-sous-Yon » confirme sa vocation historique de relais et de halte.
- Les tissus bâtis anciens développent une implantation traditionnelle et caractéristique des villages franciliens. Les bâtis sont implantés à l'alignement sur rue et en limite de parcelle. Ils présentent un gabarit relativement contenu. Dans le noyau villageois, les hauteurs des bâtis ne dépassent pas les deux étages avec comble.
- Étroitesse des rues anciennes et des espaces publics, hauts murs de clôture, caractère continu des tissus bâtis composent une ambiance où domine le minéral. À l'arrière des propriétés de rapport, closes de hauts murs, quelques bouquets d'arbres et hauts sujets isolés sont visibles depuis l'espace public. Ils forment des événements visuels et des séquences de respiration dans un environnement à dominante minérale.



Le village contemporain

- La fin des années 60 annonce le développement résidentiel de Boissy-sous-Saint-Yon à l'image de nombreux villages franciliens et du centre Essonne. Le modèle historique du village agricole ramassé rayonnant sur un vaste environnement cultivé et forestier laisse place à un village urbain où les opérations pavillonnaires dominent.
- Sur la commune, l'amorce du modèle pavillonnaire est annoncée par l'exceptionnelle opération GMF. Le développement pavillonnaire se poursuit, repoussant toujours plus loin les limites bâties de la commune en direction des contreforts boisés du coteau et de la RN 20.
- Les photo-aériennes permettent de constater la dilution de l'enveloppe bâtie et la consommation du foncier agricole.
- Les constructions pavillonnaires sont implantées différemment selon les périodes de construction et les modes d'aménagement.
- Pour les opérations pavillonnaires les plus récentes, les implantations sont normées : distance de retrait des constructions par rapport à la voie et aux limites parcellaires quasi identiques. Coût du foncier s'élevant, contraintes de disponibilités aidant, les implantations en milieu de parcellaire laissent place à une typologie de maisons de ville et de maisons en bande.
- Pour les maisons individuelles construites au gré des opportunités foncières, elles se caractérisent par des implantations non standardisées : retrait plus ou moins éloigné des constructions par rapport à la voie, implantation en limites séparatives (en retrait d'une ou des deux limites séparatives).



Trame parcellaire

L'analyse du système parcellaire a permis de définir une typologie organisée autour de quatre principaux motifs parcellaires :

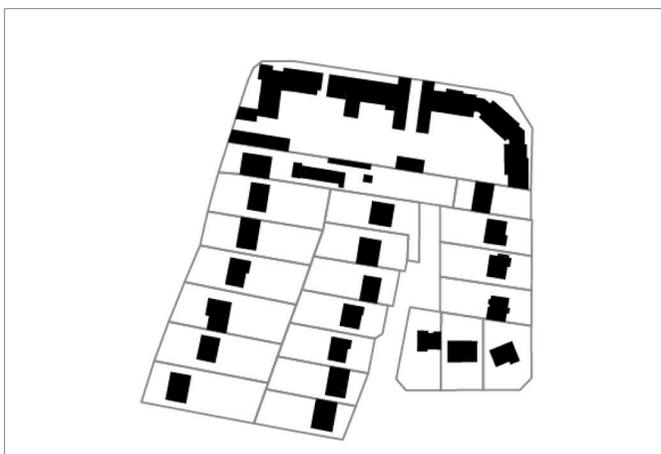
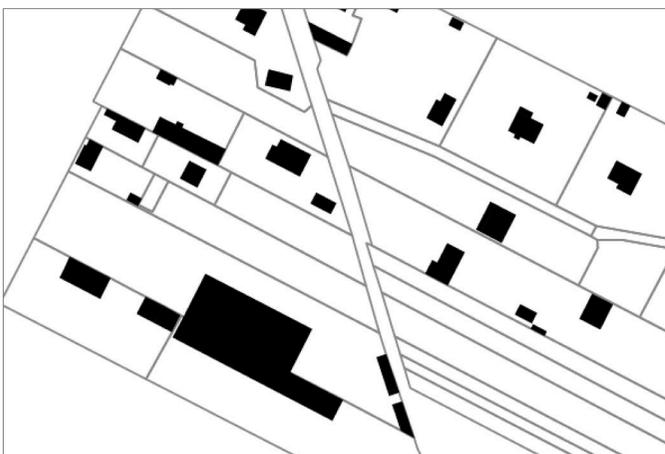
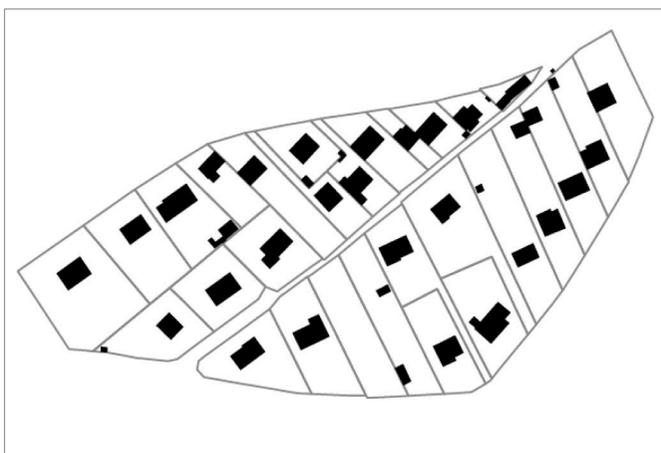
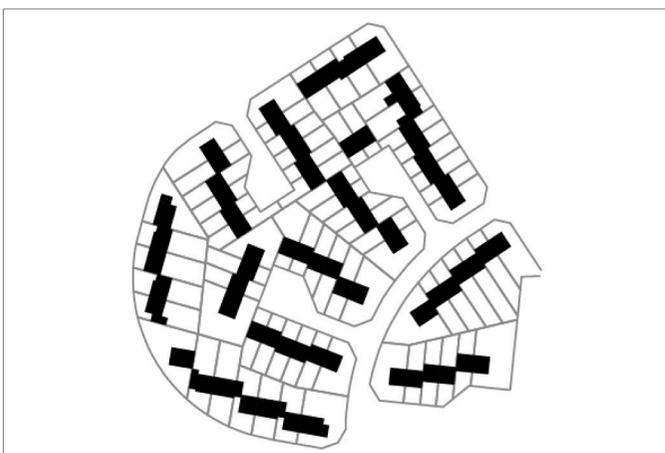
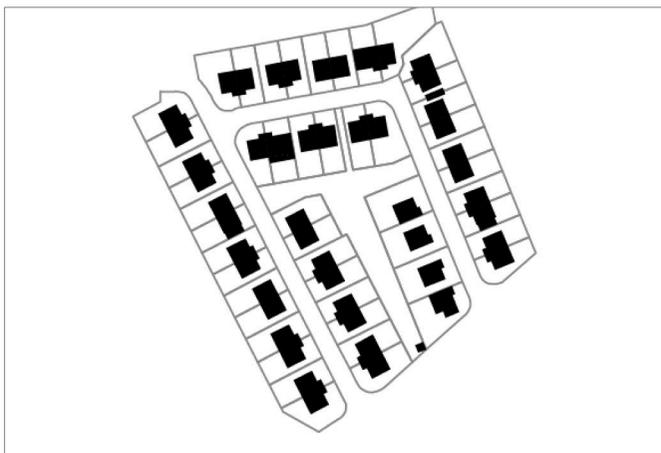
- la trame parcellaire villageoise se singularise par un micro-découpage foncier. L'ensemble des parcelles s'imbrique pour composer un puzzle relativement complexe. La parcelle se caractérise par sa petite, voire très petite dimension, sa forme laniérée et son orientation perpendiculaire par rapport à la voie.

La permanence de la trame parcellaire villageoise permet de conserver l'homogénéité et l'organisation linéaire et continue du bâti. Le bâti implanté à l'alignement sur rue dégage l'arrière de la parcelle (jardins, potagers) pour former des cœurs d'îlots paysagers et des espaces en creux supports de biodiversité.

- la trame parcellaire d'agrément correspond aux grandes propriétés dont le dessin a peu évolué depuis leur constitution. Cependant, quelques unes de ces propriétés ont fait l'objet de remaniements fonciers pour être loties.

- la trame parcellaire pavillonnaire, la conquête du terrain libre (c'est-à-dire nu) destiné à être urbanisé a conduit à un bouleversement de la trame parcellaire. La division d'anciennes propriétés agricoles ou d'agrément a conduit à un découpage parcellaire normé dans la forme, à la géométrie parfaite, s'affranchissant des caractéristiques du site.

- la trame parcellaire des opérations spécifiques à vocation d'habitat collectif, d'activités économiques, d'équipements publics : regroupement parcellaire pour dessiner des emprises foncières plus trapues.



Implantation du bâti sur la parcelle

- A Boissy-sous-Saint-Yon, dans le centre ancien l'implantation en limite séparative (mitoyenne) et l'implantation en limite de l'emprise publique (sur rue), constituent la règle des constructions les plus anciennes.
- Les demeures et les villas bourgeoises sont systématiquement en retrait par rapport à l'alignement. Les bâtiments annexes sont implantés en limite séparative. A la suite de division foncière, la bâtisse principale peut être sur une des deux limites séparatives.
- Les constructions pavillonnaires sont implantées différemment selon leur période de construction et leur mode d'aménagement. Ce "mode d'habiter" qui recherche avant tout l'intimité par rapport aux voisins est difficile à faire évoluer.
- Dans le cadre d'opérations d'aménagement, les implantations sont normées. Les implantations en limites séparatives traduisent également une recherche d'optimisation foncière (implantation sur une ou deux limites). Un paysage de maison en bande et de maisons de ville caractérise les opérations d'aménagement.
- Pour les maisons individuelles construites au gré des opportunités foncières, elles se caractérisent généralement par des implantations non standardisées : retrait plus ou moins éloigné par rapport à la voie, implantation en limites séparatives (en retrait d'une ou des deux limites séparatives, implantation sur les deux limites séparatives).



Ligne de faîtage et hauteur de bâti

- La représentation symbolique du village repose sur un centre densément bâti où les hauteurs sont plus élevées. Plus nous nous éloignons du centre, plus la hauteur de construction est basse. Esquissée à grands traits, la ligne de faîtage de Boissy-sous-Saint-Yon reprend ce schéma type.
- Sur le territoire communal, l'épannelage des hauteurs varie entre rez-de-chaussée (R) et deux niveaux avec comble aménagé (R+2+C). La ligne de faîtage est donc « tenue » et s'inscrit dans un vélum de hauteurs caractéristique d'un bourg francilien.
- Les hauteurs les plus élevées se situent dans le centre village : l'église et la mairie, les bâtisses bourgeoises (R+1+C) et quelques collectifs (R+2+C habité). Dans le centre ancien, les hauteurs des constructions varient en fonction des usages du bâti : R+1 à R+2+C pour les habitations avec parfois un rez-de-chaussée commerçant, R pour les bâtiments annexes, appentis, bâtiments à usage agricole...
- Les secteurs résidentiels à dominante pavillonnaire sont marqués par des hauteurs de constructions au gabarit plus bas. La ligne de faîtage est comprise entre R et R+C.
- Les constructions à vocation d'activités et d'équipements (salle des sports), les superstructures (types silos, hangars) présentent des hauteurs généralement plus élevées pour répondre aux besoins de process de production, de stockage et aux activités exercées. Ce type de construction est regroupé aux abords de la RN 20 dans le quartier du Bas de Torfou.



La maison rurale

- Très présente dans le paysage du centre village ancien, la maison rurale est destinée à l'origine à répondre aux besoins en logement, liés au travail de la terre. Ce type de bâti présente un volume simple de type rectangulaire, d'une hauteur égale à R+1+C. Des annexes peuvent être accolées au bâtiment principal ou implantées en arrière de parcelle.
- La maison rurale est alignée sur la rue et s'organise souvent sur une cour intérieure dont l'accès est facilité par une porte charretière sous auvent (passage dans œuvre). La typologie de façade répond à un certain nombre de principes et de règles architecturales (ouverture, ornementation...).
- L'ornementation des façades, réduite à sa plus simple expression. Elle répond avant tout à des fonctions techniques : bandeau de toiture et soubassement protègent la façade des eaux et des ruissellements, la chaîne horizontale marque le niveau du 1er étage. Tous ces éléments soulignent l'horizontalité du bâti. Les bandeaux d'encadrement (baies, portes charretières) rigidifient les ouvertures, tout en affirmant les proportions entre les pleins et les vides.

La ferme

- Les fermes, comme les maisons rurales, ont quasi toute perdu leur vocation agricole. La taille des corps de ferme est corollaire à la superficie exploitées. A Boissy-sous-Saint-Yon, les fermes, hormis la ferme des Tourelles, présentent des surfaces relativement modestes. Elles s'organisent toute autour d'une petite cour centrale qui dessert les différents bâtiments d'exploitation (granges, remises, bâtiments à usage de stockage, bâtiments d'élevage et le logis).
- L'accès à la ferme s'effectue par une porte charretière qui s'ouvre sur la cour. De forme rectangulaire, elles permettent les manœuvres, l'entreposage des récoltes et du matériel agricole.
- Les bâtiments d'exploitation présentent une architecture sobre et reflètent avant tout la recherche d'une utilisation pratique et fonctionnelle qui doit aux contraintes techniques :
 - ouvertures et baies secondaires pour la ventilation et l'éclairage naturel des bâtiments agricoles,
 - chartriers aux larges et hautes ouvertures pour le passage du matériel.



La maison de bourg

- La maison de bourg est en harmonie avec la maison rurale. La typologie de l'architecture en est peu éloignée : plan rectangulaire, alignement de la façade sur rue, symétrie des ouvertures, toiture à deux pans et matériaux de couverture...
- Elle se distingue de la maison rurale par des façades ornementées. Les détails d'architecture sont plus nombreux, mais restent discrets : bandeaux d'encadrement, bandeaux d'égout de toiture, linteaux clavés, barres d'appuis de baies en fer forgé ...
- Les baies sont percées dans le respect d'une symétrie de la façade sur rue. La façade peut être réalisée en appareillage pierres parfaitement équarries. Parfois, la façade est en briques. Certaines maisons de bourg, plus modestes, présentent une façade en parement enduit, la pierre massive n'est alors utilisée que pour l'entourage des baies, des chaînes d'angles, des corniches et des souches. Les ouvertures de toiture sont peu nombreuses : châssis à tabatière, lucarnes de toit maçonnées.

La maison bourgeoise, la demeure de rapport

- La maison bourgeoise se distingue de la maison rurale et de la maison de bourg par son architecture plus élaborée et plus riche et par la qualité et le prestige des matériaux utilisés.
- L'originalité de la maison bourgeoise relève de son individualisation par rapport aux constructions voisines et de sa mise en scène. Elle est implantée en milieu de parcelle, en retrait de l'alignement et agrémentée d'une cour sur rue et d'un parc aménagé à l'arrière de la construction.
- La façade est soit en pierres de taille, soit en appareillage mixte pierres massives et remplissage de briques. L'ardoise est le matériau de couverture principal. De nombreux détails animent la façade : médaillons en façade, linteaux à arc surbaissé, chaîne horizontale, barres d'appuis des baies en fer forgé... Les baies sont agencées par travées verticales éventuellement soulignées par une lucarne en toiture.
- Bien que ces grands traits de composition du bâti assurent la cohérence architecturale, chaque construction se différencie par les éléments surajoutées : jardin d'hiver, perron, marquise, ornementation des façades...



La maison individuelle

- La construction pavillonnaire domine le paysage bâti récent. Isolé sur la parcelle, le pavillon contemporain ne présente pas toujours de réelles qualités architecturales et s'inscrit dans un modèle dit « francilien ». Les opérations les plus récentes reflètent une uniformisation de la construction
- Les matériaux utilisés (parpaings enduits, palette de couleurs dominée par le blanc, tuiles mécaniques...) sont normés et produisent des constructions au dessin quasi identique. Les menuiseries en bois sont remplacées par des menuiseries PVC.
- Le pavillon se modernise et devient plus confortable : volet roulant, terrasse, les dimensions des ouvertures évolues (larges baies coulissantes...). Les constructions pavillonnaires présentent majoritairement une architecture standardisée.

L'habitat collectif

- L'habitat collectif, peut présent, reprend le gabarit et la typologie architecturale de la maison de bourg, ou une réinterprétation de la maison de ville.

Le bâti d'activités

- Les bâtiments à vocation d'activités économiques sont regroupées en rive de la RN20 dans le quartier du Bas de Torfou. Ce bâti ne présente pas d'intérêt architectural. Il s'agit de bâtiments à structure métallique légère destinés à la production et au stockage de matériaux.
- Les rares bâtiments à vocation d'activité inscrits dans le tissu bâti (garages Peugeot Renault) n'ont pas davantage d'intérêt architectural.



Entrée de village patrimoniale : route de Boissy



Entrée de village patrimoniale : route d'Avrainville



Entrée Nord, rond-point de la RD 26



RN 20

Des entrées de village à caractère patrimonial

- Les entrées de village depuis la RD 26 conservent leur caractère patrimonial.
- A l'Est, route de Boissy, la ferme des Tourelles marque un franchissement de seuil. En rive droite, le haut mur de clôture surmonté de tourelles, le parc paysager du domaine des Tourelles annoncent l'arrivée dans les tissus bâtis villageois. En rive gauche, le bâtiment agricole fait écho à une ambiance rurale et agricole préservée. L'entrée s'inscrit dans une ambiance villageoise et un patrimoine architectural de qualité.
- A l'Ouest, depuis la route d'Avrainville, l'alignement d'arbres, les murs de clôture en bordure de route départementale mettent en scène l'arrivée dans Boissy-sous-Saint-Yon. Les boisements du parc, la ceinture des murs de clôtures (rues de la Fontaine, Jean Moulin) annoncent l'entrée dans le centre-village.

Des entrées contemporaines

- Village vivant et attractif, Boissy-sous-sous-Yon voit ses entrées de villages prendre une tonalité contemporaine. Les nouvelles opérations résidentielles caractérisent le paysage des entrées de commune :
 - la nouvelle opération résidentielle adossée au rond-point de la RD 19 annonce l'entrée Nord de Boissy-sous-Saint-Yon. L'environnement agricole ouvert dégage un large panorama sur un front bâti contemporain et une ambiance à tonalité routière (rond-point, aménagement arbustif...). En arrière-plan, quelques arbres de haut jet s'échappent de la ligne de faitage.
 - depuis la RN 20, les entrées de commune se révèlent peu qualitatives. Le secteur du Bas de Torfou multiplie les faiblesses urbaines qui impactent le paysage bordier de la RN20. La mixité des fonctions et des usages, les abords et les espaces bordiers altérés, la faible qualité architecturale des bâtiments, l'absence d'entretien des propriétés privées, les difficultés de stationnement, les sites d'entreposage, la multiplication de l'affichage publicitaire... composent un paysage d'entrée de ville et de traverse de territoire peu valorisant.



Monuments historiques

- La commune de Boissy-sous-Saint-Yon recense deux édifices inscrits à l'inventaire des monuments historiques :
 - le Domaine des Tourelles, situé en rue Courtânesse, est une vaste demeure datant du 16ème siècle. Les façades et les toitures de la maison de maître, les deux pavillons du domaine ainsi que les restes du portail sur rue entre les deux pavillons sont inscrits par arrêté du 7 septembre 1977.
 - l'église Saint-Thomas-Becket est inscrite par arrêté du 02 février 1948. L'église est surmontée d'un clocher avec un toit en bâtière. Le porche d'entrée est une élégante porte renaissance. L'église a fait l'objet d'un classement par arrêté ministériel n°22 du 6 mai 2015 (source DDT).

Les deux monuments font l'objet d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres.

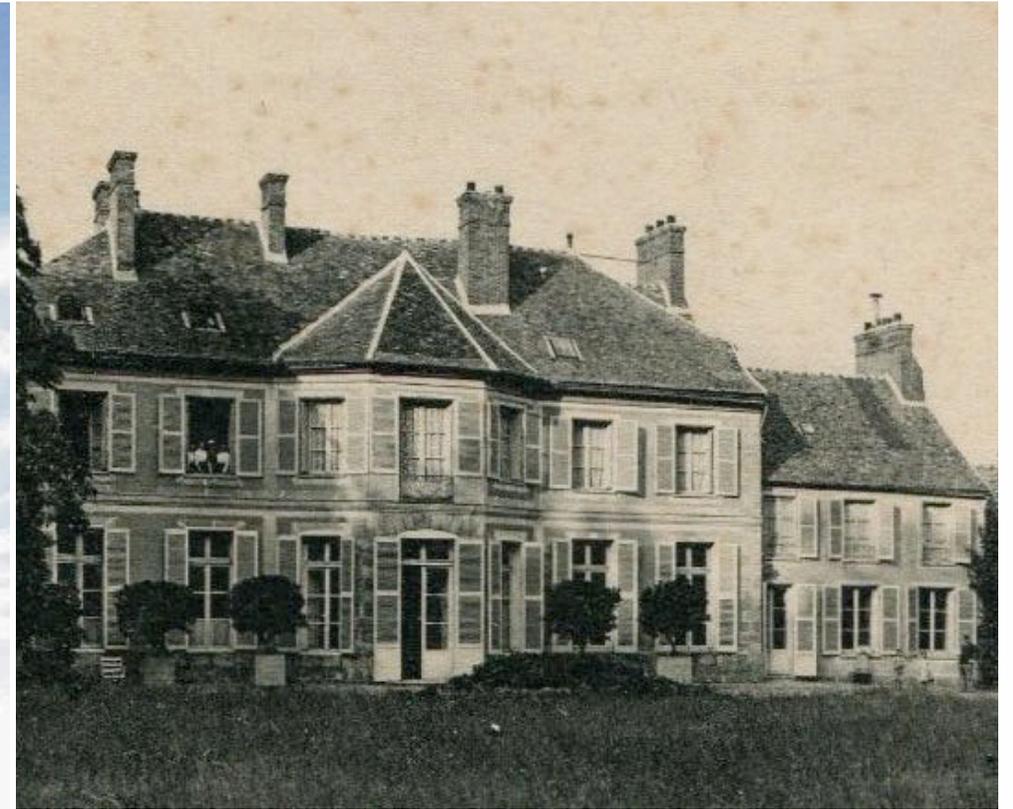
Murs de clôture

- La continuité des murs de clôture dans le village ancien constitue un élément patrimonial de grande qualité. Les hauts murs structurent l'espace public, cadrent les vues et mettent en scène les tissus bâtis. La continuité des murs de clôture compose un paysage minéral prégnant qui participe à l'identité locale. En appareillage de pierres, ils sont de grande hauteur et dépassent les deux mètres. Ils masquent l'intérieur des propriétés, renforcent la confidentialité des propriétés et préservent l'intimité des habitants.
- Depuis l'espace public, un jeu de montrer-cacher se met en place : un élément de toiture, de façade se détachent, les arbres en surplomb filtrent les vues.

Le patrimoine végétal

- Le végétal est peu visible, est discret dans le centre ancien. Les grands parcs privés et le jardin municipal composent une matrice paysagère de premier plan dans un environnement à dominante minérale. Ils forment un vélum arboré en à l'arrière de l'église, en entrée de village sur la route d'Avrainville, à l'arrière du château des Tourelles.

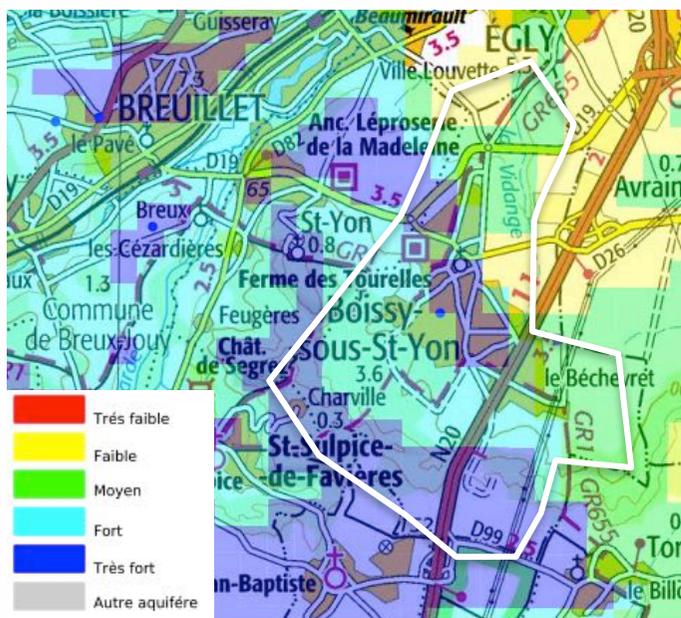
Les alignements d'arbres sont peu nombreux et ceux de la RN20 ont aujourd'hui disparus. Ponctuellement, les alignements accompagnent l'espace public ou soulignent l'axe d'une rue : alignement route d'Avrainville, mail de tilleuls au droit de la fontaine Saint-Lubin, face à l'ancien cimetière.



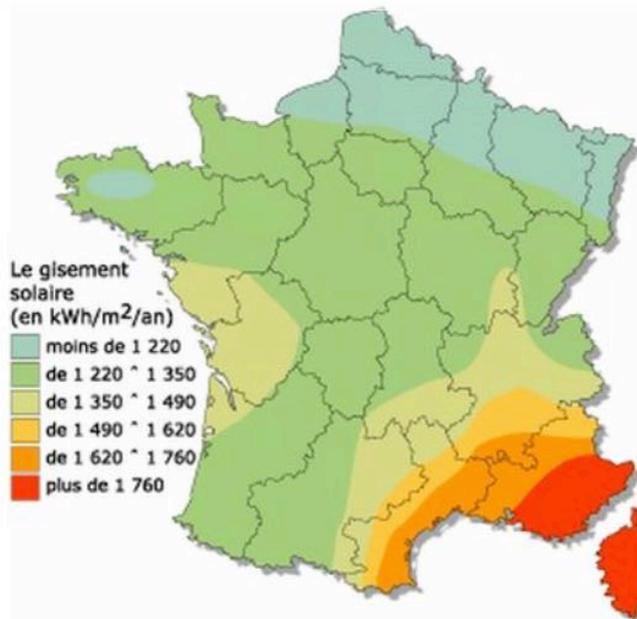


**RESSOURCES NATURELLES ET
ENVIRONNEMENT**

Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère
(source : www.geothermie-perspectives.fr - BRGM)



Gisement solaire en France (source : ADEME)



Géothermie

- Le territoire communal présente un potentiel géothermique aquifère « très basse énergie » :
 - Fort à très fort dans les secteurs bâtis de la commune,
 - Moyen à faible dans les secteurs cultivés.

Potentiel solaire

- Le département de l'Essonne présente un potentiel de développement de la production d'énergie d'origine solaire plutôt moyen.

Eolien

- Boissy-sous-Saint-Yon figure dans le Schéma régional éolien (annexe du SRCAE) dans une zone favorable à l'éolien, tout en étant située dans une zone « à fortes contraintes ».

Zones favorables à l'éolien (source : Schéma régional éolien)

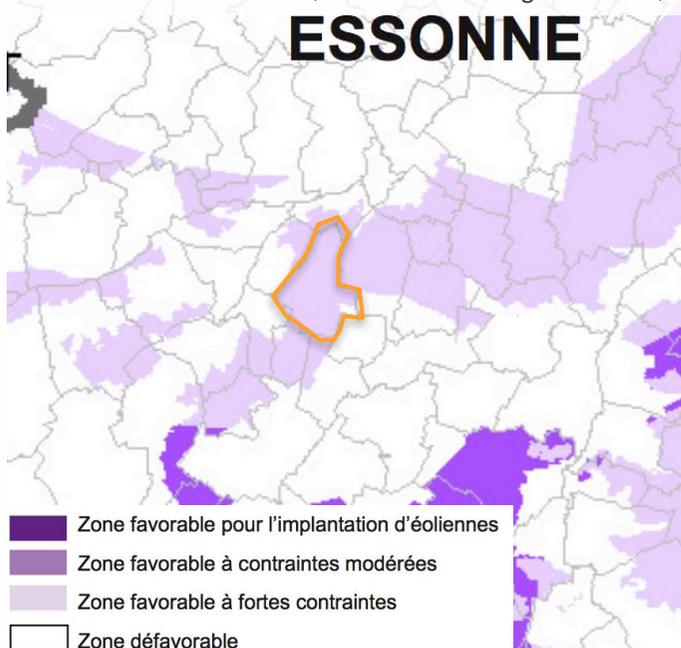


Schéma régional Climat Air Energie

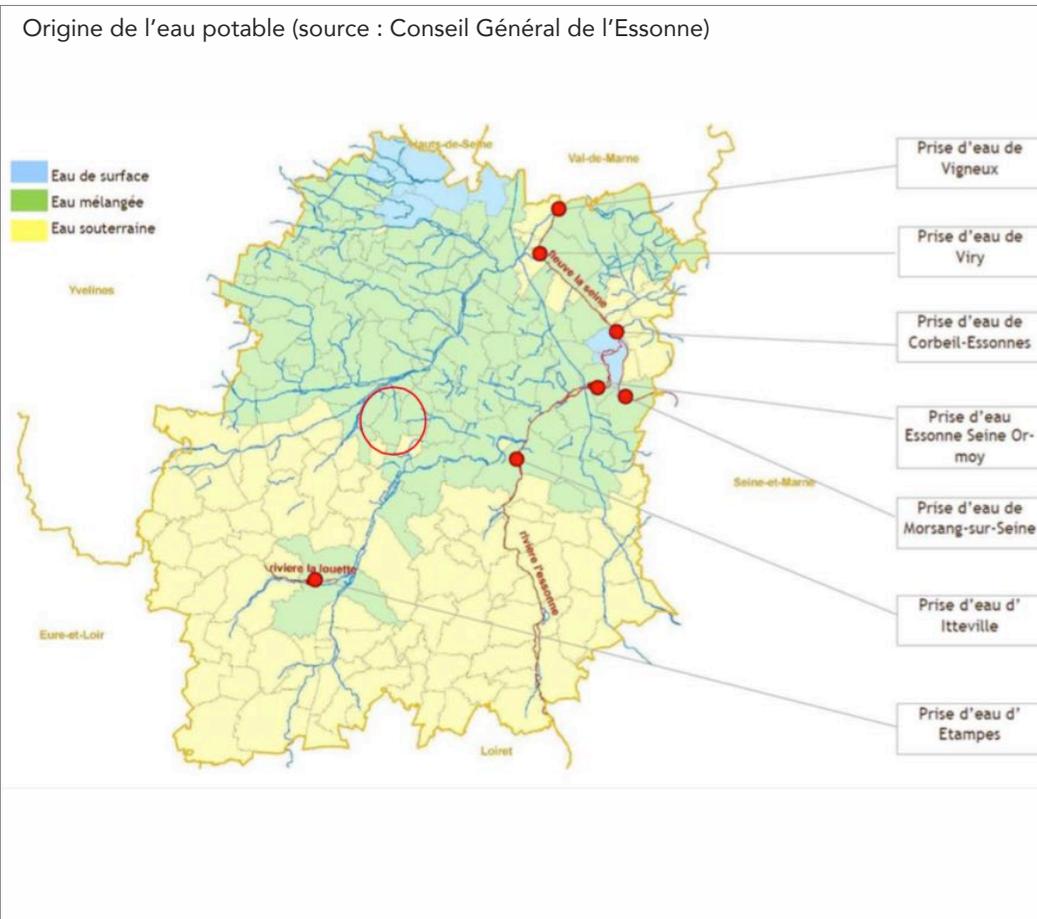
Le SRCAE (sans lien juridique direct avec les PLU) définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et le triplement dans le résidentiel ;
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalents logements raccordés d'ici 2020 ;
- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Bilan de la production en eau (source : syndicat des eaux entre Rémarde et Ecole, 2013)

| Volumes | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Différence entre 12/13 |
|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|------------------------|
| Prélevés | 6 520 166 | 6 773 939 | 6 995 198 | 6 738 474 | 6 485 160 | 5 887 018 | -9,2 % |
| produits | 5 885 390 | 6 316 930 | 6 316 245 | 6 174 158 | 5 810 372 | 5 306 503 | -8,7 % |
| importés | 155 515 | 82 949 | 187 848 | 175 148 | 206 102 | 209 343 | 1,8 % |
| exportés | 919 437 | 1 197 592 | 1 250 983 | 1 255 853 | 802 367 | 609 471 | -24 % |
| distribués | 5 121 468 | 6 399 879 | 6 504 093 | 6 349 306 | 6 016 474 | 5 515 846 | -8,3 % |

Origine de l'eau potable (source : Conseil Général de l'Essonne)



Gestion du service d'eau potable

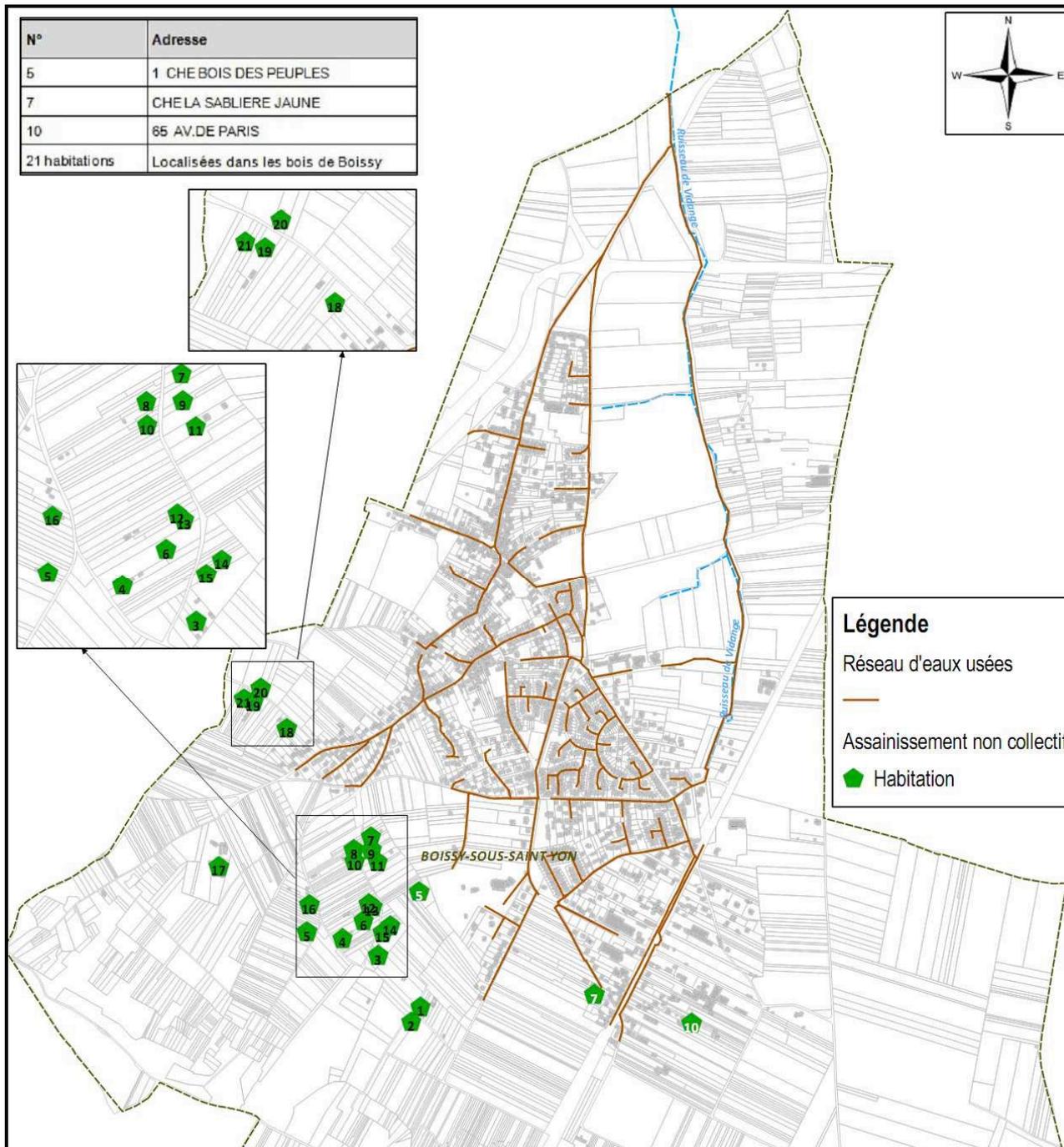
- La gestion de l'alimentation et de la distribution de l'eau potable est assurée par le SIARCE (Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et du cycle de l'eau).
- Le service a été délégué à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone par la convention de concession signée le 1^{er} Juillet 1963.

Approvisionnement, production et distribution d'eau potable

- En 2013 les deux usines de production d'eau potable que sont Itteville et la Fosse Sauret ont prélevé dans le milieu naturel 5 887 018 m³ d'eau brute, ce qui fait 9,2% de moins que l'année précédente.
- Après traitement de l'eau pour la rendre potable et permettre une distribution dans les réseaux, il a été produit 5 306 503 m³ d'eau potable. Le rendement se calcule en divisant le volume produit par la différence entre le volume prélevé, ce qui fait un rendement de 90,1%.
- Il a été importé 209 343 m³ dont 198 524 m³ échangés avec Eau du Sud Parisien pour permettre une mise en service immédiate de l'interconnexion de secours du Syndicat.
- En ce qui concerne les ventes hors du Syndicat, celles-ci sont de l'ordre de 609 471 m³ avec 174 397 m³ affectés pour la restitution de l'échange avec Eau du Sud Parisien .
- Le volume distribué est de 4.906.375 m³, le concessionnaire a facturé 3.652.487m³ en 2013. La différence de ces deux volumes nous donne le rendement de réseau qui est de 77,3% soit 1 253 888 m³. Le volume perdu en 2012 était de 1 505 802 m³.

Qualité de l'eau brute

- La qualité de l'eau brute est restée parfaitement correcte, malgré les légères pollutions de Sélénium sur l'Essonne, de Baryum sur le champ captant de la Juine et de Fluorure sur le champ captant d'Aubin. Après traitement et mélange, l'eau est potable et conforme aux exigences réglementaires.



La réglementation applicable en matière d'assainissement a été définie par l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Gestion du service de collecte et traitement des eaux usées

- La gestion des eaux usées est une compétence du Syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval (SIVOA).
- Le traitement des eaux usées est effectué au sein de la station d'épuration d'Ollainville qui appartient au SIBSO.
- Le SIVOA exploite les réseaux en régie.

Zonage d'assainissement

- Le zonage d'assainissement de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon a été soumis à enquête publique en février 2014.
- Le document fait état de l'existence de 21 constructions à usage d'habitation non raccordées au réseau de collecte des eaux usées.
- Le zonage d'assainissement conclu au maintien de ces habitations, éloignées de réseau d'eaux usées, en assainissement non collectif. Aucun projet d'extension de réseau n'est retenu par la commune.

Caractéristiques du réseau

- Le réseau permet de raccorder 1 369 clients et compte 34 km de canalisations de collecte dont 19,5 km dédié à la collecte d'eaux usées et 14,6 km dédiés à la collecte des eaux pluviales.

Localisation station d'épuration (source : ministère écologie, développement durable, énergie)



Traitement des effluents

- Les effluents sont traités par la station d'épuration du Moulin Neuf à Ollainville. Un prétraitement est appliqué aux effluents pour retenir les déchets, dégraisser et dessabler et sont ensuite stockés pour écrêter les débits de pointe. Ils sont ensuite traités biologiquement. Le traitement est de type boues activées à faible charge avec traitement biologique du phosphore et précipitation physico-chimique. Les boues sont ensuite déshydratées par deux centrifugeuses qui permettent de concentrer la boue et de réduire son volume (environ 20 %). Les boues sont mises en benne et évacuées vers des plateformes de compostage situées dans l'Eure et en Essonne. La quantité de boues produites est d'environ 10 t/j. L'eau traitée est ensuite rejetée dans l'Orge et la Renarde en proportion de leur débit d'étiage.
- La capacité de traitement est de 60 000 équivalents habitants avec une capacité nominale de 10 500 m³/jour.

Fiche descriptive station Ollainville (source : ministère écologie, développement durable, énergie)

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Description de la station Nom de la station : OLLAINVILLE (Zoom sur la station) Code de la station : 039146101000 Nature de la station : Urbain Réglementation : Région : ILE-DE-FRANCE Département : 91 Date de mise en service : 01/09/2009 Service instructeur : DDT de l'Essonne Maître d'ouvrage : Exploitant : Commune d'implantation : OLLAINVILLE Capacité nominale : 66667 EH Débit de référence : 10500 m³/j Autosurveillance validée : non validé Traitement requis par la DERU : - Traitement secondaire - Dénitrification - Déphosphatation + Filières de traitement :</p> | <p>Chiffres clefs en 2013 Charge maximale en entrée : 37285 EH Débit entrant moyen : 9 m³/j Production de boues : 230 tMS/an</p> <p>Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :</p> <div style="text-align: center;"> <p>Épandage</p> </div> <p>Chiffres clefs en 2012 Chiffres clefs en 2011</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">précédent suivant accueil</p> | <p>Milieu récepteur Bassin hydrographique : SEINE-NORMANDIE Type : Eau douce de surface Nom : Rémarde Nom du bassin versant : SEINE-NORMANDIE</p> <p>Zone Sensible : Le bassin de la Seine Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006) Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)</p> <p><small>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</small></p> <p>Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) : Oui Respect de la réglementation en 2013 Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui Date de mise en conformité : 01/09/2009 Abattement DBO5 atteint : Non Abattement DCO atteint : Oui Abattement Ngl atteint : Oui Abattement Pt atteint : Oui Conforme en performance en 2013 : Non</p> <p>Réseau de collecte conforme : Oui Date de mise en conformité : 01/09/2009 Respect de la réglementation en 2012 Respect de la réglementation en 2011</p> |
| <p>Agglomération d'assainissement Code de l'agglomération : 030000191461 Nom de l'agglomération : OLLAINVILLE Commune principale : OLLAINVILLE Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E Taille de l'agglomération en 2013 : 37285 EH Somme des charges entrantes : 37285 EH Somme des capacités nominales : 66667 EH - Liste des communes de l'agglomération : SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT SAINTE-MESME BOISSY-SOUS-SAINT-YON BREUILLET BREUX-JOUY BRUYERES-LE-CHATEL COURSON-MONTELOUP DOURDAN EGLY MAUCHAMPS OLLAINVILLE ROINVILLE SAINT-CHERON SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES SAINT-YON SERMAISE SOUZY-LA-BRICHE VAUGRIGNEUSE VILLECONIN</p> | | |

Source : MEDDE - ROSEAU - Octobre 2014

Le territoire et les équipements du SIREDOM en 2018



Gestion de la collecte et de la valorisation

- Le SIREDOM assure la gestion de la collecte et du traitement des déchets des ménages. Le territoire du SIREDOM compte aujourd'hui 177 réparties en Essonne et Seine et Marne, ce qui en fait le 2e syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés en France. Le SITCOM du Hurepoix a transféré la compétence traitement et valorisation des déchets collectés au SITREVA de Rambouillet (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets).
- Les déchets collectés en porte à porte ou en colonnes d'apports volontaire, les apports en déchèteries sont transférés sur plusieurs sites, traités et valorisés par de multiples acteurs (cf. tableau).

La collecte sur la commune

- Les déchets ménagers sont pour la majorité collectés en porte-à-porte. Les habitants assurent le tri des déchets. Les ordures ménagères et emballages sont collectés 1 fois par semaine, les déchets végétaux 1 fois tous les 15 jours, de mars à novembre.
- Le verre et le papier sont collectés en bornes d'apport volontaires. 5 bornes sont mises à disposition sur la commune. Sur demande, une collecte des encombrants est assurée à domicile.
- 4 déchèteries sont accessibles gratuitement aux habitants de Boissy-sous-Saint-Yon, ainsi qu'aux professionnels et à la collectivité (service payant). La déchèterie d'Egly est la plus proche de la commune.

Organisation du traitement et valorisation des déchets (source : Rapport d'activités du SITCOM 2013)

| Déchets collectés | Sites / Reprise | Traitement et valorisation |
|---------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Ordures Ménagères | Usine d'incinération de Ouarville | Valorisation énergétique – production électrique |
| Bois | Quai de transfert de Rambouillet | Combustible – Transformation en panneaux de particules |
| Cartons | Société Deroo | Recyclage – Valorisation matière |
| Emballages Ménagers Recyclables | Centre de tri de à Rambouillet | Recyclage – Valorisation énergétique |
| Verre | Quai de transfert de Gousson à Rambouillet | Recyclage – Valorisation matière |
| Tout venant | Quai de transfert de Rambouillet | Enfouissement – Valorisation énergétique |
| Déchets verts | Plateforme de compostage de Boissy-le-Sec | Transformation en compost |
| Traitement des Encombrants | Quai de transfert de Gousson à Rambouillet | - |
| Gravats | Pigeon Granulats – Spac LTG - Cheze | Remblai de carrière et techniques routières |
| Métaux | Quentin – SFE - Métalufér | Recyclage – Valorisation matière |
| DEEE | Revival - Corepa – Galloo – Véolia Triade | Valorisation matière – Valorisation énergétique |

Evolution des tonnages collectés en PAP

| Collecte en porte à porte | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2009-2013 |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Ordures Ménagères | 25 484 | 24 808 | 24 862 | 24 851 | 24 739 | 24 840 | - 0,1 % ➔ |
| Emballages | 4 221 | 5 618 | 5 561 | 5 512 | 5 111 | 4 734 | - 15,7% ⬇ |
| Papier | 1 397 | - | - | - | - | - | |
| Verre | 1 940 | - | - | - | - | - | |
| Encombrants | 1 444 | 1 009 | 1 085 | 1 074 | 1 053 | 556 | - 44,8% ⬇⬇ |
| Déchets Végétaux | 7 855 | 7 597 | 7 417 | 7 545 | 7 632 | 7 934 | + 4,4 ↗ |
| Total | 43 628 | 39 033 | 38 983 | 38 983 | 38 536 | 38 074 | - 2,4 % ⬇ |

Evolution des tonnages collectés en PAV

| Collecte en PAV | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2008-2013 |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|
| Verre | 1 093 | 2 935 | 2 848 | 2 855 | 2 877 | 2 855 | - 2,7% ⬇ |
| Papier | 190 | 489 | 571 | 816 | 1 009 | 1 280 | + 573% ↗↗ |
| Textile | - | - | 227 | 239 | 216 | 257 | - |
| Total | 1 283 | 3 424 | 3 648 | 3 911 | 4 104 | 4 394 | +242% ↗↗ |

Evolution des tonnages collectés en déchèterie

| Collecte en déchèterie | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2008-2013 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------|
| Briis-sous-Forge | 3 340 | 3 281 | 3 455 | 3 495 | 3 110 | 3 054 | - 8,5 % ⬇ |
| Dourdan | 2 945 | 3 023 | 3 163 | 3 214 | 3 403 | 3 508 | + 19,4% ↗ |
| Egly | 7 695 | 8 028 | 8 118 | 8 483 | 7 990 | 8 579 | + 11,4% ↗ |
| Saint-Chéron | 1 865 | 2 128 | 2 141 | 2 142 | 2 179 | 2 255 | + 20,9% ↗ |
| Total | 15 845 | 16 462 | 16 879 | 17 335 | 16 685 | 17 399 | + 9,8% ↗ |

Tonnages collectés et valorisation

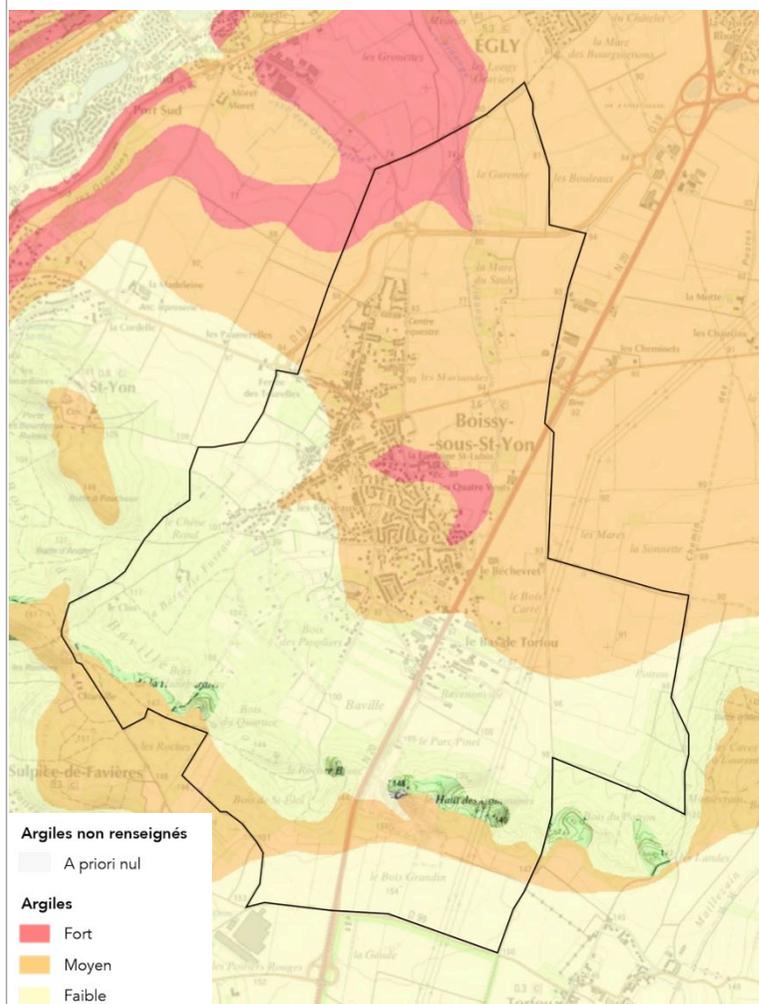
- En porte à porte, hormis la diminution des tonnages entre 2008 et 2009, liée au changement de mode de collecte, les tonnages collectés sont en léger fléchissement sur la période 2009 – 2013 et ce, dans un contexte de croissance démographique sur le territoire de l'ex. SITCOM (+ 3,7 % sur la période).
- En points d'apports volontaires, l'augmentation des tonnages collectés est le résultat d'une forte hausse de la collecte papier. Cette progression est liée à la mise en place d'un nouveau matériel qui a permis d'augmenter le nombre de points d'apports sur le territoire. A cela s'ajoute la collecte du textile depuis 2010.
- En déchèterie, les tonnages collectés augmentent continuellement sur la période 2008 – 2010 (+10%).

Catastrophes naturelles parues au Journal Officiel (source : prim.net)

| Type de catastrophe | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|
| Inondations et coulées de boue | 08/12/1982 | 31/12/1982 | 11/01/1984 | 13/01/1984 |
| Inondations et coulées de boue | 23/07/1988 | 23/07/1988 | 19/10/1988 | 03/11/1988 |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| Inondations et coulées de boue | 02/01/2003 | 02/01/2003 | 02/04/2003 | 18/04/2003 |
| Inondations | | | 08/06/206 | |

Aléa Retrait – Gonflement des argiles (source : Infoterre BRGM)

Aléa Retrait – Gonflement des argiles - Informations



Un sol argileux change de volume selon son humidité comme le fait une éponge ; il gonfle avec l'humidité et se resserre avec la sécheresse, entraînant des tassements verticaux et horizontalement, des fissurations du sol.

L'assise d'un bâtiment installé sur ce sol est donc instable. En effet, sous la construction, le sol est protégé de l'évaporation et sa teneur en eau varie peu au cours de l'année ce qui n'est pas le cas en périphérie. Les différences de teneur en eau du terrain, importantes à l'aplomb des façades, vont donc provoquer des mouvements différentiels du sol notamment à proximité des murs porteurs et aux angles du bâtiment.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie, de la préfecture ou des services de la direction départementale des territoires et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. Vous trouverez aussi des informations utiles sur Internet aux adresses suivantes :

Portail de la prévention des risques majeurs du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> - <http://www.prim.net>
 Bureau de Recherches Géologiques et Minières : <http://www.brgm.fr> - <http://www.argiles.fr>
 Agence qualité construction <http://www.qualiteconstruction.com>
 Caisse centrale de réassurance : <http://www.ccr.fr>

Risques liés aux mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité de l'homme.

- **Coulées de boue** : Boissy-sous-Saint-Yon a fait l'objet de 5 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boue ». A noter que le Dossier Départemental des Risques Majeurs ne recense pas de risque d'inondation sur la commune.
- **Cavité souterraines** : la commune n'est pas répertoriée pour des risques connus liés à la présence de cavités souterraines .
- **Mouvements de terrain** : le risque de mouvement de terrain lié **au retrait – gonflement des argiles** est présent : l'aléa de niveau faible à moyen est répertorié sur la quasi totalité de la commune. 2 secteurs d'aléa fort sont recensés : au Nord de la commune, en zone agricole, à l'Est du village, en zone agricole et bâtie (groupe scolaire, fontaine Saint-Lubin).
- **Risque sismique** : la commune est inscrite en zone de sismicité très faible (1 sur 5). Elle présente une faible exposition des biens et des personnes au risque sismique. Il n'y a aucune prescription parasismique pour les bâtiments à risque normal.

RISQUES ET NUISANCES

- sites BASIAS
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- ↔ Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Risques industriels

- **Risque de pollution lié aux activités** : le BRGM a mis en place une base de données des anciens sites industriels et activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution de services appelée BASIAS. 6 sites BASIAS sont répertoriés.

| Sites basias (source : brgm) | | |
|------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Etablissement | Etat d'occupation du site | Activité |
| SOUDEX | En activité | Fabrique de colle |
| PETROREP | En activité | Hydrocarbure de type carburant |
| RENOIR et Cie | Ne sait pas | Fabrique et réparation de moteurs |
| Bourdin et Chaussé | En activité | Garage |
| Jame | Ne sait pas | Garage |
| La Porte | Activité terminée | Garage |

- **Installations classées pour la protection de l'environnement** : 7 établissements soumis à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sont présents sur la commune. Ils se concentrent dans le secteur du Bas de Torfou, de part et d'autre de la RN 20. Aucune activité classée SEVESO II n'est présente sur la commune.

| Installations classées (source : installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr) | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------|
| Nom établissement | Etat d'activité | Activité |
| ABC Négoce | En fonctionnement | Stockage, dépollution, démontage de VHU |
| Allo Cars Casse | En fonctionnement | Commerce et réparation automobiles et motos |
| PETROREP | En fonctionnement | Liquides inflammables dépôt |
| SCEM | En fonctionnement | Exploitation de carrières |
| Sphinx international | En fonctionnement | Caoutchouc, élastomères, (dépôts usagés) |
| STOP auto 91 | En fonctionnement | Métaux (stockage, activité de récupération) |
| TRANSAC Auto | En fonctionnement | Stockage, dépollution, démontage de VHU |

- **Risque de Transport de Matières Dangereuses** : la commune, traversée par la RN20, est soumise au risque d'exposition lié aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière.
- **Risques nucléaire** : la commune n'est pas concernée par le risque nucléaire (transport, centrale, utilisations médicales ou industrielles).

CLASSEMENT SONORE

Largeur d'affectation

★ Etablissement sensible (halte garderie)



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

- Le territoire de Boissy-sous-Saint-Yon est traversé par deux voies routières classées comme infrastructures sonores.
 - La RN 20, empruntée quotidiennement par environ 73 000 véhicules, est répertoriée, en totalité, comme infrastructure de catégorie 2. La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 250 mètres (arrêté préfectoral n° 2003-109 du 20 mai 2003).
 - La RD 19, depuis Saint-Yon jusqu'Avrainville, est classée en catégorie 3. Cet axe supporte un trafic journalier d'environ 22 880 véhicules. La largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 mètres (arrêté préfectoral DDE-SEPT n° 085 du 28 février 2005).

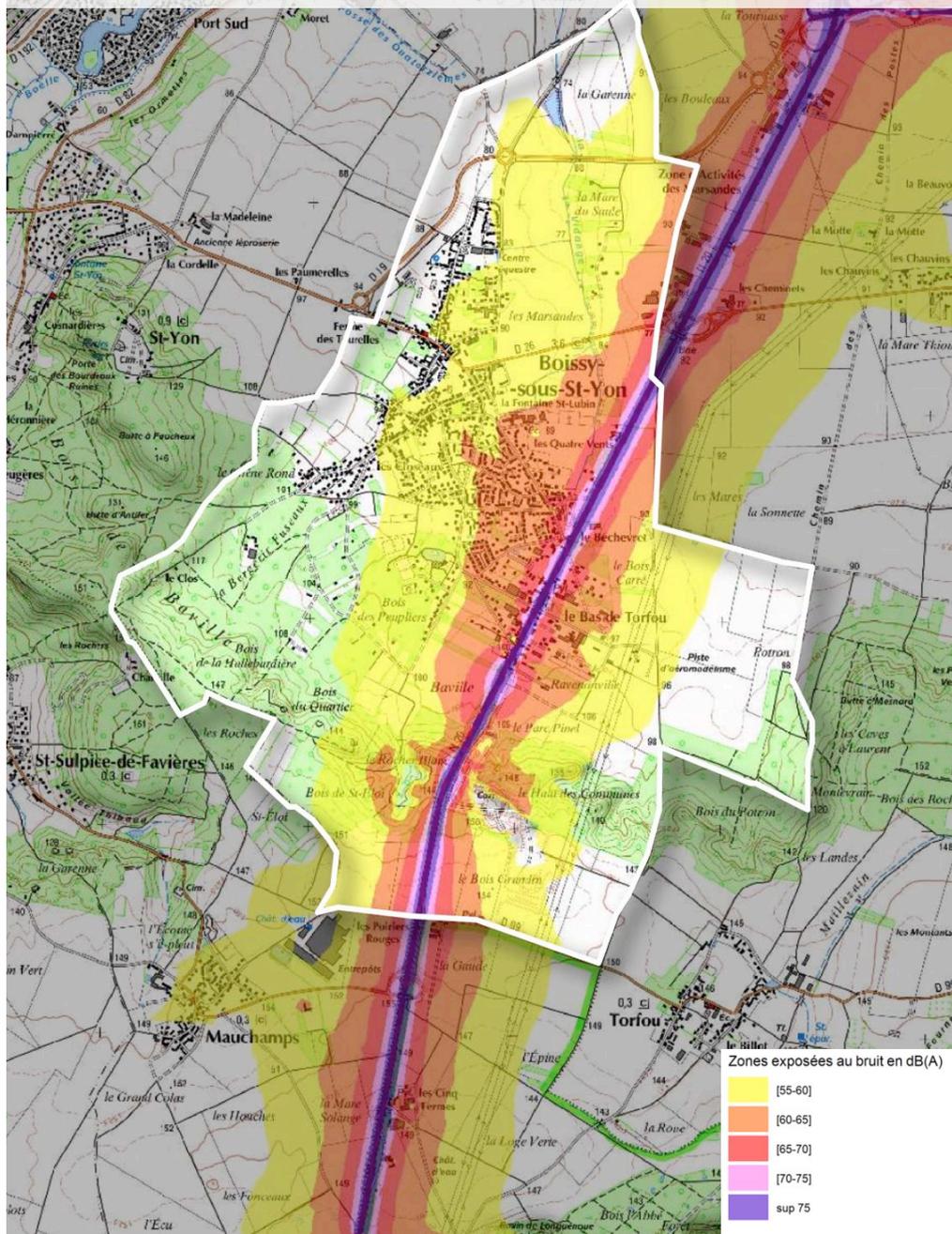
Etablissement sensible au bruit et population exposée au bruit

- En dehors des habitations inscrites dans la bande des 250 mètres de part et d'autre de la RN 20, seule la halte garderie est située dans l'emprise cette bande, rue Béchevret et est identifiée comme établissement d'action sociale sensible au bruit.
- Sur la commune, la population vivant dans les habitations affectées par les nuisances sonores de la RN20 est estimée à environ 3 110 habitants (voir carte page suivante), environ 150 personnes sont affectées par des nuisances sonores supérieures à 68 dB.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé le 25 avril 2016 par arrêté préfectoral 2016-DDT-SE n°449

NUISANCES SONORES

Estimation du bruit sur la RN 20 - trafic supérieur à 3 millions par an (source : Préfecture de l'Essonne)



Nuisance sonore supérieure à 68 Db(A) (source : Préfecture de l'Essonne)

